

# Le Lévitique

Études sur la Parole destinées à aider le chrétien dans la lecture du saint Livre

J.N. Darby

Le livre du Lévitique nous enseigne comment on s'approche de Dieu, envisagé comme demeurant dans le sanctuaire, soit quant aux moyens par lesquels on peut s'approcher, soit quant à l'état dans lequel on doit être pour le faire.

Ce livre s'occupe donc essentiellement des sacrifices et en même temps, particulièrement aussi, de la sacrificature, c'est-à-dire des moyens établis de Dieu pour que ceux qui sont en dehors du sanctuaire puissent s'approcher de Lui, ainsi que du discernement des choses qui ne conviennent pas à ceux qui sont en relation avec Dieu par ces moyens. La fonction de discerner les souillures, à l'occasion, formait une des attributions de la sacrificature [chap. 13]. On trouve aussi, dans le Lévitique, les diverses convocations du peuple aux fêtes de l'Éternel [chap. 23], lesquelles représentaient les circonstances spéciales dans lesquelles Israël assemblé s'approchait de Lui, et enfin les conséquences funestes de la violation des principes établis de Dieu comme condition de Ses relations avec Son peuple [chap. 26].

Les communications de Dieu avec Son peuple, mentionnées dans ce livre, nous sont présentées comme attachées à *Sa présence dans Son tabernacle*, base de toutes les relations dont nous venons de parler. Ce n'est plus le législateur qui donne d'en haut, sur le mont Sinaï, des règles constitutives pour établir un état de choses : Dieu se place au milieu des siens<sup>[1]</sup>, et déclare à quelles conditions Il les fera jouir de leurs relations avec Lui.

Mais, quels que soient la proximité et les priviléges de la position sacerdotale, c'est toujours le sacrifice de Christ qui en établit la possibilité et qui en forme la base.

Ce livre commence donc par les sacrifices qui représentaient cet unique et parfait sacrifice. Comme présentation de l'œuvre de Christ, dans ses caractères variés et ses diverses applications pour nous, ces sacrifices ont un intérêt que rien ne peut surpasser. Nous les étudierons donc avec quelque détail.

Les types que l'Écriture nous présente ont divers caractères : tantôt ils sont la figure de quelque grand principe des voies de Dieu, comme Sara et Agar, figures des deux alliances [Gal. 4, 24] ; tantôt ils nous montrent le Seigneur Jésus Lui-même, à différents points de vue, comme sacrifice, sacrificateur, etc. ; parfois ils préfigurent certains actes de Dieu dans Ses voies envers les hommes, sous d'autres dispensations, ou bien encore quelques grands actes à venir de Son gouvernement.

Quoiqu'on ne puisse établir aucune règle stricte sur ces points, nous pouvons dire cependant, en général, que la Genèse nous fournit les principaux exemples de la première série de ces types ; le Lévitique, ceux de la seconde (quoique l'Exode en contienne quelques-uns de fort remarquables), et les Nombres ceux de la troisième : ceux de la dernière classe sont plus dispersés.

L'emploi des types dans la Parole de Dieu, est un trait qu'il importe de ne pas négliger dans cette précieuse révélation. Il nous apporte une grâce particulière. Ce qui est le plus élevé dans nos relations avec Dieu, surpassé presque, dans sa réalité, la mesure de nos capacités et la portée de notre vision. Il ne pouvait, en

effet, en être autrement, puisque ces choses, si j'ose m'exprimer ainsi, sont adaptées aux capacités de Dieu, à l'égard duquel la réalité a son existence, et devant lequel elle doit être effective, si elle doit nous être profitable. Tous les objets profonds et infinis de notre foi — infinis dans leur valeur devant Dieu ou dans la démonstration des principes d'après lesquels Il agit envers nous — se rapprochent et deviennent palpables pour nous, par le moyen des types. Le détail de toutes les grâces et des perfections qui existent dans la réalité ou dans l'antitype, est amené tout près de nos yeux, par le moyen du type, avec l'exactitude d'appreciation de l'œil de Dieu Lui-même, mais en une manière adaptée à notre vue, à notre capacité, afin d'élever nos pensées au niveau de ce qui occupe Dieu. Christ, vu dans toute Sa gloire, selon la pensée de Dieu, est Celui qui nous est présenté de cette manière ; mais nous en avons ainsi tous les traits et les détails, et cela de la part de Celui-là même qui en composait la grande réalité. Son nom en soit béni !

Passons à l'application de ces notions aux sacrifices du commencement du Lévitique. L'établissement du tabernacle contient deux points tout à fait distincts ; d'abord le déploiement des plans de Dieu en grâce<sup>[2]</sup>, et le lieu d'accès auprès de Lui ; puis les moyens de pourvoir aux besoins créés par le péché, besoins qui donnaient occasion à l'exercice présent de cette grâce. Toute la structure du tabernacle était selon le modèle donné à Moïse sur la montagne. C'était un modèle des choses célestes, comprenant les communications entre le ciel et la terre [Héb. 8, 5] ; ce modèle montrait l'ordre de choses qui trouve son accomplissement dans le meilleur tabernacle, lequel n'est pas fait de mains [Héb. 9, 11]. L'économie du tabernacle toutefois ne commença réellement qu'après le péché du veau d'or, lorsque la colère de Dieu contre le péché avait déjà éclaté et que Sa grâce descendait du trône du sanctuaire, instituant des offrandes qui répondaient à la transgression et y satisfaisaient, et cela au moment où les résultats de la transgression empêchaient l'entrée des sacrificateurs, *en tout temps*, dans le sanctuaire [16, 2], mais où la grâce fournissait tout ce qui répondait aux besoins d'un peuple pécheur.

C'est pourquoi aussi le tabernacle est mentionné pour la première fois à l'occasion du péché du veau d'or [Ex. 33, 7], alors que la colère de Moïse s'enflamma contre l'impiété et la démence qui avaient rejeté Dieu avant même que le peuple eût reçu les détails et les ordonnances de la loi donnée sur la montagne. Ce fut alors que Moïse prit « une tente », et que, la dressant hors du camp, il la nomma : « la tente d'assignation », quoique, en réalité, celle-ci n'existant pas encore ; et tous ceux qui *cherchaient* l'Éternel sortaient vers la tente d'assignation, qui était hors du camp. C'était le lieu où Dieu se rencontrait avec ceux d'entre le peuple qui Le cherchaient. Dans la loi, il n'était pas question de rechercher Dieu. La loi était la communication de la volonté de Dieu au peuple déjà rassemblé, au milieu duquel Dieu se manifestait selon certaines exigences de Sa sainteté. Mais lorsque le mal fut entré, et que le peuple, comme corps, eut apostasié, et rompu l'alliance, le lieu de rassemblement, où il fallait aller chercher Dieu, fut établi, et cela avant que fût dressé le véritable tabernacle dont le modèle avait été montré à Moïse sur la montagne [Héb. 8, 5] : mais la première tente était, en principe, l'expression frappante de la chose. L'ordre du tabernacle tel qu'il fut institué dans l'origine, n'a jamais reçu son exécution ; de même que la loi, dans son caractère originel, ne l'a jamais été. Nadab et Abihu offrirent, le premier jour, un feu étranger [10, 1], et l'entrée dans le lieu très saint fut défendue à Aaron [16, 2] ; sauf au grand jour des expiations, et d'une manière différente [16, 3-4]. Le tabernacle lui-même fut dressé selon le modèle que Dieu avait donné [Ex. 26, 30] ; mais l'entrée du sanctuaire intérieur était fermée. Ce qui avait lieu correspondait à l'état de péché du peuple, afin de pourvoir d'une manière provisionnelle à ce qu'exigeait le péché ; seulement l'œuvre, comme nous la possédons maintenant, n'était pas une œuvre accomplie.

Cette rencontre de l'Éternel avec le peuple ou avec le médiateur, avait un double caractère — un caractère apostolique, et un caractère sacerdotal. D'un côté Dieu se trouvait là pour communiquer Sa volonté ; de l'autre, Il y était pour recevoir le peuple dans son culte, dans ses manquements ou ses besoins. De même Christ est

l'apôtre et le souverain sacrificeur de notre confession [Héb. 3, 1], expressions qui se rapportent au sujet dont nous nous occupons. La présence de l'Éternel dans le tabernacle pour communiquer Sa volonté (sujet avec lequel nous n'avons affaire ici qu'en tant qu'il est un exemple de ce qui nous occupe), est mentionné dans les chapitres 25 et 29 de l'Exode. Au chapitre 25, 21 et 22, après la description de la structure de l'arche et de ses dépendances, dans le lieu très saint, il est dit : « Et tu mettras le propitiatoire sur l'arche, par-dessus, et tu mettras dans l'arche le témoignage que je te donnerai. Et je me renconterai là avec toi, et je parlerai avec toi de dessus le propitiatoire, d'entre les deux chérubins qui seront sur l'arche du témoignage, et te dirai tout ce que je te commanderai pour les fils d'Israël ». Ceci était adressé au médiateur, seul avec l'Éternel dans le secret. Au chapitre 29, nous lisons : « Ce sera l'holocauste continual en vos générations, à l'entrée de la tente d'assignation, devant l'Éternel, où je me renconterai avec vous pour y parler avec toi. Et je me renconterai là avec les fils d'Israël ».

C'est sur ce terrain que commence le Lévitique.

Dieu ne parle pas du haut du Sinaï, mais du tabernacle où l'on va Le chercher ; où, selon le modèle de la gloire, mais aussi selon les besoins de ceux qui recherchent Sa présence, Il est en relation avec le peuple, par la médiation et par le sacrifice. Au Sinaï, dans une gloire terrible, Il demandait et proposait des conditions d'obéissance, en suite de l'accomplissement desquelles Il promettait Sa faveur. Ici, Il est accessible au pécheur et au saint, mais par le moyen d'une médiation et d'une sacrificature établie par Lui. Le centre et le fondement de notre accès auprès de Dieu est donc l'obéissance de Christ et Son sacrifice. Voilà pourquoi ces choses nous sont présentées les premières, quand Dieu « parle de la tente d'assignation », comme nous lisons au chapitre 1, 1.

Remarquons d'abord l'ordre de ces sacrifices. L'ordre de leur application est uniformément opposé à celui de leur institution. Il y a quatre grandes classes d'offrandes : 1<sup>o</sup> l'holocauste [chap. 1] ; 2<sup>o</sup> l'offrande de gâteau [chap. 2] ; 3<sup>o</sup> le sacrifice de prospérités [chap. 3] ; et 4<sup>o</sup> le sacrifice pour le péché [chap. 4]. Je les nomme dans l'ordre de leur institution ; car dans leur application, lorsqu'ils sont offerts ensemble, les sacrifices pour le péché viennent toujours les premiers, parce qu'il s'agit de retour vers Dieu<sup>[3]</sup> ; et en s'approchant de Dieu par le sacrifice, il faut que l'homme s'approche selon l'efficace de ce qui ôte ses péchés, en ce qu'ils ont été portés par un autre. Mais quand le Seigneur Jésus Lui-même est présenté comme le grand sacrifice, le fait qu'il a été « fait péché » est une conséquence de l'offrande parfaite de Lui-même à Dieu [Héb. 9, 14], quand Il vient pour faire la volonté de Dieu ; Il s'est livré Lui-même, et Lui qui n'a pas connu le péché a été fait péché pour nous [2 Cor. 5, 21], et a subi la mort.

De plus, nos péchés étant ôtés, la source de la communion se trouve dans l'excellence personnelle de Christ, et dans le fait qu'il s'offre Lui-même sans tache à Dieu [Héb. 9, 14], glorifiant Dieu par la mort, quand le péché et la mort par le péché étaient là devant Lui, et qu'il se livre entièrement pour la gloire de Dieu en vue de subir cette condition<sup>[4]</sup>. Puis, nous sommes présentés selon la valeur de ce sacrifice devant Dieu, quoiqu'il soit absolument nécessaire que nos péchés aient été effectivement portés, pour que nous soyons introduits dans cette communion. Ainsi, en tant qu'ils présentent Christ, et notre accès auprès de Dieu quand nos péchés sont ôtés, l'holocauste, l'offrande du gâteau, et les sacrifices de prospérité (qui sont la figure de notre communion avec Dieu) viennent les premiers ; les sacrifices pour le péché suivent après, et sont considérés à part ; car ils sont nécessaires, oui, de première nécessité pour nous. Seulement ils ne sont pas l'expression de la perfection personnelle de Christ, mais du fait qu'il porte le péché, quoique la perfection fût nécessaire pour cela.

Il est évident, d'après ce que j'ai dit, que nous allons considérer Christ comme objet dans les sacrifices qui vont occuper notre attention, Christ sous toutes les diverses formes de valeur et d'efficace qui s'attachent à Son

seul et parfait sacrifice. Quand il s'agit du chrétien, il est vrai qu'il nous est montré ici, mais sous un aspect inférieur, car il doit présenter son corps en sacrifice vivant [Rom. 12, 1], et par les fruits de l'amour, offrir des sacrifices de bonne odeur acceptables pour notre Dieu [Phil. 4, 18], par Jésus Christ. Mais c'est Christ que nous nous proposons de considérer dans tous ces sacrifices.

J'ai déjà dit qu'il y a quatre grandes classes de sacrifices : les holocaustes, les offrandes de gâteau, les sacrifices de prospérité, et les sacrifices pour le péché. Nous les trouverons classés ainsi dans l'épître aux Hébreux, chapitre 10. Mais une différence essentielle les divise en deux classes distinctes : d'un côté les sacrifices pour le péché, de l'autre les trois autres sacrifices. Les sacrifices pour le péché, comme tels, n'étaient pas caractérisés comme des offrandes faites par feu, en bonne odeur à l'Éternel, quoique, dans la plupart de ces sacrifices, la graisse fût brûlée sur l'autel. Sous ce rapport, la bonne odeur était là, comme cela est dit une fois au chapitre 4, 31, car la perfection de Christ s'y trouvait, quoiqu'il y fût portant nos péchés ; mais tous les autres sacrifices étaient caractérisés comme offrandes de bonne odeur faites par feu. C'était le péché qui était en vue, dans les sacrifices pour le péché ; ils étaient chargés de péché : la personne qui touchait à ceux de ces sacrifices qui portaient pleinement ce caractère, en était souillée ; ils avaient été faits péché. L'original hébreu emploie le même mot pour « *péché* » et pour « *sacrifice pour le péché* ». Ces sacrifices étaient brûlés, mais non sur l'autel [4, 12] ; les graisses, sauf dans un seul cas (chap. 4), dont nous parlerons plus loin, l'étaient aussi. Les autres offrandes étaient des offrandes faites par feu, de bonne odeur à l'Éternel : elles présentent l'offrande parfaite et volontaire de Christ Lui-même à Dieu, non l'imposition du péché sur Lui, comme substitut, par le Saint, le Juge.

Ces deux points du sacrifice de Christ sont bien distincts et bien précieux. Celui qui n'a pas connu le péché, Dieu l'a fait être péché pour nous [2 Cor. 5, 21] ; mais il est aussi vrai que, par l'Esprit éternel, Il s'est offert Lui-même sans tache à Dieu [Héb. 9, 14]. Considérons d'abord ce dernier point qui nous est (et cela bien naturellement) présenté en premier lieu dans le Lévitique.

La première sorte de sacrifice, la plus complète et la plus caractéristique de la classe des sacrifices de bonne odeur faits par feu, était *l'holocauste*. Celui qui l'offrait, pour être accepté devant Dieu, devait l'apporter<sup>[5]</sup> à la porte du tabernacle d'assignation et l'égorger devant l'Éternel.

Parlons d'abord du lieu, de la scène tout entière des rites de la tente d'assignation. Elle était formée de trois parties, dont la première était « *le saint des saints* », la partie la plus intérieure de l'espace fermé par des ais et couvert de tentures, séparé du reste par un voile au-dedans duquel se trouvait l'arche de l'alliance et les chérubins ombrageant le propitiatoire, et *rien d'autre* [Héb. 9, 3-5]. C'était le trône de Dieu — le type aussi de Christ, dans lequel Dieu se révèle, et qui est la vraie arche de l'alliance avec le propitiatoire dessus.

L'apôtre nous dit que *le voile* signifiait que le chemin du « *saint des saints* » n'était pas manifesté tant que durait l'ancienne économie [Héb. 9, 8].

Immédiatement en dehors du voile se trouvait l'autel d'or des parfums [Ex. 40, 5] : — son efficace pénétrait jusqu'au-dedans du voile ; il fournissait, en de certaines occasions, l'encens que l'on mettait dans un encensoir et que l'on offrait au-dedans [16, 12]. Dans cette même chambre extérieure du tabernacle nommée « *le lieu saint* », pour la distinguer du *lieu très saint*, étaient, d'un côté, les pains de proposition, de l'autre, le chandelier d'or [Héb. 9, 2], types, les premiers de Christ incarné, vrai pain de vie, en union avec les douze tribus, et leur chef ; le second, de la perfection<sup>[6]</sup> de l'Esprit, comme donnant la lumière, en rapport aussi, je n'en doute pas, avec Israël aux derniers jours. L'Église reconnaît Christ de cette manière, et le Saint Esprit demeure en elle ; mais ce qui la caractérise comme telle, c'est la connaissance d'un Christ céleste et glorifié, et la présence, par des communications divines, du Saint Esprit en elle, comme lien d'unité. Ces choses, d'un autre côté, nous

présentent Christ dans Sa relation terrestre, et le Saint Esprit dans Ses diverses manifestations de puissance, lorsque le système terrestre de Dieu est établi (voyez Zach. 4). Tous les sacrificateurs, non pas seulement le souverain sacrificateur — mais les sacrificateurs seuls — entraient continuellement dans le lieu saint [Héb. 9, 6]. Nous savons quels sont ceux qui seuls peuvent entrer maintenant ainsi devant Dieu, savoir ceux qui ont été faits sacrificateurs et rois, les véritables saints de Dieu; mais nous pouvons ajouter que le voile qui, alors, cachait le saint des saints et fermait son entrée, est maintenant déchiré du haut en bas [Matt. 27, 51], pour n'être plus jamais tiré entre nous et Dieu : nous avons une pleine liberté pour entrer dans le lieu très saint [Héb. 10, 19-20]. En la chair de Christ, le voile a été déchiré. Christ n'est pas seulement le pain du ciel, c'est-à-dire incarné, mais, comme mis à mort, caractérisé par la chair et le sang [Jean 6]. Unis à Lui, nous entrons et nous sommes assis, en Esprit, là où *Lui* est. Notre droit et notre privilège communs sont dans le lieu saint, type des cieux créés, comme le lieu très saint est le type des « cieux des cieux », ainsi qu'ils sont nommés. Dans un certain sens, quant à l'accès spirituel et aux communications spirituelles, il n'y a point de séparation entre ces deux lieux, le voile étant déchiré; quoique, dans la lumière dont aucun homme ne peut approcher, Dieu demeure inaccessible [1 Tim. 6, 16]. Nous sommes maintenant comme sacrificateurs dans les lieux célestes, mais seulement en Esprit.

En venant ainsi à Dieu, on trouvait le parvis ou cour extérieure, la cour du tabernacle d'assignation<sup>[7]</sup>; et la première chose que l'on y rencontrait, c'était l'autel des holocaustes; puis, entre celui-ci et le tabernacle, la cuve où les sacrificateurs se lavaient [Ex. 40, 7]<sup>[8]</sup> lorsqu'ils entraient dans le tabernacle, ou étaient occupés devant l'autel à accomplir leur service [Ex. 30, 20]. Il est évident que nous ne nous approchons que par le sacrifice de Christ, et qu'il faut que nous soyons lavés d'eau, par la Parole, avant que nous puissions servir dans le sanctuaire. Nous avons besoin aussi, comme sacrificateurs, que nos pieds au moins soient lavés pour le service céleste, par l'Avocat que nous possédons là-haut (voyez Jean 13)<sup>[9]</sup>.

Christ aussi s'approcha ainsi, mais ce fut par l'offrande parfaite de Lui-même, non par l'offrande d'un autre [Héb. 9, 12]. Rien ne saurait être plus touchant ou plus digne de notre profonde attention, que la manière dont Jésus se présente ainsi Lui-même, volontairement, afin que Dieu soit pleinement et complètement glorifié par Son moyen [Héb. 10, 5-7]. Dans les souffrances, Il n'a pas ouvert Sa bouche [És. 53, 7]; Son silence était le résultat d'une profonde et parfaite détermination de se livrer Lui-même, en obéissance, pour cette gloire de Dieu, service (bénî soit Son nom) parfaitement accompli, de sorte que le Père se repose dans Son amour envers nous [Soph. 3, 17].

Ce dévouement à la gloire du Père pouvait se montrer, et se montra effectivement de deux manières : premièrement dans le service, c'est-à-dire dans le dévouement absolu à Dieu de toutes les facultés d'un homme vivant ici-bas, dévouement éprouvé par le feu, même jusqu'à la mort; secondement dans le sacrifice de Sa vie : Christ se livrant Lui-même, livrant Sa vie à la mort, pour la gloire divine, le péché étant là. L'holocauste nous présente ce second côté, l'offrande du gâteau le premier côté; en même temps tous deux sont identiques, en principe, comme complet dévouement d'existence humaine à Dieu : l'un, le dévouement de l'homme vivant et agissant, l'autre, le dévouement de la vie jusque dans la mort.

Dans l'holocauste donc, celui qui l'offrait, offrait la victime entièrement à Dieu à la porte du tabernacle d'assignation. Ainsi Christ s'est présenté Lui-même pour l'accomplissement des desseins et de la gloire de Dieu, là où était le péché [Héb. 9, 11-14]. Dans le type, la victime et celui qui l'offrait étaient nécessairement distincts; mais Christ était l'un et l'autre; et les mains de celui qui offrait étaient posées sur la tête de la victime, en signe de cette identité.

Citons quelques-uns des passages qui nous présentent Christ sous ce jour. En premier lieu, en général, Il vient pour glorifier Dieu soit dans Sa vie, soit dans la mort; mais si nous L'envisageons comme prenant exactement la place de ces sacrifices, l'Esprit parle ainsi de Lui, en Hébreux 10, en citant le psaume 40 : « Alors j'ai dit : Voici, je viens — il est écrit de moi dans le rouleau du livre — pour faire, ô Dieu, ta volonté ». « C'est mes délices, ô mon Dieu, de faire ce qui est ton bon plaisir, et ta loi est au-dedans de mes entrailles ». C'est donc Christ, se livrant Lui-même entièrement à la volonté de Dieu, qui remplace ces sacrifices : Il est l'antitype des ombres des biens à venir [Héb. 10, 1]. Mais de Sa vie en elle-même, le Seigneur parle ainsi (Jean 10, 18) : « Personne ne me l'ôte, mais moi, je la laisse de moi-même ; j'ai le pouvoir de la laisser, et j'ai le pouvoir de la reprendre : j'ai reçu ce commandement de mon Père ». C'était l'obéissance, mais l'obéissance dans le sacrifice de Lui-même ; et ainsi, parlant de Sa mort, Il dit : « Le chef du monde (Satan) vient, et il n'a rien en moi ; mais afin que le monde connaisse que j'aime le Père ; et selon que le Père m'a commandé, ainsi je fais » (Jean 14, 30-31). — Nous lisons encore en Luc 9, 51 : « Or il arriva, comme les jours de son assomption s'accomplissaient, qu'il dressa sa face résolument pour aller à Jérusalem ». — « Par l'Esprit éternel, il s'est offert » sans tache à Dieu (Héb. 9, 14).

Combien est parfait et plein de grâce ce chemin du Seigneur ! Il était aussi fidèle et dévoué pour s'approcher, quand Dieu devait être ainsi glorifié, et pour se soumettre aux conséquences de Son dévouement (conséquences qui Lui étaient imposées par les circonstances dans lesquelles nous sommes placés), que l'homme était empressé de s'éloigner de Dieu, pour rechercher son propre plaisir. Christ s'abaisse *Lui-même* jusqu'à la mort [Phil. 2, 8], afin que la majesté et l'amour de Dieu, Sa vérité et Sa justice, arrivent à leur plein accomplissement par l'exercice de Son amour dévoué. Ainsi, dans Sa personne et par Son œuvre, l'homme est réconcilié avec Dieu, amené à une vraie et juste relation avec Dieu qui a été pleinement glorifié en Christ quant au péché, et (chose merveilleuse) là même où Il était fait « péché ». C'était là, dans cet état, en effet, que Dieu, comme Il avait été déshonoré, devait être glorifié ; et c'est là que tout ce que Dieu est, fut manifesté parfaitement, comme nulle part ailleurs, en amour, en lumière, en justice, en vérité, en majesté, dans une œuvre d'une valeur infinie.

La victime devait être sans défaut. L'application de ceci à Christ est trop évidente pour avoir besoin de commentaire : Il était, Lui, l'Agneau « sans défaut et sans tache » [1 Pier. 1, 19]. Celui qui offrait<sup>[10]</sup> devait égorerger le veau devant l'Éternel. Ceci complétait la ressemblance avec Christ ; car, quoique évidemment Christ ne pût s'égorerger Lui-même, Il laissa Sa vie : personne ne la Lui ôta [Jean 10, 18]. Il le fit devant l'Éternel. Dans l'ordonnance du sacrifice, c'était la part de celui qui offrait la victime, l'office de l'individu, et ainsi de Christ, comme homme. L'homme voyait, dans la mort de Christ, le jugement de l'homme : — la puissance de Caïphe, ou la puissance du monde ; mais, comme « offert », Christ s'offrit Lui-même devant l'Éternel.

Ensuite vient ce qui est la part de l'Éternel et celle du sacrificateur. Il fallait que l'offrande fût livrée au feu de l'autel de Dieu. On coupait la victime par morceaux ; on la lavait ; puis, elle était soumise, selon la purification du sanctuaire, à l'épreuve du jugement de Dieu. Le feu, comme symbole, signifie toujours l'épreuve du jugement de Dieu. Quant au lavage d'eau, il rendait le sacrifice, en type, ce que Christ était, Lui, dans Son essence, c'est-à-dire pur ; mais le lavage a cette importance que la sanctification du sacrifice et la nôtre s'opèrent sur le même principe et selon la même mesure. Nous sommes sanctifiés pour l'obéissance [1 Pier. 1, 2]. Christ *vint* pour faire la volonté de Son Père [Héb. 10, 7] ; et ainsi, parfait dès l'origine, Il apprit l'obéissance par les choses qu'Il a souffertes [Héb. 5, 8], parfaitement obéissant toujours, mais Son obéissance étant mise à une épreuve de plus en plus forte en sorte qu'elle était continuellement plus profonde et plus complète. Il apprit l'obéissance ; Il apprit

ce que c'est que d'obéir. Comme personne divine, l'obéissance était pour Lui une chose nouvelle, et Il l'apprit dans toute son étendue ; — pour nous, elle est nouvelle, parce que nous sommes, par nature, rebelles à Dieu.

De plus, ce lavage d'eau a lieu, pour nous, par la Parole [Éph. 5, 26], et Christ affirme, en parlant de Lui-même, que l'homme vivra de toute parole qui sort de la bouche de Dieu [Matt. 4, 4]. Mais il y a évidemment et nécessairement cette différence que, tandis que Christ avait la vie en Lui-même et qu'Il était la vie (Jean 1 ; 5), nous recevons la vie de Lui ; et, de plus, tandis que, toujours obéissant à la Parole écrite, les paroles qui sortaient de Sa bouche étaient l'expression de Sa vie, elles sont la direction de la nôtre.

Poursuivons encore un peu notre examen sur l'usage de cette eau de purification. Elle est aussi l'expression de la puissance de l'Esprit, exercée par la Parole et la volonté de Dieu ; il en est ainsi, même quant au commencement de la vie en nous : « De sa propre volonté, il nous a engendrés par la parole de la vérité, pour que nous soyons une sorte de prémisses de ses créatures » (Jacq. 1, 18), et : « C'est par cette volonté que nous avons été sanctifiés » (Héb. 10, 10). Mais cette volonté nous trouve morts dans nos fautes et dans nos péchés [Éph. 2, 1]. Il faut donc qu'elle nous vivifie au moyen de la mort et de la résurrection de Christ. C'est pourquoi, à la mort de Christ, il sortit, du côté percé du Sauveur, de l'eau et du sang [Jean 19, 34], c'est-à-dire la puissance purifiante aussi bien que la puissance expiatoire. La mort est donc à la fois, la seule purification et la seule expiation pour le péché. « Celui qui est mort est justifié<sup>[11]</sup> du péché » [Rom. 6, 7]. L'eau devient donc le signe de la mort, puisque *cette dernière* seule purifie. Cette vérité d'une vraie, d'une réelle sanctification, était nécessairement cachée sous la loi, sauf en figure, car la loi s'appliquait à l'homme vivant, et réclamait son obéissance. La mort de Christ l'a révélée. En nous, c'est-à-dire en notre chair, il n'habite point de bien [Rom. 7, 18]. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit de l'usage symbolique de l'eau, dans le baptême, il nous est dit que nous tous qui avons été baptisés pour le Christ Jésus, nous avons été baptisés pour Sa mort (Rom. 6). Il est évident toutefois, que nous ne pouvons pas nous arrêter là, en rester à la mort en elle-même. En nous elle proclamerait notre condamnation et en serait le témoin ; mais, possédant la vie en Christ, la mort en Lui est pour nous la mort à notre vie de péché et de culpabilité. C'est la communication de la vie de Christ qui nous rend capables de traiter le vieil homme comme ayant été nous-mêmes morts dans nos fautes et nos péchés [Éph. 2, 1]. « Si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice » [Rom. 8, 10]. Nous apprenons ainsi la vérité quant à notre état naturel ; non pas ce que la foi estime qu'est le vieil homme, si Christ est en nous : « Lorsque vous étiez morts dans vos fautes et dans l'incircumcision de votre chair, il vous a vivifiés ensemble avec lui » (Col. 2, 13). « Alors même que nous étions morts dans nos fautes,... il nous a ressuscités » avec Christ (Éph. 2, 5-6) ; et, parlant du baptême pour la mort, l'Écriture ajoute : « Afin que comme Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie » (Rom. 6, 4). Ce n'est que dans la puissance d'une vie nouvelle que nous pouvons nous tenir pour morts au péché, et ce n'est réellement que dans la connaissance de la rédemption, que nous pouvons parler ainsi. C'est lorsque nous avons saisi la puissance de la mort de Christ et de Sa résurrection, et que nous savons que nous sommes en Lui, par le Saint Esprit, que nous pouvons dire : « Je suis crucifié avec Christ » [Gal. 2, 20] ; « je ne suis pas dans la chair » [Rom. 8, 9]. Nous voyons donc que cette purification, qui n'était qu'un simple effet moral pour un Juif, est pour nous, par la communication que nous avons reçue de la vie de Christ, ce par quoi nous sommes sanctifiés, selon la puissance de Sa mort et de Sa résurrection, et le péché jugé, en tant que loi qui agit dans nos membres. Le premier Adam, comme âme vivante, se corrompit lui-même ; le second Adam, Esprit vivifiant, nous communique une vie nouvelle [1 Cor. 15, 45].

Or, si cette communication de la vie de Christ est la base de notre purification, en vertu de la rédemption, il est évident que, en Christ, cette vie était essentiellement pure, tandis qu'en nous la chair convoite contre l'Esprit [Gal. 5, 17]. Même selon la chair, Christ était né de Dieu. Il a dû passer non seulement par un baptême

d'eau, pour accomplir toute justice [Matt. 3, 15], en tant que vivant (quoiqu'il fût parfaitement pur), mais encore par une épreuve de tout ce qui était en Lui, par le baptême de feu. « J'ai », dit-Il, « à être baptisé d'un baptême ; et combien suis-je à l'étroit jusqu'à ce qu'il soit accompli » (Luc 12, 50).

Ici donc, Christ, offert tout entier à Dieu pour la pleine manifestation de la gloire de Dieu, subit l'épreuve complète du jugement. Le feu éprouve ce qu'il est. Il est « salé de feu » [Marc 9, 49]. La parfaite sainteté de Dieu, dans la puissance du jugement divin, éprouve à fond tout ce qui est en Lui. La sueur de sang [Luc 22, 44], et l'émouvante supplication dans le jardin de Gethsémané [Luc 22, 42], Sa profonde douleur sur la croix, dans la conscience touchante de Sa justice : « *Pourquoi m'as-tu abandonné ?* » [Matt. 27, 46] — cri resté sans réponse, quant à un allègement de l'épreuve — tout cela signale l'épreuve complète du Fils de Dieu. L'abîme répondait à l'abîme — toutes les vagues et tous les flots de l'Éternel passaient sur lui [Ps. 42, 7]. Mais, comme Il s'était offert Lui-même dans Sa perfection, pour l'épreuve complète, ce feu consumant et ce jugement de Ses pensées les plus intimes ne produisit et ne pouvait produire qu'un parfum d'agréable odeur pour Dieu. Il est remarquable que le mot hébreu traduit par « brûler », dans le cas de l holocauste, n'est pas le mot qui est employé quand il s'agit du sacrifice pour le péché, mais celui qui est employé pour brûler le parfum.

Nous voyons donc, dans l holocauste, l offrande parfaite et volontaire de Christ Lui-même ; puis, l'épreuve des profondeurs les plus intimes de Son être, par le feu du jugement de Dieu. L holocauste de Sa vie était un sacrifice de bonne odeur, tout entier infiniment agréable à Dieu. Il n'y eut pas une pensée, pas le plus petit mouvement de volonté qui ne passât par l'épreuve qui consuma Sa vie, et, sans une réponse apparente de la part de Dieu pour Le soutenir, chez Lui tout était offert à Dieu, tout était un parfum de bonne odeur. Il y avait plus encore : La plus grande partie de ce que nous venons de dire pourrait s'appliquer aussi à l offrande du gâteau ; mais l holocauste était là pour faire expiation, expression qui n'est point employée au chapitre 2. La perfection personnelle intrinsèque de Christ était ici mise à l'épreuve, et la manière de Son incarnation — ce qu'il était comme homme ici-bas — était manifestée ; mais la mort était le premier élément de l holocauste, et la mort était par le péché. Christ devait glorifier Dieu là où l homme se trouvait (autrement l œuvre ne pouvait lui profiter), là où était la puissance de Satan dans la mort, là où était le jugement inévitable de Dieu. La gloire de Dieu ne pouvait être manifestée autrement : l amour, la justice, la majesté furent manifestés là où étaient le péché et la mort. Christ qui n'avait pas commis le péché, fait péché pour nous [2 Cor. 5, 21] en obéissance parfaite et en amour pour Son Père, s'abaissa jusqu'à la mort [Phil. 2, 8], et Dieu fut glorifié, et la puissance de Satan dans la mort fut détruite. Dieu fut glorifié pleinement dans l homme selon tout ce qu'il est, en obéissance, et en amour, là où le péché était entré. Christ a été fait péché, Lui qui n'a pas connu le péché [2 Cor. 5, 21] ; et Dieu a été glorifié en Lui, en Sa croix, comme ni la création, ni l innocence n auraient jamais pu le faire : tout était là un parfum de bonne odeur, répondant à tout ce que Dieu était, en justice et en amour.

Quand Noé offrit son holocauste, « l'Éternel flaira une odeur agréable ; et l'Éternel dit en son cœur : Je ne maudirai plus de nouveau le sol à cause de l'homme, car l'imagination du cœur de l'homme est mauvaise dès sa jeunesse » (Gen. 8, 21). L'Éternel s'était repenti d'avoir fait l'homme, et Son cœur en était attristé [Gen. 6, 6] ; mais maintenant, après le parfum du sacrifice, Il dit : « Je ne maudirai plus ». Telle est la parfaite et infinie valeur de l offrande volontaire de Christ à Dieu. Ce n'est pas dans le sacrifice que nous considérons, c'est-à-dire dans l holocauste, mais dans le sacrifice pour le péché, que l'Écriture nous montre l'imposition des péchés sur Christ. L holocauste est l expression de la perfection, de la pureté, du dévouement volontaire de la victime — mais dans le lieu même où Christ était fait péché — montant en parfum de bonne odeur devant Dieu. C'est selon la valeur et dans la bonne odeur de ce sacrifice, que nous sommes présentés à Dieu et agréés de Lui : nous sommes acceptés de Lui selon toutes les délices qu'il trouve dans le parfum de ce sacrifice. Bienheureuse pensée ! Si, dans ce sacrifice, Dieu est parfaitement glorifié en tout ce qu'il est, Il est glorifié aussi en nous

recevant. S'il trouve Ses délices en tout ce qu'est Christ, dans cet acte, dans Son acte le plus parfait, Il trouve aussi de même Ses délices en nous. Si le sacrifice de Son Fils reste toujours présent devant Lui, mémorial éternel des délices du Père, nous aussi nous sommes présentés devant Lui dans l'efficace de ce même sacrifice. Non seulement les péchés ont été effacés par l'acte expiatoire, mais l'acceptation parfaite de Celui qui l'a accompli, la bonne odeur de Son sacrifice sans péché, nous appartiennent, et sont notre bonne odeur devant Dieu. L'acceptation de l'offrande de Christ est la nôtre. Nous sommes un avec Lui.

Il faut remarquer que, quoique la mort fût une chose distincte de l'acte d'imposition de nos péchés sur Christ, la mort impliquait cependant le péché, et le sacrifice de Christ, comme holocauste, avait pour caractère la mort, résultat du fait que le péché était en question devant Dieu. Cela rendait l'épreuve et la souffrance d'autant plus terribles. L'obéissance de Christ fut éprouvée devant Dieu, dans le lieu même du péché, et Christ fut obéissant jusqu'à la mort [Phil. 2, 8], non pas dans le sens de porter et d'ôter les péchés, quoique cela eût lieu dans le même acte, mais dans la perfection de Son offrande de Lui-même à Dieu et de Son obéissance éprouvée par Lui — éprouvée en ce qu'il a été traité comme « fait péché » [2 Cor. 5, 21], et, dans ce sens-là seulement, un parfum de bonne odeur. C'est pourquoi l'acte est expiatoire — Il a fait la propitiation — et cela, en un sens plus profond que le simple acte de porter les péchés, c'est-à-dire comme l'épreuve de l'obéissance et la glorification de Dieu par elle.

Passons maintenant à l'offrande du gâteau. Tout en nous présentant l'humanité de Christ, Sa grâce et Sa perfection, comme homme vivant, cette offrande nous Le fait voir comme offert à Dieu, et pleinement mis à l'épreuve. Le gâteau était de fine farine, sans levain, mêlé d'huile et d'encens. L'huile était employée de deux manières : elle était *mêlée* à la farine, et on en *oignait* le gâteau. L'offrande personnelle de Christ à Dieu, même jusqu'à la mort, et Sa soumission à la mort, ont dû venir d'abord ; car, sans le parfait dévouement de Sa volonté, même jusqu'à la mort [Phil. 2, 8], rien n'aurait pu être accepté de Dieu. Mais, comme depuis le commencement Il était venu pour faire la volonté de Son Père [Héb. 10, 7], toute Sa vie et Sa nature comme homme furent parfaites et agréables, un parfum de bonne odeur sous l'épreuve de Dieu. Abel fut accepté au moyen du sang ; Caïn, qui voulut s'approcher de Dieu par la voie de la nature, en offrant le fruit de son labeur, fut rejeté [Gen. 4, 3-5]. Tout ce que nos coeurs naturels peuvent offrir est : « le sacrifice des sots » (Eccl. 5, 1), et vient d'une source entièrement corrompue, du péché, de la dureté du cœur, qui ne reconnaît pas notre condition, notre péché, notre éloignement de Dieu. Comment donner une preuve plus évidente de cette dureté de cœur, que de venir, sous les effets et sous les conséquences du péché, après avoir été chassé d'Éden, offrir les sacrifices, fruit du travail qui était la conséquence de la malédiction amenée par le péché [Gen. 3, 17], comme si rien absolument n'était arrivé. C'était bien le complet endurcissement d'un cœur aveuglé.

D'un autre côté, comme le premier acte d'Adam, bénî en Éden, a été de chercher sa propre volonté (et comme, par cette désobéissance, il devint, lui, avec une postérité semblable à lui, dans ce monde de misère, étranger à Dieu, séparé de Lui dans sa condition et sa volonté), Christ, Lui, dans ce monde de misère, se dévoua Lui-même en amour, pour accomplir la volonté de Son Père. Il s'anéantit Lui-même [Phil. 2, 7]. Il vint ici-bas, par un acte de dévouement à Son Père, afin que, au prix du sacrifice de Lui-même, Dieu fût glorifié. Il était, dans le monde, l'homme obéissant, dont la volonté était de faire celle de Son Père [Jean 4, 34], le premier grand acte et la source de toute obéissance humaine, et de la gloire de Dieu, par ce moyen. Sa volonté d'obéir et Son dévouement à la gloire de Son Père, répandaient une bonne odeur sur tout ce qu'il faisait : tous Ses actes étaient empreints de ce parfum.

Il est impossible de lire l'évangile de Jean<sup>[12]</sup> (mais aussi tel autre des évangiles), où ce que Jésus était, Sa personne, brille d'une manière si particulière, sans y retrouver, à chaque instant, le parfum précieux de l'obéissance, de l'amour et du renoncement de soi-même. Ce n'est point de l'histoire, c'est Lui-même qu'il est impossible de ne pas y voir ; mais aussi la méchanceté de l'homme, qui se fraya violemment le chemin à travers le voile et le lieu secret de refuge dont l'amour L'avait pour ainsi dire entouré, mettant ainsi à découvert, malgré lui, Celui qui était revêtu d'humilité, la personne divine passant, débonnaire, à travers un monde qui La rejettait. La violence de l'homme ne fit ainsi que démontrer toute la valeur et le prix de l'abaissement volontaire de Celui qui ne faiblit jamais, même lorsqu'il fut forcé de confesser Sa divinité [Matt. 26, 63-64]. « *Je suis* » [Ex. 3, 14] était là, mais dans l'abaissement et l'isolement humains de la plus parfaite obéissance volontaire. Il n'y avait chez Lui nul secret désir d'occuper une place dans Son humiliation ; et, par elle, glorifier Son Père était le parfait désir de Son cœur. Cette perfection se révèle en toutes choses. C'était vraiment « *Je suis* » qui était là, mais dans la perfection de l'obéissance humaine. « *Il est écrit* », répond-il à l'ennemi : « *l'homme ne vivra pas de pain seulement, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu* » [Matt. 4, 4]. « *Il est écrit* » était Sa réponse constante. « *Laisse faire maintenant* », dit-il à Jean-Baptiste, « *car ainsi il nous est convenable d'accomplir toute justice* » [Matt. 3, 15]. « *Donne-le-leur* », dit-il à Pierre, quoique « *les fils soient exempts* » — « *pour moi et pour toi* » [Matt. 17, 26-27]. Nous avons là ce qui concerne l'histoire ; mais dans Jean, où comme nous l'avons dit, Sa personne est davantage mise en lumière, Il exprime la chose plus directement : « *J'ai reçu ce commandement de mon Père* » [Jean 10, 18] et « *je sais que son commandement est la vie éternelle* » [Jean 12, 50]. « *Selon que le Père m'a commandé, ainsi je fais* » [Jean 14, 31]. « *Le Fils ne peut rien faire de lui-même, à moins qu'il ne voie faire une chose au Père* » [Jean 5, 19]. « *J'ai gardé* », dit-il, « *les commandements de mon Père, et je demeure dans son amour* » [Jean 15, 10]. « *Si quelqu'un marche de jour, il ne bronche pas* » [Jean 11, 9].

Plusieurs de ces paroles ont été prononcées par notre Seigneur en des occasions où l'œil attentif voit percer à travers Son humiliation la nature divine, Dieu le Fils, mais d'autant plus beau et glorieux qu'il est ainsi caché ; comme le soleil, que l'œil de l'homme ne peut fixer, montre la puissance de ses rayons en les faisant jaillir à travers les nuages qui voilent et adoucissent leur éclat. Si Dieu s'humilie, Il reste toujours Dieu ; c'est toujours *Lui* qui fait cela ; « *Il ne pouvait être caché* » [Marc 7, 24]. Cette obéissance absolue donnait une grâce et une saveur parfaites à tout ce qu'il faisait. Il apparaissait toujours comme un envoyé. Il cherchait la gloire du Père qui L'avait envoyé [Jean 7, 18]. Il sauvait quiconque venait à Lui, parce qu'il n'était pas venu pour faire Sa volonté, mais celle de Celui qui L'avait envoyé [Jean 6, 38] ; et comme ils ne pouvaient venir à lui à moins que le Père ne les attirât [Jean 6, 44], leur venue était Son motif pour les sauver, car Il était venu pour accomplir implicitement la volonté du Père. Quel esprit d'obéissance nous voyons ici ! Qui sauve-t-il ? Ceux que le Père Lui donne, quels qu'ils soient. Il est serviteur de la volonté du Père. Est-il question de promettre la gloire, d'ordonner de s'asseoir à Sa droite et à Sa gauche ? « *Ce n'est pas à moi de le donner* », dit-il, « *sinon à ceux pour lesquels cela est préparé par mon Père* » [Matt. 20, 23]. Il doit récompenser d'après la volonté du Père. Lui n'est là que pour exécuter tout ce qui plaît à Celui-ci. Mais qui pouvait faire cela, sinon Celui qui a pu et qui, en même temps, a voulu, dans cette obéissance, entreprendre de faire *quoi que ce soit* que le Père voulait ? L'infini de l'œuvre et la capacité pour l'accomplir s'identifient avec la perfection de l'obéissance, qui n'avait de volonté que celle d'un autre. Il était en même temps un homme, simple, humble, débonnaire.

Voyons maintenant comment Son humanité en grâce convenait à l'œuvre qu'il venait accomplir. L'offrande du gâteau à Dieu, prise du fruit de la terre, était de la plus fine farine. Tout ce qui était pur, saint, et aimable, dans la nature humaine, se trouvait en Jésus sous toutes Ses douleurs, dans toute Son excellence, mais dans Son excellence même au milieu de Ses douleurs. Il n'y avait en Lui aucune inégalité, aucune qualité prédominante qui eût pour effet de Lui donner un caractère particulier. Quoique rejeté et méprisé des hommes,

Il était la perfection de la nature humaine. Les sensibilités, la fermeté, la décision (qualités qui se rattachaient elles-mêmes aussi au principe de l'obéissance), l'élévation, et la douceur calme qui appartiennent à la nature humaine, trouvaient toutes en Lui leur place parfaite. Dans l'apôtre Paul, nous voyons le zèle et l'énergie ; en Pierre, l'affection ardente ; en Jean, la tendresse du sentiment et l'abstraction de la pensée unies au désir presque illimité de revendiquer les droits de Celui qu'il aime. Seulement la qualité que nous observons en Pierre prédomine et le caractérise ; Paul, quelque précieux serviteur qu'il fût, « n'a pas de regret » bien qu'il ait eu du regret (2 Cor. 7, 8) ; il n'a point de repos dans son esprit, lorsqu'il ne trouve pas Tite son frère ; il part pour la Macédoine, quoiqu'une porte fût ouverte à Troas<sup>[2 Cor. 2, 12-13]</sup> ; il ne reconnaît pas le souverain sacrificateur<sup>[Act. 23, 5]</sup> ; il est obligé de se glorifier lui-même<sup>[2 Cor. 11, 18]</sup>. Chez Pierre, en qui Dieu était puissant envers la circoncision, nous voyons la crainte de l'homme se montrer à travers la fidélité de son zèle. Jean qui aurait voulu, dans son zèle, revendiquer les droits de Jésus, ne savait de quel esprit il était animé<sup>[Luc 9, 55]</sup>, et aurait interdit la manifestation de la gloire de Dieu parce que l'homme ne marchait pas avec eux (Luc 9). Tels étaient Paul, Pierre et Jean.

En Jésus, même comme homme, aucune de ces inégalités ; rien de saillant dans Son caractère, parce que chaque chose était en parfaite soumission à Dieu dans Son humanité, y avait sa place, y accomplissait exactement son service, puis disparaissait. Dieu était glorifié, et tout était en harmonie. Quand la douceur convenait, Jésus était doux ; lorsqu'il fallait de l'indignation, qui pouvait résister à la flétrissure de Sa réprehension ? Tendre envers le plus grand des pécheurs, au temps de la grâce ; insensible à la supériorité sans cœur d'un froid pharisiens curieux de juger qui Il était<sup>[Luc 7, 39]</sup> ; le temps du jugement venu, les larmes de ceux qui pleuraient sur Lui ne Lui font prononcer d'autres paroles que celles-ci : « Pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants »<sup>[Luc 23, 28]</sup>, paroles pleines de profonde compassion, mais aussi de soumission profonde au juste jugement de Dieu ! L'arbre sec était préparé pour le feu<sup>[Luc 23, 31]</sup>. Sur la croix, tendre pour Sa mère quand Son service est terminé, et la confiant aux soins humains de celui qui, pour ainsi dire, avait été Son ami<sup>[Jean 19, 26-27]</sup> et s'était appuyé sur Son sein<sup>[Jean 13, 23]</sup> ; quand Son service pour Dieu L'occupait, Il n'avait point d'oreille pour ses paroles ou ses droits<sup>[Marc 3, 31-35]</sup> ; Il était parfait quand Il voulait montrer qu'avant Sa mission publique, Il était toujours le Fils du Père<sup>[Luc 2, 49]</sup>, et, bien que tel, soumis en perfection humaine à la mère qui L'avait porté et à Joseph, Son père au point de vue légal<sup>[Luc 2, 51]</sup>. Son calme déconcertait Ses adversaires et, dans la puissance morale qui parfois les épouvantait, Il montrait une douceur qui attirait tous les cœurs qu'une opposition volontaire n'avait pas endurcis. Puis, quel tranchant affilé lorsqu'il s'agissait de séparer le bien d'avec le mal !

Il est vrai que la puissance de l'Esprit opéra plus tard dans le même sens en appelant et en rassemblant des hommes dans une confession publique ; mais la personne et le caractère de Jésus le faisaient moralement. Il y eut une immense œuvre accomplie (je ne parle pas ici de l'expiation) par Celui qui, quant au résultat extérieur, travailla en vain<sup>[És. 49, 4]</sup>. Partout où il y avait des oreilles pour entendre, la voix de Dieu parlait, par le moyen de ce que Jésus était comme homme, au cœur et à la conscience de Ses brebis. Il entra par la porte, le portier lui ouvrit, et les brebis entendirent Sa voix<sup>[Jean 10, 2-3]</sup>. L'humanité parfaite de Jésus, exprimée dans toutes Ses voies, pénétrant par la volonté de Dieu, jugeait tout ce qui est dans l'homme et dans chaque cœur. Mais ce sujet nous entraîne au-delà de ce qui nous occupe directement.

En un mot, donc, l'humanité de Christ était parfaite, soumise immédiatement toute entière à Dieu et répondant à Sa volonté, et présentant ainsi nécessairement une complète harmonie. La main qui touchait les cordes les trouvait en parfait accord : tout répondait au cœur de Celui dont les pensées de grâce, de sainteté, de bonté, et aussi de jugement du mal, de plénitude de bénédiction, résonnaient en doux accents aux oreilles des âmes fatiguées, et trouvaient en Christ leur unique et parfaite expression. Chaque faculté, chaque élément

de Son humanité répondait à l'impulsion que lui donnait la volonté divine, puis rentrait dans une tranquillité dans laquelle le moi n'avait aucune place. Tel était Christ dans Sa nature humaine. Ferme lorsqu'il le fallait, la douceur était cependant ce qui Le caractérisait essentiellement : Sa voix ne s'élevait point dans les rues [Matt. 12, 19], parce qu'il était dans la présence de Dieu, Son Dieu, et tout cela au milieu du mal. Mais la joie pourra retentir plus hautement lorsque tout répétera : « Louez Son nom, louez Sa gloire ».

Cependant la pureté de la nature humaine de notre Seigneur procédait de sources plus profondes et plus importantes, qui nous sont présentées négativement et positivement dans notre type. Si chacune de Ses facultés obéissait à l'impulsion divine, il est évident que la volonté de Christ devait être juste et bonne ; l'esprit et le principe d'obéissance devaient en être le mobile ; car c'est l'action d'une volonté indépendante qui est le péché. Christ, comme personne divine, avait droit à une volonté indépendante : « le Fils vivifie qui il veut » [Jean 5, 21] ; mais Il vint pour faire la volonté de Son Père [Héb. 10, 7]. Sa volonté était l'obéissance ; donc elle était sans péché et parfaite. Le levain, dans l'Écriture, est le symbole de la corruption — « le levain de malice et de méchanceté » [1 Cor. 5, 8]. C'est pourquoi, dans le gâteau qui était offert en bonne odeur à Dieu, il n'entrant pas de levain : ce qui contenait du levain ne pouvait être offert à Dieu en agréable odeur. Cette vérité est mise en relief par voie de contraste dans le type : il y avait des gâteaux pétris avec du levain, et il était défendu de les offrir en parfum de bonne odeur, en offrande faite par feu. Il en était ainsi dans deux cas dont l'un, le plus important et le plus significatif, suffisant pour établir le principe, est signalé dans le chapitre qui nous occupe.

Lorsqu'on offrait les prémices, on y joignait deux gâteaux pétris avec du levain [23, 17], mais ces gâteaux n'étaient point un sacrifice de bonne odeur. On offrait aussi des holocaustes et des oblations de gâteaux en sacrifice de bonne odeur, mais non pas les prémices (voyez v. 12 et Lév. 23). Que signifiaient donc ces prémices ? L'assemblée sanctifiée par le Saint Esprit ; car cette fête avec l'offrande des premiers fruits, était le type reconnu du jour de la Pentecôte — de fait, était le jour de la Pentecôte. « Nous sommes », dit l'apôtre Jacques, « une sorte de prémices de ses créatures » [Jacq. 1, 18]. Nous verrons (Lév. 23) qu'au jour de la résurrection de Christ, la gerbe des premiers fruits était offerte — des épis de blé entiers, non broyés. Il est clair qu'il n'y avait point de levain là. Christ ressuscita, en effet, sans avoir vu la corruption [Act. 13, 37]. Avec ces épis l'on n'offrait pas de sacrifice pour le péché, tandis qu'avec les gâteaux au levain (qui représentaient l'assemblée sanctifiée pour Dieu par l'Esprit Saint, mais vivant encore dans la nature humaine corrompue), on offrait un sacrifice pour le péché [23, 19] ; car le sacrifice de Christ répondit pour nous, et ôta le levain qui est dans notre nature corrompue, vaincue (quoique existant encore) par l'opération du Saint Esprit. Cette nature, corrompue en elle-même, ne pouvait, en passant par l'épreuve du jugement de Dieu, être une bonne odeur, un sacrifice fait par feu ; mais par le moyen du sacrifice de Christ, qui répondit à ce que la présence du mal exigeait et y satisfit, elle pouvait être offerte à Dieu. C'est pourquoi il est dit, non seulement que Christ a répondu pour nos péchés, mais que « ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était faible par la chair, Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair » [Rom. 8, 3]. Dieu a condamné le péché dans la chair ; mais Il l'a condamné dans l'expiation accomplie par Christ, lorsqu'il subit le jugement dû au péché, lorsqu'il fut fait péché pour nous, et qu'il mourut en faisant ainsi, de sorte que, en Lui, nous nous tenons pour morts.

Il est important pour une conscience délicate ou troublée, de se souvenir que Christ est mort non seulement pour nos péchés [1 Cor. 15, 3], mais pour le péché qui est en nous, car certainement « le péché » trouble bien davantage une conscience fidèle que beaucoup de péchés passés. Comme les gâteaux qui représentent l'Assemblée étaient pétris avec du levain [Lév. 23, 17] et ne pouvaient être offerts en parfum de bonne odeur, le gâteau représentant Christ était sans levain, un parfum de bonne odeur, une offrande faite par feu à l'Éternel. L'épreuve du jugement de Dieu trouva, en Lui, une volonté parfaite et l'absence de tout mal, de tout esprit

d'indépendance. « Ta volonté soit faite » [Luc 22, 42], voilà ce qui caractérisait la nature humaine du Seigneur, remplie et animée par la plénitude de la déité, mais en même temps, l'homme Jésus, offrande à Dieu [Éph. 5, 2].

Il y a un autre exemple, en sens inverse, que je ferai remarquer en passant : ce sont les sacrifices de prospérité. Christ avait Sa part dans ces sacrifices, l'homme aussi. C'est pourquoi il s'y trouvait des gâteaux pétris avec du levain en même temps que des gâteaux sans levain [7, 12-13]. Le sacrifice de prospérité, représentant la communion de l'Assemblée en rapport avec le sacrifice de Christ, introduisait nécessairement l'homme, de sorte que le levain s'y trouvait, symbole de ce levain qui existe toujours en nous. L'Assemblée est appelée à la sainteté [1 Thess. 4, 7] ; la vie de Christ en nous est sainteté à l'Éternel ; mais il reste toujours vrai que, en nous, c'est-à-dire en notre chair, il n'habite point de bien [Rom. 7, 18].

Ceci nous amène à un autre grand principe qui nous est présenté dans notre type : le gâteau devait être mélangé d'huile. « Ce qui est né de la chair est chair » [Jean 3, 6] ; et en nous-mêmes, en tant que nés simplement de la chair, nous ne sommes naturellement rien que la chair corrompue et en chute, étant « nés de la volonté de la chair » [Jean 1, 13]. Bien que, comme chrétiens, nous soyons nés de l'Esprit de Dieu [Jean 3, 6], ce fait ne détruit pas la vieille nature. La force active de cette nature peut en être atténuée jusqu'au dernier degré et ses opérations se trouver contrôlées : la nature ne change pas. La *nature* de Paul était aussi disposée à s'enorgueillir après qu'il eut été élevé jusqu'au troisième ciel [2 Cor. 12, 2-7], que lorsqu'il était porteur de la lettre du souverain sacrificateur pour détruire le nom de Christ, si cela était possible [Act. 9, 1-2]. Je ne dis pas que la disposition au mal eût chez lui la même puissance, mais cette disposition était en elle-même aussi mauvaise ou pire, parce qu'elle se trouvait en face d'un bien plus grand. Quant à Christ, la volonté de la chair n'eut aucune part quelconque dans Sa naissance. Sa nature humaine découla aussi simplement de la volonté divine que la présence de la nature divine sur la terre. Marie se soumettant avec la simplicité de la foi et une exquise obéissance, nous montre, dans une scène touchante de beauté, sa soumission et son humilité de cœur et d'intelligence devant la révélation de Dieu : « Voici l'esclave du Seigneur (l'Éternel) ; qu'il me soit fait selon ta parole » [Luc 1, 38]. — Christ ne connut point le péché [2 Cor. 5, 21] ; Sa nature humaine elle-même était conçue du Saint Esprit. L'être saint, né de la vierge, devait être appelé le « Fils de Dieu » [Luc 1, 35]. Il était véritablement et complètement homme, né de Marie ; mais Il était homme, né de Dieu. Nous voyons ce titre de Fils de Dieu appliqué à trois différents états de Christ : Fils de Dieu, Créateur, dans les épîtres aux Colossiens, aux Hébreux, et en d'autres passages qui y font allusion ; Fils de Dieu, comme né dans le monde (Luc 1 ; Ps. 2) ; enfin, déterminé Fils de Dieu en puissance comme ressuscité d'entre les morts (Rom. 1).

Le gâteau<sup>[13]</sup> était mélangé d'huile, exactement comme la nature humaine de Christ recevait son caractère, son être, sa saveur, du Saint Esprit, dont l'huile est toujours le symbole connu. Mais pureté n'est pas puissance ; et c'est sous une autre forme que la communication de la puissance spirituelle agissant par la nature humaine de Jésus, est exprimée.

Il fallait que les gâteaux fussent oints d'huile : ainsi il est écrit, que Dieu oignit du Saint Esprit et de puissance Jésus de Nazareth, qui allait de lieu en lieu faisant du bien et délivrant ceux que le diable avait asservis à sa puissance (Act. 10, 38). Cela ne veut point dire qu'il ait manqué quelque chose au Seigneur. D'abord, comme Dieu, Il aurait pu faire toutes choses ; mais Il s'était abaissé et était venu pour obéir [Phil. 2, 8]. C'est pourquoi Il ne se présente en public [Luc 4, 14] qu'après y avoir été appelé et avoir été oint [Luc 3, 22] ; quoique Son entrevue avec les docteurs dans le temple ait montré Sa relation avec le Père dès le commencement de Sa carrière [Luc 2, 46-49].

On trouve ici une certaine analogie avec nous. Être né de Dieu, et être scellé et oint du Saint Esprit sont deux choses différentes. Le jour de la Pentecôte [Act. 2, 4], Corneille [Act. 10, 44], les croyants de Samarie auxquels

les apôtres imposèrent les mains [Act. 8, 17], en sont la preuve, ainsi que plusieurs passages qui ont trait à ce sujet. « Parce que vous êtes fils », est-il dit, « Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs » (Gal. 4, 6). « Auquel aussi ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse, qui est les arthes de notre héritage, pour la rédemption de la possession acquise » (Éph. 1, 13, 14). « Il disait cela », dit Jean, « de l'Esprit qu'allaien recevoir ceux qui croyaient en lui » (Jean 7, 39). Le Saint Esprit peut avoir produit, par une nouvelle nature, de saints désirs et l'amour de Jésus, sans que le croyant ait conscience de la délivrance et de la puissance, sans qu'il ait la joie de Sa présence dans la connaissance de l'œuvre accomplie de Christ. Pour ce qui concerne le Seigneur Jésus, nous savons que ce second acte, celui de l'onction, fut accompli en rapport avec la perfection de Sa personne (et cela se pouvait, puisqu'il était juste en Lui-même), lorsque après Son baptême par Jean<sup>[14]</sup>, Lui, qui était sans péché, fut oint du Saint Esprit, descendant sur Lui sous une forme corporelle comme une colombe [Luc 3, 21-22], puis, qu'il fut emmené pour nous par l'Esprit, au combat dont Il sortit vainqueur par l'Esprit [Luc 4, 1], pour se rendre, par la puissance de ce même Esprit, en Galilée [Luc 4, 14]. J'ai dit vainqueur par la puissance de l'Esprit, car si Jésus avait simplement repoussé Satan par Sa puissance divine, comme telle, il n'y aurait évidemment point eu de combat, ni par conséquent d'exemple ou d'encouragement pour nous. Au contraire, le Seigneur repoussa Satan en vertu d'un principe qui est pour nous le devoir de chaque jour, savoir par l'obéissance intelligente qui se sert de la Parole de Dieu et repousse Satan avec indignation dès qu'il se montre ouvertement comme tel. Si Christ entra dans Sa carrière avec le témoignage et la joie d'un Fils, ce fut dans une carrière de lutte et d'obéissance (s'il pouvait lier l'homme fort, Il eut à le faire [Matt. 12, 29]). Il en est de même pour nous : joie, délivrance, amour, paix abondante, esprit d'adoption, certitude de notre acceptation devant le Père, telle est l'entrée dans la carrière chrétienne ; mais cette carrière est un sentier de lutte et d'obéissance : abandonner l'obéissance c'est être défait dans le combat. L'effort de Satan contre Jésus tendait à séparer en Lui ces deux choses. Si tu es Fils de Dieu, use de ta puissance ; fais que ces pierres deviennent du pain ; agis par ta propre volonté [Matt. 4, 3]. La réponse de Jésus signifie : « Je suis dans une position d'obéissance, de servitude ; je n'ai point reçu de commandement. Il est écrit : « L'homme vivra de toute parole qui sort de la bouche de Dieu » [Matt. 4, 4]. Je reste dans cet état de dépendance ».

C'était là de la puissance, mais liée à l'état et à l'accomplissement de l'obéissance. Le seul acte de désobéissance qu'Adam pût commettre, il le commit ; mais Celui qui, quant à la puissance, pouvait toutes choses, ne s'en servit que pour accomplir un service plus parfait, en manifestant une soumission plus parfaite.

Merveilleux tableau du chemin du Seigneur, de Sa conduite au milieu des douleurs d'un homme souffrant les conséquences de la désobéissance de l'homme, d'une nature qu'il avait prise à tous égards, sauf le péché [Héb. 4, 15] : « Car il convenait (vu l'état où nous sommes) pour lui, à cause de qui sont toutes choses et par qui sont toutes choses, que, amenant plusieurs fils à la gloire, il consommât le chef de leur salut par des souffrances » (Héb. 2, 10).

Ainsi Jésus a été dans le combat, par la puissance de l'Esprit ; Il a été dans l'obéissance, par la puissance de l'Esprit ; c'est par la puissance de l'Esprit qu'il chassa les démons et porta toutes nos infirmités. Ce fut aussi dans la puissance de l'Esprit qu'il s'offrit sans tache à Dieu [Héb. 9, 14], mais ceci a plutôt rapport à l holocauste. Dans tout ce qu'il faisait, comme dans tout ce qu'il ne faisait pas, Il agissait par l'énergie de l'Esprit de Dieu. C'est pourquoi Il est un exemple pour nous ; nous Le suivons, il est vrai, avec des motifs et une énergie mélangés, mais au fond avec une puissance par laquelle nous pouvons, si c'est Sa volonté, faire de plus grandes choses que Lui (Jean 14, 12) ; non pas être plus parfaits, mais faire de plus grandes choses, et moralement, comme l'apôtre le dit Lui-même : « Je puis toutes choses » (Phil. 4, 13). Jésus sur la terre fut absolument parfait en obéissance ; mais, précisément à cause de cela, Il ne fit pas, et, dans un sens moral, Il ne

put pas faire bien des choses qu'il peut faire et manifester maintenant par le moyen de Ses apôtres et serviteurs ; car, exalté maintenant à la droite de Dieu, Il devait manifester, même comme homme, la puissance, et non l'obéissance : « Celui qui croit en moi fera... de plus grandes œuvres que celles-ci, parce que moi je m'en vais au Père » [Jean 14, 12].

Cela nous met dans une position d'obéissance ; car, par la puissance de l'Esprit, nous sommes serviteurs de Christ : « Il y a diversité de services, mais le même Seigneur » [1 Cor. 12, 5]. Les apôtres firent donc de plus grandes œuvres que Lui [Jean 14, 12], mais elles étaient mêlées, dans leur marche personnelle, avec toutes sortes d'imperfections. Le Seigneur montra-t-Il jamais la crainte de l'homme [1 Cor. 2, 3] ? S'est-Il jamais repenti de l'un de Ses actes, même quand plus tard il n'y avait pas de raison pour la repentance [2 Cor. 7, 8] ? Non ! comme Jésus l'avait promis, il y eut un plus grand déploiement de puissance dans le service apostolique ; mais cette puissance se déployait dans des êtres dont la faiblesse montrait que toute la louange appartenait à un autre, et dont l'obéissance s'accomplissait malgré la volonté contraire qui était en eux. En cela consistait la grande différence entre eux et le Seigneur. Jésus n'eut jamais besoin d'une écharde dans la chair, afin qu'il ne s'élevât pas outre mesure [2 Cor. 12, 7]. Maître précieux ! Tu parlais de ce que tu savais et tu rendais témoignage de ce que tu avais vu [Jean 3, 11] ; mais pour faire cela, tu t'étais abaissé toi-même ; tu t'étais anéanti, prenant la forme d'esclave [Phil. 2, 7], afin que *nous* fussions élevés par ton abaissement. La hauteur, ou plutôt la conscience de la hauteur, d'où Il descendait, la perfection de Sa volonté d'obéir là où Il était, faisaient qu'il n'avait aucun besoin d'être élevé. Cependant, Il regardait à la joie qui était devant Lui, et méprisait la honte [Héb. 12, 2], car Il s'était abaissé jusqu'au point de se réjouir de la récompense. Aussi Dieu l'a haut élevé [Phil. 2, 9]. « Tes parfums sont d'agréable odeur ; ton nom est un parfum répandu » (Cant. 1, 3). Il y avait, en effet, dans l'offrande du gâteau, l'encens, la bonne odeur de toutes les grâces de Christ.

Combien souvent nos grâces à nous, sont offertes à l'homme ; combien souvent la chair confondue avec la grâce, ou mélangée avec elle, est appréciée selon le jugement de l'homme ! En Jésus, toutes les diverses grâces étaient présentées à Dieu. Sans doute, l'homme pouvait, ou eût dû les discerner comme l'agréable odeur de l'encens, se répandant, là où tout était brûlé pour Dieu ; mais, de fait, tout était brûlé comme un parfum de bonne odeur à Dieu.

Combien peu de croyants présentent ainsi leur charité à Dieu, introduisant Dieu dans leur charité, l'exerçant pour Lui et en vue de Lui, bien qu'elle soit en faveur de l'homme, et y persévérant, si même ils devaient, en aimant beaucoup plus, être moins aimés (2 Cor. 12, 15). Mais ils le font pour Dieu et, dans cette mesure, leur service est véritablement une bonne odeur pour Lui ; mais c'est une chose difficile, et qui exige que nous nous tenions habituellement devant Dieu. Il en était ainsi de Christ, d'une manière parfaite : plus Il était fidèle, plus Il était méprisé et contredit ; plus Il était débonnaire, moins on L'estimait ; mais l'accueil qu'il trouvait ne produisait en Lui aucune altération, parce qu'il faisait toutes choses uniquement pour Dieu. Devant la multitude, ou avec Ses disciples, ou en présence de Ses juges iniques, rien n'altéra la perfection de Ses voies, parce qu'en toute circonstance Il faisait toutes ces choses pour Dieu. L'encens de Son service, de Son cœur, et de Ses affections, était pour Dieu, montait continuellement devant Dieu et se rapportait à Lui ; et certes l'encens était abondant, et délicieux était son parfum, dans la vie de Jésus. « Dieu flaira une odeur agréable » [Gen. 8, 21] : en place de la malédiction, la bénédiction découla sur nous. L'encens était ajouté à l'offrande du gâteau, car il était en réalité, comme résultat, produit dans la vie de Jésus par l'Esprit, et il s'élevait continuellement vers Dieu. Il en est de même de l'intercession de Christ, car elle exprime Son amour plein de grâce. Ses prières, sainte expression de Sa dépendance, étaient infiniment précieuses à Dieu, devant lequel elles montaient comme un encens d'agréable odeur. « La maison fut remplie de l'odeur du parfum » (Jean 12, 3).

Outre le levain, Dieu avait défendu le miel : ce qui est le plus doux au goût naturel, comme, par exemple, les liaisons heureuses, les affections de ceux qui aiment selon la chair, et autres choses semblables. Ce n'est pas que ces choses soient mauvaises en elles-mêmes : « As-tu trouvé du miel », dit l'homme sage, « manges-en ce qu'il t'en faut, de peur que tu n'en sois repu et que tu ne le vomisses » [Prov. 25, 16]. Lorsque Jonathan prit un peu de celui qu'il trouva dans la forêt, au jour de son service et de l'énergie de sa foi pour Israël, ses yeux en furent éclaircis [1 Sam. 14, 27]. Mais le miel ne peut entrer dans un sacrifice. Celui qui put dire à Sa mère : « Femme, voilà ton fils », et au disciple : « Voilà ta mère » [Jean 19, 26-27], même dans le terrible moment de la croix, quand tout était achevé, a pu dire aussi : « Femme, qu'y a-t-il entre moi et toi ? » [Jean 2, 4] au moment où Il était occupé du plus simple accomplissement de Son service. Il était un étranger pour les fils de Sa propre mère [Ps. 69, 8], comme Lévi, l'homme de la bonté de Dieu, dans la bénédiction de Moïse [Deut. 33, 8] ; ce Lévi qui fut présenté comme une offrande à Dieu de la part du peuple (Nomb. 8, 11), qui dit de son père et de sa mère : « Je ne l'ai point vu ; et qui n'a pas reconnu ses frères, et n'a pas connu ses fils. Car ils ont gardé tes paroles et observé ton alliance » [Deut. 33, 9].

Il nous reste encore une chose à remarquer. Dans l'holocauste, tout était brûlé pour Dieu [1, 8-9], car Christ s'offrit tout entier à Dieu ; mais la nature humaine de Christ est la nourriture des sacrificateurs de Dieu. Aaron et ses fils devaient manger de l'offrande des gâteaux, ce qui n'était pas brûlé au feu. Christ était le vrai pain descendu du ciel, pour donner la vie au monde, afin que nous, sacrificateurs et rois, nous mangions ce pain-là, et que nous ne mourions point [Jean 6, 51]. Ce pain était saint, car seuls Aaron et ses fils devaient en manger. En effet, qui s'est jamais nourri de Christ, si ce n'est ceux qui, sanctifiés par le Saint Esprit, vivent de la vie de la foi, et se nourrissent de l'aliment de la foi ? Or Christ, comme sanctifié pour Dieu, est l'aliment de nos âmes ; un aliment qui nous sanctifie aussi toujours pour Dieu. Nos âmes ne découvrent-elles pas ce qui alimente, nourrit, et sanctifie, dans Celui qui est doux et humble de cœur, dans Celui qui brille comme la lumière de la perfection humaine et de la grâce divine au milieu d'hommes pécheurs ? Ne peuvent-elles pas, en se représentant, par la sympathie de l'esprit de Jésus en nous, la vie de Jésus pour Dieu et devant les hommes ici-bas, sentir ce que c'est que d'être offert en sacrifice à Dieu ? Jésus nous offre l'exemple d'un homme vivant pour Dieu, et nous entraîne après Lui par l'attraction de ce qu'il était, étant Lui-même la force qui nous porte dans ce chemin où Il marcha, en même temps que nous y trouvons nos délices et notre joie. Nos affections ne sont-elles pas assimilées aux siennes et occupées d'elles, quand elles sont fixées ainsi avec délices sur ce que le Sauveur était ici-bas ? Nous L'admirons, nous sommes humiliés, et par grâce nous devenons conformes à Lui. Il est le chef et la source de la vie en nous ; et la manifestation de la perfection en Lui, opère et développe l'énergie et l'humilité de cette vie en nous. Qui pourrait, en effet, être orgueilleux dans la communion de l'humble Jésus ? Comme on l'a dit, humble, Il nous enseignerait à prendre la dernière place, s'il ne l'avait prise Lui-même, en vertu de Sa parfaite grâce. Maître précieux, puissions-nous du moins nous tenir près de toi, être cachés en toi !

Combien est immense cette grâce qui nous introduit dans une telle intimité de communion avec Lui, cette grâce qui nous a faits sacrificateurs selon la puissance de la grâce vivifiante, pour avoir part à ce qui fait les délices de Dieu, notre Père : à ce qui Lui est offert comme un parfum de bonne odeur, un sacrifice fait par feu à l'Éternel ; aux richesses de la table de Dieu ! Tout cela est scellé par alliance, pour être notre éternelle, notre immuable portion. C'est pourquoi il est dit : « Tu ne laisseras point manquer sur ton offrande de gâteau le sel de l'alliance de ton Dieu » [2, 13]. Il n'était pas omis dans ce sacrifice, ni dans aucun sacrifice. La stabilité, la durabilité, la force préservatrice de ce qui est divin (qui n'est peut-être pas toujours agréable ni doux à notre goût), s'y trouvaient représentées par le sel, ce sceau de Dieu sur le fait que les délices et la bonne odeur du sacrifice ne sont pas momentanées ni passagères, mais éternelles. Tout ce qui est de l'homme passe ; tout ce qui est de Dieu demeure éternellement : la vie, l'amour, la nature divine et la grâce. Cette puissance

sanctifiante, qui nous tient séparés de la corruption, est de Dieu : elle participe de la stabilité de Sa nature, et nous lie à Dieu, non par ce que nous sommes comme volonté, mais par la sécurité que donne la grâce divine. Cette puissance est active, pure, sanctifiante pour nous, mais elle a sa source dans la grâce, et dans l'énergie de la vie divine. La promesse de Dieu qui nous oblige nous lie à Lui, mais par Sa propre énergie et Sa propre fidélité, et non pas les nôtres. Cette énergie est mêlée au sacrifice de Christ, et fondée sur lui ; or c'est dans ce sacrifice que Dieu a scellé et infailliblement assuré Son alliance ; autrement Christ ne serait pas honoré. C'est l'alliance de Dieu. Le levain et le miel — notre péché et nos affections naturelles — ne peuvent trouver place dans le sacrifice de Dieu, mais l'énergie de Sa grâce qui n'épargne point le mal, mais assure le bien, s'y trouve, pour nous garantir la jouissance infaillible de ses résultats et de ses fruits. Le sel ne formait pas l'offrande, mais ne devait jamais y manquer ; il ne pouvait manquer dans ce qui était de Dieu ; il avait sa place dans tout sacrifice.

Il faut se souvenir que le trait caractéristique de l'offrande de gâteau, comme de l'holocauste, trait réellement commun à tous les sacrifices, était qu'on l'offrait à Dieu. On ne peut dire cela du premier homme, Adam : dans son innocence, il jouissait des faveurs de Dieu ; il Lui en rendait ou aurait dû Lui en rendre des actions de grâces ; mais ce n'était là que de la jouissance et de la reconnaissance. Adam n'était pas lui-même une offrande à Dieu ; mais c'était précisément l'essence de la vie de Christ : elle était une offrande à Dieu, et, par cela même, distincte, et essentiellement séparée de tout ce qui l'entourait. Christ était donc saint, non seulement innocent, car l'innocence est l'absence, l'ignorance du mal, et non la séparation d'avec le mal. Dieu, qui connaît le bien et le mal, mais est infiniment élevé au-dessus du mal, et séparé du mal, qui lui est opposé — Dieu est saint. Christ était saint et non pas seulement innocent ; Il était, dans toute Sa volonté, consacré à Dieu, séparé du mal, et vivant dans la puissance de l'Esprit de Dieu. C'est pourquoi, en tant qu'offrande, Son essence était la fine fleur de farine, l'huile, et l'encens, figurant la nature humaine, le Saint Esprit, et le parfum de la grâce. Au point de vue négatif, l'offrande ne devait contenir ni levain, ni miel ; ainsi, quant à la manière de la présenter, on y mêlait l'huile, et on l'oignait d'huile. Ensuite venait, comme pour tout sacrifice, le sel de l'alliance de Dieu, mentionné ici, parce que, dans ce qui concernait la grâce de Sa nature humaine, l'homme en un mot (l'homme s'offrant lui-même à Dieu, non dans sa mort, mais dans sa vie, bien qu'éprouvé même jusqu'à la mort) on eût pu supposer que le sel faisait défaut.

Mais le fait que le sacrifice était offert sur l'autel de Dieu, brûlé comme un parfum de bonne odeur, et composé des trois choses positives, nommées ci-dessus, formait la substance et l'essence de l'offrande du gâteau.

Maintenant vient, au chapitre 3, *le sacrifice de paix ou de prospérité*. Il est le type de la communion des saints, selon la vertu du sacrifice, avec Dieu, avec le sacrificateur qui l'a offert pour nous, et avec tout le corps de l'Assemblée. Le sacrifice de prospérité vient après les sacrifices qui nous présentent le Seigneur Jésus Lui-même, dans le dévouement qui Le fait se livrer à la mort, et dans le dévouement et la grâce qui caractérisent Sa vie, mais allant jusqu'à la mort même et à l'épreuve du feu, afin que nous comprenions que toute communion est basée sur l'acceptabilité et la bonne odeur du sacrifice de Christ ; non seulement parce que ce sacrifice était nécessaire, mais parce que Dieu y trouvait toutes Ses délices.

J'ai déjà fait observer que lorsqu'un pécheur s'approchait de l'autel, le sacrifice pour le péché venait en premier ; car le péché doit être porté et ôté pour que le pécheur puisse s'approcher de Dieu et soit qualifié pour le faire. Mais une fois purifié et pur, il s'approchait selon la bonne odeur de l'offrande, c'est-à-dire selon l'acceptabilité parfaite de Christ. Celui-ci ne connaissant pas le péché [2 Cor. 5, 21], s'est consacré à Dieu, dans

un monde de péché, afin de glorifier Dieu parfaitement ; de plus, Il a aussi consacré à Dieu Sa vie, afin que tout ce que Dieu était en jugement fût glorifié de même, glorifié par l'homme dans la personne de Christ, et qu'ainsi une faveur infinie pût s'étendre sur ceux qui étaient reçus et s'approchaient par Lui. « À cause de ceci le Père m'aime, c'est que moi je laisse ma vie, afin que je la reprenne » (Jean 10, 17). Le Seigneur ne dit pas ici : Parce que j'ai laissé ma vie pour l'Assemblée, ce qui aurait été plutôt le sacrifice pour le péché ; Il parle de l'excellence et de la valeur positive de Son acte aux yeux du Père, car, dans cet homme, toute perfection opérait. Toute la majesté et la vérité de Dieu, Sa justice contre le péché, et Son amour furent infiniment glorifiés dans l'homme, dans Celui qui fut fait péché pour nous, là où nous étions tombés par le péché. « Maintenant le fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui », [Jean 13, 31]. « Car puisque la mort est par l'homme, c'est par l'homme aussi qu'est la résurrection des morts » [1 Cor. 15, 21]. Le mal que Satan avait produit était bien plus que guéri, sur la scène où il avait amené la ruine ; il était guéri par le moyen même par lequel la ruine avait été effectuée. Si Dieu a été déshonoré dans l'homme et par l'homme, Dieu est, dans un certain sens (si j'ose m'exprimer ainsi), redévable à l'homme en Jésus, de Sa gloire la meilleure et la plus excellente : quoique tout cela soit pur don de Sa part, tout est en même temps le fruit du travail de Christ qui s'est fait homme dans ce but. Tout ce que Christ était, et tout ce qu'il a fait, était infiniment agréable à Dieu ; et c'est en cela que nous avons communion, non pas dans l'offrande pour le péché. Aussi les offrandes de prospérité suivent-elles ici immédiatement, quoique, comme je l'ai déjà remarqué, le sacrifice pour le péché vienne en premier, là où son application était devenue nécessaire.

Dans le sacrifice de prospérité, le premier acte était la présentation et l'immolation de la victime à la porte du tabernacle d'assignation, ainsi que l'aspersion du sang, qui formait la base de tout sacrifice d'une victime, celui qui offrait le sacrifice étant identifié avec elle par l'imposition des mains sur sa tête (v. 1-2) [15].

Ensuite toutes les graisses, spécialement celle des parties intérieures, étaient brûlées sur l'autel des holocaustes, pour le Seigneur. Il était, aussi bien que la graisse, défendu de manger le sang [Deut. 12, 23]. Le sang, représentant la vie, appartenait nécessairement, essentiellement à Dieu : la vie venait de Lui, d'une manière spéciale ; mais la graisse non plus ne devait jamais être mangée, mais brûlée, offerte à Dieu. L'usage de la graisse comme symbole, est familier dans l'Écriture. « Leur cœur est épaisse comme la graisse ». « Jeshurun s'est engrassé, et a regimbé ». « Ils sont enfermés dans leur propre graisse ; de leur bouche, ils parlent avec hauteur » (Ps. 119, 70 ; Deut. 32, 15 ; Ps. 17, 10). Comme symbole, la graisse est l'énergie de la volonté intérieure, la partie intime du cœur de l'homme. De là vient que, pour exprimer Son entière mortification, Christ déclare (Ps. 22, 17) qu'il pourrait « compter tous ses os » ; et qu'il dit au psaume 102 : « À cause de la voix de mon gémissement, mes os s'attachent à ma chair ».

Mais en Jésus, tout ce qui, dans Sa nature, était énergie et force, Son être intérieur tout entier était un holocauste, sacrifié et offert sans réserve à Dieu, en parfum de bonne odeur. C'était la part de Dieu dans l'offrande, « un pain de sacrifice par feu à l'Éternel ». L'Éternel y trouvait Ses délices ; Son âme s'y reposait, car certainement c'était une chose très bonne, bonne au milieu du mal, bonne dans la volonté de s'offrir à Lui, bonne en parfaite obéissance.

Si l'œil de Dieu, comme la colombe de Noé [Gen. 8, 8-9], regardait ça et là sur cette terre balayée par le déluge du péché, il ne pouvait jamais, avant que Jésus y fût descendu, se reposer sur rien avec complaisance. C'est alors seulement que sur *Lui*, l'œil de Dieu put se reposer. Le ciel, quant à l'expression de Sa satisfaction, resta fermé, quels que fussent les conseils de Dieu, jusqu'au moment où Jésus (le second homme, l'homme parfait, le Saint, Celui qui s'offrait à Dieu pour faire Sa volonté [Héb. 10, 6-7]) fût venu sur la terre. Dès qu'il se présenta pour commencer Son ministère public, le ciel s'ouvrit ; le Saint Esprit descendit pour demeurer sur Lui,

seul lieu de Sa demeure ici-bas et la voix du Père, que rien ne pouvait plus retenir, déclara du ciel : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai trouvé mon plaisir » [Luc 3, 21-22]. Cet objet, trop grand, trop excellent, pour que le ciel et l'amour du Père gardassent le silence, allait-il perdre de son excellence et de sa saveur au milieu d'un monde de péché ? Tout au contraire. C'est là même que son excellence devait être manifestée.

Si Jésus a appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes [Héb. 5, 8], chaque mouvement de Son cœur était consacré à Dieu. Il marcha dans Sa communion, honorant Son Père en toutes choses, dans Sa vie comme dans Sa mort. L'Éternel trouvait en Lui des délices continues, et par-dessus tout, en Lui dans Sa mort : « le pain de sacrifice » était là. Tel était le grand principe ; mais la communion de nos âmes avec cela nous est présentée après. La graisse ayant été brûlée comme une offrande faite par feu, la consécration à Dieu est poursuivie jusqu'à son point suprême d'acceptation et de grâce.

Si nous examinons *la loi* des offrandes, nous trouverons que le reste de la victime devait être mangé. La poitrine était pour Aaron et ses fils, type de l'Église tout entière ; l'épaule droite était pour le sacrificateur qui faisait l'aspersion du sang (7, 31, 33), type plus spécial de Christ comme sacrificateur faisant l'offrande ; le reste de l'animal était mangé par celui qui l'offrait et par ses invités. De la sorte, il y avait identification et communion avec la gloire, et le bon plaisir, ou les délices de Celui auquel le sacrifice était offert ; avec la sacrificature et l'autel, instruments et moyens de l'offrande ; avec tous les sacrificateurs de Dieu, et au milieu d'eux ceux qui y avaient une part immédiate.

La même pratique existait parmi les païens : de là le raisonnement de l'apôtre au sujet des choses offertes aux idoles. Ainsi, en 1 Corinthiens 10, 18, parlant de la cène du Seigneur, dont la signification est fortement liée à ce type, il dit : « Considérez l'Israël selon la chair ; ceux qui mangent les sacrifices n'ont-ils pas communion avec l'autel ? ». Cela était si vrai, que, dans le désert, quand c'était possible (un ordre analogue, nécessaire pour le maintien du principe, fut établi dans le pays [Deut. 12, 20-21]), personne ne pouvait manger la chair d'aucun animal avant de l'avoir amené comme offrande devant le tabernacle d'assignation [17, 3-5]. Nous, chrétiens, nous devons faire nos repas au nom du Seigneur Jésus [Rom. 14, 6], offrant des sacrifices d'actions de grâces, le fruit de nos lèvres [Héb. 13, 15], et consacrant ainsi tout ce à quoi nous avons part, ainsi que nos personnes, en communion avec le Donateur et avec Celui qui nous a amenés là et nous maintient dans cette communion ; mais il s'agit ici d'un sacrifice proprement dit.

L'offrande de Christ, comme offrande faite par feu, est donc les délices de Dieu ; Son âme y prend plaisir ; elle est un parfum de bonne odeur pour Lui [Éph. 5, 2]. Devant Dieu, prenant, pour ainsi dire, place à Sa table, les adorateurs s'approchent aussi par ce parfait sacrifice, s'en nourrissent, ont une parfaite communion avec Dieu quant à Ses propres délices dans le sacrifice de Jésus, dans la personne de Jésus Lui-même, offert et s'offrant Lui-même ainsi ; ils ont, avec Dieu, un même sujet de joie parfaite dans l'excellence de l'œuvre de rédemption accomplie par Christ. Comme des parents jouissent ensemble de leurs enfants, leur joie étant rehaussée par leur communion, ainsi les adorateurs, remplis de l'Esprit et rachetés eux-mêmes par Christ, ont avec le Père une pensée commune à l'égard de Son excellence. Le sacrificateur, qui administre toutes ces choses, serait-il seul exclu de la joie qu'elles procurent ? Non, il en a aussi sa part : Celui qui a offert le sacrifice participe à la joie de la rédemption. L'Église tout entière aussi doit y avoir sa part.

Ainsi Jésus, comme sacrificateur, trouve Son plaisir dans la joie et la communion entre Dieu et le peuple, les adorateurs qui sont le fruit de Son travail, et dont Il est Lui-même l'objet. Quelle est la joie d'un rédempteur, sinon la joie, la communion, le bonheur de ses rachetés ? Tel est donc tout véritable culte des saints. Il consiste à se réjouir ensemble en Dieu, en vertu de la rédemption et de l'offrande de Jésus, à avoir une même pensée avec Dieu, à trouver ses délices avec Lui dans l'excellence de cette victime pure et de Son dévouement

volontaire, qui nous a rachetés, réconciliés, introduits dans la communion dont nous parlons, avec l'assurance que cette joie dont nous jouissons est celle de Jésus Lui-même, de Celui qui en est l'auteur et qui nous la donne. Dans le ciel, Il se ceindra, et fera mettre les siens à table, et s'avancant, Il les servira [Luc 12, 37].

Cette joie du culte appartient nécessairement aussi au corps tout entier des rachetés, vus dans les lieux célestes. Aaron et ses fils devaient aussi avoir leur part : ils sont toujours le type de l'Église, vue comme corps dans l'ensemble de ses membres, ayant le droit d'entrer dans les lieux célestes et d'offrir l'encens — faits sacrificateurs pour Dieu [Apoc. 1, 6]. Ces choses étaient le modèle des choses célestes [Héb. 8, 5], et ceux qui composent l'Église sont le corps des sacrificateurs célestes. C'est pourquoi le culte rendu à Dieu, le vrai culte, ne peut être rendu que par le corps tout entier des vrais croyants. Je ne puis réellement m'approcher du tabernacle de Dieu avec mon sacrifice, sans y trouver nécessairement les sacrificateurs du tabernacle. Sans le souverain sacrificateur tout est vain. Qu'avons-nous, en effet, sans Jésus ? Or je ne puis Le trouver, Lui, sans rencontrer en même temps le corps tout entier de Son peuple manifesté. Dieu aussi a Ses sacrificateurs, et je ne puis m'approcher de Lui autrement que par la voie qu'il a ordonnée, comme associé à ceux qu'il a placés autour de Sa maison et les reconnaissant comme le grand corps de ceux qui sont sanctifiés en Christ. Celui qui ne marche pas dans cet esprit est en désaccord avec l'ordonnance de Dieu, et il n'a point de vrai sacrifice de prospérité selon l'institution de Dieu.

Remarquons encore quelques autres détails. En premier lieu, ceux qui étaient nets pouvaient, seuls, prendre part au privilège du festin. Nous savons que maintenant la purification morale remplace la purification cérémonielle : « Vous, vous êtes déjà nets, à cause de la parole que je vous ai dite » (Jean 15, 3). « Dieu n'a fait aucune différence entre nous et eux, ayant purifié leurs cœurs par la foi » (Act. 15, 9). C'étaient les Israélites qui, aux jours d'alors, prenaient part aux sacrifices de prospérité ; et si un Israélite était souillé par une chose impure selon la loi de Dieu, il ne pouvait manger du sacrifice, tant que durait sa souillure.

Donc les chrétiens seuls, ceux dont les cœurs sont purifiés par la foi, ayant reçu la Parole avec joie, peuvent réellement rendre culte devant Dieu, ayant part à la communion des saints ; et si le cœur est souillé, la communion est interrompue. Aucune personne manifestement souillée n'a le droit de prendre part au culte et à la communion de l'Assemblée de Dieu. N'être pas un Israélite, ou n'être pas net, sont deux choses différentes. Celui qui n'était pas Israélite n'avait jamais aucune part aux sacrifices de prospérité ; il ne pouvait s'approcher du tabernacle. Qu'un homme fût souillé, ne prouvait pas qu'il ne fût point Israélite (au contraire, la discipline dont nous parlons ne s'exerçait qu'envers les Israélites) ; mais la souillure lui ôtait la capacité de prendre part, avec ceux qui étaient purs, au privilège de la communion, parce que les sacrifices de prospérité, quoique les adorateurs y participassent, appartenaient au Seigneur (chap. 7, 20, 21). Celui qui était souillé n'y avait aucun droit. Les vrais adorateurs doivent adorer le Père en Esprit et en vérité, car le Père en cherche de tels qui L'adorent [Jean 4, 23]. Si le culte et la communion sont par l'Esprit, il devient évident que ceux-là seuls qui ont l'Esprit de Christ, et qui en outre n'ont point contristé l'Esprit, rendant ainsi impossible, par la souillure du péché, la communion qui est par l'Esprit, peuvent y participer.

Une autre partie de l'ordonnance, relative à ce type, semblerait contredire ce que nous venons de faire remarquer, mais en réalité elle apporte plus de lumière encore sur ce sujet. Il était ordonné d'offrir des pains levés avec les offrandes qui accompagnaient ce sacrifice (7, 13) : car lors même que ce qui est impur, c'est-à-dire ce qui peut être reconnu comme tel, doit être exclu, il y a toujours un mélange de mal dans notre culte même. Le levain est là (l'homme n'en peut être exempt) ; la quantité peut en être relativement minime, comme c'est le cas lorsque l'Esprit n'est pas contristé ; mais il se trouve partout où est l'homme. On offrait aussi en

même temps des pains sans levain, car Christ est là ; l'Esprit de Christ est en nous, en qui il y a du levain, car l'homme est là.

Il y avait dans le culte qui nous occupe ici, une autre ordonnance importante : quand il était offert pour un vœu, le sacrifice pouvait être mangé le jour après qu'on avait offert la graisse, c'est-à-dire le sacrifice par feu à l'Éternel. Mais, lorsqu'on le présentait comme action de grâces, la chair du sacrifice devait être mangée le même jour. La pureté du service des adorateurs s'identifiait ainsi avec l'offrande de la graisse à Dieu. Il est impossible de séparer le vrai culte spirituel et la vraie communion, d'avec l'offrande parfaite de Christ à Dieu. Dès que notre culte se sépare du sacrifice, de son efficace, et de la conscience de l'infinie acceptabilité de Jésus devant le Père, il devient charnel, formel, et pour la satisfaction de la chair. Si le sacrifice de prospérité était mangé en le séparant de l'offrande de la graisse, c'était, disons-nous, un festin purement charnel, une forme de culte qui, n'ayant aucun caractère de communion avec les délices et le bon plaisir de Dieu, devenait pis qu'inacceptable, était une vraie iniquité.

Quand le Saint Esprit nous fait jouir du vrai culte spirituel, Il nous introduit dans la communion avec Dieu, en Sa présence ; alors, l'infinie valeur que le sacrifice de Son Fils a pour Lui est nécessairement présentée à notre esprit. Nous nous y trouvons associés, elle forme une partie intégrante et inévitable de notre communion et de notre culte ; nous ne pouvons être en la présence et dans la communion de Dieu sans l'y retrouver. Elle est le fondement de notre acceptation, comme elle est celui de notre communion.

Séparé du sacrifice, notre culte devient charnel ; nos prières sont alors la chose la plus triste possible, ce que l'on entend parfois appeler un don de prière (une répétition éloquente de vérités et de principes connus), au lieu d'être la communion et l'expression de nos besoins et de nos désirs par l'onction de l'Esprit ; nos hymnes ne sont plus que le charme de l'oreille, le goût musical, le plaisir que donnent des expressions poétiques : tout devient une forme charnelle au lieu de la communion dans l'Esprit. Cela est mauvais, une vraie iniquité ; l'Esprit de Dieu ne reconnaît pas ce culte, qui n'est pas en Esprit et en vérité [Jean 4, 24].

Il y avait une différence dans la valeur des diverses espèces de ce sacrifice de prospérités. Offert pour un vœu, il pouvait, comme nous l'avons dit, être mangé le second jour ; s'il s'agissait d'un sacrifice d'action de grâces, il ne pouvait l'être que le premier jour seulement. Cela représente, en type, deux degrés différents d'énergie spirituelle. Quand notre culte est le fruit spontané d'un dévouement simple et sincère, il peut se soutenir plus longtemps, par le fait qu'étant remplis de l'Esprit, nous sommes dans la réalité d'une vraie communion, et notre culte peut être agréé. La saveur de ce sacrifice se maintient ainsi plus longtemps devant Dieu, qui prend part à la joie de Son peuple. L'énergie de l'Esprit maintient, dans la communion, la joie du Seigneur dans les siens, joie agréable à Dieu et qu'il peut accepter. Mais quand notre culte est la conséquence naturelle de bénédictions déjà reçues, il est certes agréable et acceptable devant Dieu, parce qu'il Lui est dû ; mais il n'est pas le fruit de la même énergie de communion. Le sacrifice d'action de grâces est sans doute rendu à Dieu, dans Sa communion, mais cette communion cesse après que l'hommage a été réellement rendu.

Remarquons aussi que nous pouvons commencer le culte par l'Esprit et le finir par la chair. Si, par exemple, je continue à chanter sans que l'opération réelle de l'Esprit soit en jeu, chose qui n'arrive que trop souvent, mon cantique qui, au commencement, était une vraie mélodie du cœur en l'honneur du Seigneur, finira par les sentiments agréables que donne la musique, en un mot, par la chair. Le chrétien spirituel, l'adorateur intelligent, sentira ce changement à l'instant même où il se produira. L'âme en est toujours affaiblie, mais s'habitue promptement à un culte formaliste et à la faiblesse spirituelle ; et ainsi le mal s'introduit bien vite au milieu des adorateurs, par la puissance de l'ennemi. Que le Seigneur nous garde près de Lui, afin que nous jugions toutes choses en Sa présence : hors d'elle, nous sommes incapables de rien juger.

Il est bon de noter soigneusement l'expression : « la chair du sacrifice de prospérité qui appartient à l'Éternel » (chap. 7, 20). Le culte est au Seigneur, car ce qui dans le culte se passe dans notre cœur, ne nous appartient pas. Le Seigneur l'a mis dans nos cœurs, pour notre joie, afin que nous participions au sacrifice de Christ, à Sa propre joie en Christ. Dès que nous nous approprions le culte, nous le profanons. C'est pourquoi, ce qui restait de la chair du sacrifice devait être brûlé au feu ; c'est pourquoi, aussi, ce qui était impur *ne devait rien avoir affaire avec le culte* (v. 19-21) ; de là encore, la nécessité d'associer au culte la graisse qui a fumé sur l'autel pour l'Éternel, afin que ce soit réellement Christ en nous, et ainsi la vraie communion avec Dieu, l'offrande de Christ à Dieu, dont nos âmes se nourrissent.

Souvenons-nous que tout notre culte appartient à Dieu, qu'il est l'expression de l'excellence de Christ en nous, et *ainsi* notre joie, comme par un seul et même Esprit, avec Dieu : Lui dans le Père, nous en Lui, et Lui en nous, telle est la chaîne merveilleuse qui nous unit en grâce aussi bien qu'en gloire. Notre culte est l'expression de ce qui remplit et réjouit nos cœurs par Christ, comme Lui-même, en prenant place au milieu de nous, dit : « J'annoncerai ton nom à mes frères ; au milieu de l'assemblée je chanterai tes louanges » (Ps. 22, 22 ; Héb. 2, 12). Certainement Il est dans la joie, Lui qui sait que la rédemption est accomplie. Puissions-nous être d'accord avec Lui ! Il saura guider et conduire nos louanges d'une manière agréable au Père dont l'oreille sera attentive lorsqu'Il entendra cette voix nous diriger. Quelle parfaite et profonde expérience de ce qui est agréable devant Dieu doit avoir Celui qui, dans l'œuvre de la rédemption, a présenté toutes choses selon la pensée de Dieu ! Sa pensée à Lui est l'expression de tout ce qui est agréable au Père ; or Il nous dirige et nous enseigne Lui-même dans cette voie où, quoique faibles et imparfaits, nous sommes acceptés comme Lui. « Nous avons la pensée (la faculté intelligente, avec les pensées) de Christ » [1 Cor. 2, 16].

Les « sacrifices de nos lèvres » (Héb. 13, 15 et Os. 14, 2) sont l'expression du même Esprit par lequel nous offrons nos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, discernant quelle est sa volonté, bonne, agréable, parfaite [Rom. 12, 1-2] : tels sont notre culte et notre service, car notre service, dans un certain sens, devrait être notre culte.

Au sacrifice de prospérité, est ajoutée la défense de manger de la graisse ou du sang (7, 22-27). Cette ordonnance est bien à sa place ici, vu que les sacrifices de prospérité étaient des offrandes dont les adorateurs mangeaient une grande partie ; et d'après ce que nous avons dit plus haut, la signification de cette défense est claire : la vie et l'énergie intérieure du cœur appartiennent entièrement à Dieu. La vie est à Lui et doit Lui être consacrée ; elle Lui appartient, à Lui seul, et ne peut appartenir qu'à Lui. La vie, en tant que répandue ou ôtée par un tiers, était un acte de félonie envers les droits de Dieu. De même pour la graisse : elle ne caractérise aucune des fonctions ordinaires du corps (telles que les mouvements des membres ou choses semblables), mais elle est l'expression de l'énergie de la nature elle-même et appartient par conséquent exclusivement à Dieu. Christ seul la rendit à Dieu, parce que Lui seul offrit à Dieu ce qui Lui était dû ; aussi l'acte de brûler la graisse, dans cette offrande et en d'autres, représente l'offrande que Christ a faite de Lui-même en parfum de bonne odeur à Dieu. Mais il n'en est pas moins vrai que tout appartenait et appartient à Dieu : l'homme ne pouvait pas employer la graisse à son usage. Il pouvait s'en servir, lorsqu'elle provenait d'une bête morte ou tuée ; mais dès que l'homme, de sa propre volonté, ôtait la vie à un animal, il fallait qu'il reconnût le droit de Dieu, qu'il soumit sa volonté et reconnût celle de Dieu comme la seule valable.

Nous arrivons maintenant aux sacrifices qui ne sont pas de bonne odeur ; aux sacrifices pour le péché et pour le délit. Ils se ressemblent quant à leur principe général ; mais ils diffèrent dans leur caractère et dans leurs détails, comme nous aurons l'occasion de le montrer.

Signalons d'abord un principe très important. Les sacrifices dont nous avons parlé jusqu'ici, ceux de bonne odeur, nous présentaient un trait caractéristique, savoir l'identification de celui qui les offrait avec la victime. Cette identification était exprimée par l'imposition des mains de l'adorateur sur la tête de la victime [1, 4]. Dans ces sacrifices, l'adorateur se présentait comme apportant une offrande ; que ce fût Christ, ou un homme conduit par l'Esprit de Christ, et identifié ainsi avec Lui en se présentant à Dieu, il venait de sa libre volonté, et était identifié, comme adorateur, avec l'acceptabilité et l'acceptation de l'offrande.

Le même principe d'identification avec la victime, par l'imposition des mains, se retrouvait dans le sacrifice pour le péché ; mais ici, celui qui offrait la victime se présentait, non comme adorateur, mais comme pécheur ; non comme étant net pour avoir communion avec le Seigneur, mais comme étant coupable ; et, au lieu qu'il fut identifié avec l'acceptabilité de la victime (quoique cela devint vrai plus tard), celle-ci était identifiée avec le péché et la non-acceptabilité de celui qui l'offrait ; elle était faite péché pour lui, et traitée en conséquence. Tel était absolument le cas, lorsque le sacrifice était purement et simplement un sacrifice pour le péché. J'ai dit : « Quoique cela devint vrai plus tard », parce que, dans plusieurs des sacrifices pour le péché, une certaine partie des sacrifices les identifiait avec l'acceptation de Christ, qui ne pouvait jamais être perdue de vue dans Celui qui réunissait en Sa personne la vertu de tous les sacrifices. La distinction entre l'identification de la victime avec le péché du coupable et l'identification de l'adorateur avec l'acceptation de la victime, marque très clairement la différence qu'il y a entre ces sacrifices, et le double aspect de l'œuvre de Christ.

J'en viens maintenant aux détails : Il y avait quatre classes ordinaires de sacrifices pour le péché et pour le délit, puis, deux sacrifices spéciaux très importants, dont nous parlerons plus tard. Il y avait d'abord des péchés qui violaient la conscience naturelle, des choses qui devenaient mauvaises à cause des ordonnances de l'Éternel (telles que la souillure, par exemple, qui rendait l'adorateur inadmissible), ensuite d'autres choses encore qui avaient un caractère mélangé de *péché* et de *délit* et étaient désignées par ces deux noms ; en troisième lieu il y avait des torts faits à l'Éternel dans Ses choses saintes ; et enfin des torts envers le prochain par manque de parole, etc. La première classe se trouve au chapitre 4 ; la seconde qui en dépend, va jusqu'au verset 13 du chapitre 5 ; la troisième, depuis le verset 14 jusqu'au verset 19 ; la quatrième est contenue dans les sept derniers versets de ce chapitre 5. Les deux autres exemples remarquables de sacrifice pour le péché étaient le jour des propitiations au chapitre 16, puis la génisse rousse, au chapitre 19 des Nombres ; ils demandent un examen particulier.

Les circonstances du sacrifice pour le péché étaient simples : il est évident que si le souverain sacrificateur et le peuple avaient péché, toute communion avec l'Éternel était interrompue. Il n'était plus question seulement de rétablissement de la communion individuelle, mais de rétablissement de la communion du peuple tout entier avec Dieu ; il ne s'agissait pas de la formation d'une relation avec Dieu (le jour des propitiations l'effectuait), mais du rétablissement de la communion interrompue. C'est pourquoi l'on faisait, par sept fois, aspersion du sang devant le voile, pour le rétablissement parfait de cette communion, et l'on mettait aussi le sang sur les cornes de l'autel des parfums. Lorsqu'il s'agissait d'un péché individuel, la communion du peuple, en général, n'était point interrompue, mais celui qui avait péché perdait la jouissance de la bénédiction ; on faisait aspersion, par conséquent, non pas à l'autel des parfums, lieu où le sacrificateur s'approchait, mais à l'autel des holocaustes où venait le simple Israélite. L'efficace de l'offrande de Christ pour le péché est nécessaire ; mais l'offrande a été faite et accomplie une fois pour toutes, et pour toutes les fautes [Héb. 7, 27]. La communion de l'Église comme corps d'adorateurs, quoique défectueuse et entravée, n'est pas interrompue par le péché individuel ; mais lorsque celui-ci est connu, le rétablissement de la communion devient nécessaire et le sacrifice est requis<sup>[16]</sup>. Nous savons que le Seigneur punit parfois toute la congrégation, lorsque le péché reste caché, comme nous le voyons pour Acan. « Israël a péché » [Jos. 7, 11], dit l'Éternel, mais c'est Acan seul qui souffre

quand le péché est dévoilé et jugé [Jos. 7, 20-25], puis la bénédiction revient, quoique avec beaucoup plus de difficulté qu'auparavant [Jos. 8]. La vérité est que Celui qui sait comment unir le gouvernement général avec le jugement particulier, même lorsque la fidélité générale existe, met en évidence le péché individuel, ou ne le permet pas (cas encore plus élevé et plus précieux), et, d'un autre côté, peut se servir du péché d'un individu comme moyen de châtier l'ensemble de Son peuple.

Il me paraît en effet bien clair que, dans le cas dont nous venons de parler, si l'occasion du châtiment était évidemment le péché d'Acan, Israël avait montré une confiance dans la puissance humaine, qui devait être châtiée et manifestée [Jos. 7, 3], aussi vainqueur dans ses résultats [Jos. 7, 5] que la puissance divine s'était montrée entièrement suffisante à Jéricho [Jos. 6, 21]. Quoi qu'il en soit, les détails du sacrifice pour le péché prouvent clairement que Dieu ne laisse rien passer ; Il peut tout pardonner et tout purifier, mais Il ne peut rien laisser passer. Le péché, caché aux yeux de celui qui le commet, n'est point caché à Dieu ; et pourquoi l'est-il à l'homme, si ce n'est parce que la négligence, fruit du péché, a obscurci son intelligence spirituelle et sa vigilance ?

Chez ceux qui s'approchent de Lui, Dieu ne juge pas du péché selon ce qui convient à l'homme, mais selon ce qui convient pour Lui. Il demeurait au milieu d'Israël ; donc Israël devait être jugé selon ce qui convenait à Sa présence : nos priviléges sont la mesure de notre responsabilité. Un homme n'admet dans sa société que les personnes qui lui conviennent, et, ce qui serait indifférence à leurs péchés, il n'y veut pas les gens vils et corrompus auxquels il convient d'en agir ainsi. Dieu profanerait-Il donc seul Sa présence en agissant d'une autre manière ? Tout le mal dans lequel la corruption de l'homme l'entraîne, trouverait-il sa sanction devant Dieu ? Non ; il faut que Dieu (pour nous rendre heureux par Sa présence) juge le mal, tout le mal, selon cette présence, pour l'en exclure absolument. Si la stupidité morale, qui est l'effet du péché, nous a rendus ignorants de son existence en nous, faut-il que Dieu devienne aveugle, parce que le péché nous a aveuglés, *nous* ? Faut-il que Dieu se déshonneure, rende d'autres personnes malheureuses, rende universellement impossible toute joie sainte, même dans Sa présence, afin de laisser le mal se faire impunément ? Non, cela est impossible, Dieu juge tout.

Dieu n'ignore rien, et le mal, si bien caché qu'il puisse être pour nous, est toujours le mal pour Lui. « Toutes choses sont nues et découvertes aux yeux de Celui à qui nous avons affaire » [Héb. 4, 13]. Il peut avoir compassion, éclairer par Son Esprit, préparer un moyen de s'approcher de Lui, en sorte que le plus grand pécheur puisse venir à Lui ; mais tout cela ne change en rien Son jugement du mal : « Le sacrificateur fera propitiation pour lui, pour son erreur qu'il a commise sans le savoir ; et il lui sera pardonné. C'est un sacrifice pour le délit ; certainement il s'est rendu coupable envers l'Éternel » (Lév. 5, 18, 19).

Nous avons maintenant à faire remarquer, dans les sacrifices pour le péché, certaines différences dont le détail est plein d'intérêt pour nous.

Les corps des victimes qui concernaient le peuple tout entier, ou le souverain sacrificateur (ce qui revenait au même, car, dans l'un et l'autre cas, la communion du peuple tout entier était interrompue), étaient brûlés hors du camp ; ayant été faits péché, ils étaient, comme tels, portés hors du camp ; tandis qu'il n'en était pas ainsi, pour les sacrifices faits par feu et qui étaient de bonne odeur, comme nous avons eu l'occasion de le voir. La victime pour le péché était sans tare, et la graisse en était brûlée sur l'autel ; mais, le coupable ayant confessé ses péchés sur la tête de la victime, celle-ci était considérée comme portant ces péchés, et, faite péché par Dieu, était portée hors du camp. « C'est pourquoi aussi Jésus », dit l'apôtre, « afin qu'il sanctifiât le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte » (Héb. 13, 12). Il en était toujours ainsi quand le sang était porté pour le péché dans le sanctuaire [Lév. 6, 23].

L'un des sacrifices, dans le détail duquel je n'entrerai que plus loin, celui de la génisse rousse, en Nombres 19, était envisagé d'une manière abstraite et absolue comme péché : la victime était égorgée et brûlée, graisse et sang, et tout le reste, hors du camp [Nomb. 19, 5], après qu'une partie seulement du sang avait été répandue à la porte du tabernacle [Nomb. 19, 4].

Dans les trois autres sacrifices qui concernaient le peuple tout entier, les corps des victimes étaient, il est vrai, brûlés hors du camp ; mais leur rapport avec l'acceptation parfaite de Christ s'offrant Lui-même, était maintenue par l'acte de brûler la graisse sur l'autel des holocaustes. Ces sacrifices nous montrent ainsi, dans sa signification parfaite, comment Il a été réellement fait péché, tout en étant Celui qui n'a pas connu le péché [2 Cor. 5, 21], et dont l'offrande, dans les plus intimes pensées de Son être, et dans Sa nature même, a été trouvée, sous l'épreuve du jugement de Dieu, parfaitement agréable. Mais, quoique la graisse fût brûlée sur l'autel pour maintenir le caractère général et l'unité du sacrifice de Christ, tout en présentant le but de la diversité dans les types, ce sacrifice n'est point appelé une « bonne odeur à l'Éternel ».

Il y avait toutefois une différence entre l'un des derniers sacrifices dont j'ai parlé, celui du grand jour des propitiations, et les deux autres sacrifices mentionnés au commencement de Lévitique 9. Dans le sacrifice du grand jour des propitiations, le sang était porté au-dedans du voile [16, 14, 15] ; car ce sacrifice était le fondement de tous les autres sacrifices — de toute relation entre Dieu et Israël — et rendait possible la demeure de Dieu au milieu du peuple, en sorte qu'il pût recevoir les autres sacrifices. Son efficace durait toute l'année — pour nous, « à perpétuité », comme dit l'apôtre dans l'épître aux Hébreux [Héb. 10, 14]. Sur ce sacrifice étaient basés tous les rapports de Dieu avec le peuple. C'est pourquoi le sang en était répandu sur le propitiatoire qui couvrait l'arche de l'alliance [16, 14, 15], afin qu'il fût toujours sous les yeux de Celui dont l'arche devenait par là le trône de grâce aussi bien que de justice. En vertu du sacrifice, Dieu demeurait ainsi au milieu du peuple, quelque léger et rebelle qu'il fût.

Telle est donc l'efficace du sang de Jésus. Il est placé pour toujours sur le propitiatoire ; à jamais efficace comme fondement de nos relations avec Dieu. Les autres sacrifices pour le péché étaient destinés à maintenir ou à rétablir la communion des personnes qui se trouvaient dans ces relations. C'est pourquoi, en Lévitique 4, 1 à 21, on aspergeait de sang l'autel des parfums, symbole de l'exercice de cette communion, tandis que le reste du sang était répandu, comme d'habitude dans les sacrifices, sur les cornes et au pied de l'autel des holocaustes, lieu du sacrifice agréé ; le corps, comme nous l'avons dit plus haut, était brûlé. Dans les offrandes pour le péché ou le délit d'un individu, la communion du peuple n'était pas directement en question, ou interrompue ; mais l'individu était privé de la jouissance de cette communion. C'est pourquoi l'autel des parfums n'était pas souillé ou rendu impropre, pour ainsi dire, à son usage ; au contraire, on en usait continuellement. Le sang de ces sacrifices était mis, par conséquent, sur les cornes de l'autel des holocaustes, qui était toujours le lieu d'accès individuel auprès de Dieu. Là, par Christ et par l'efficace de Son sacrifice offert une fois, toute âme peut, individuellement, s'approcher de Dieu ; et étant ainsi acceptée, elle jouit de toute la bénédiction et de tous les priviléges dont l'Église universelle est continuellement en possession. Mais pour nous, le voile est déchiré [Matt. 27, 51], et quant à la conscience de péchés devant Dieu, nous sommes rendus parfaits à perpétuité [Héb. 10, 14]. Si nous souillons nos pieds dans notre marche, le lavage d'eau, par la Parole [Éph. 5, 26], rétablit la communion de nos âmes.

Une autre particularité des péchés individuels, était que le sacrificateur qui offrait le sang mangeait la victime [6, 19]. La plus parfaite identité existait ainsi entre le sacrificateur et la victime représentant le péché de celui qui l'offrait. Christ est sacrificateur et victime à la fois ; et l'acte du sacrificateur, mangeant la victime pour

le péché, nous montre comment Christ en a fait *Son* péché. Seulement, ce qui nous est représenté dans ce type, fut effectué d'abord en Christ, comme victime ; Sa sacrificature vient ensuite.

Cet acte de manger la victime nous présente le cœur de Christ prenant notre cause, quand nous tombons ; non pas seulement le péché mis sur Lui par substitution, quoique ce soit alors que Son cœur a pris notre cause. Mais Il prend souci de Ses brebis.

Le sacrificateur n'avait pas commis le péché ; au contraire, il en avait fait l'expiation par le sang dont il avait fait aspersion ; mais il s'identifiait complètement avec le péché. Ainsi, pour nous donner la plus complète consolation, Christ qui est sans tache, et qui a fait l'expiation, s'identifia avec toutes nos fautes et tous nos péchés, comme l'adorateur, dans le sacrifice de prospérités, était identifié avec l'acceptation de l'offrande. Seulement, maintenant, Son sacrifice unique ayant été offert une fois pour toutes [Héb. 7, 27], c'est comme « avocat » auprès du Père [1 Jean 2, 1] qu'il en est occupé. Le sacrifice et l'aspersion du sang sont des faits accomplis qui ne seront jamais renouvelés, et ils sont le fondement de Son service.

La graisse était brûlée sur l'autel, où le sacrificateur était identifié avec le péché [6, 19], qui pesait sur celui qui offrait la victime, mais était transporté sur celle-ci. Le péché était, pour ainsi dire, perdu et ôté dans le sacrifice. Celui qui venait à Dieu, s'approchait avec la confession et l'humiliation, mais, par rapport à la coulpe et au jugement, le sacrificateur prenait le péché sur lui. L'expiation ayant été faite, le péché n'arrivait pas jusque devant le tribunal de Dieu, de manière à affecter la relation entre Dieu et celui qui avait péché. Cependant ici, c'est-à-dire sous la loi, il y avait répétition perpétuelle du sacrifice. La communion était rétablie par l'acceptation de ce dernier. Le péché qui empêchait la communion était complètement ôté, ou ne servait qu'à renouveler (le cœur étant humilié jusque dans la poussière, et annihilé devant la bonté de Dieu) la communion fondée sur la grâce, devenue infiniment plus précieuse, et établie sur le sentiment renouvelé des richesses et de la sécurité de cette médiation exposée ici typiquement. Cette médiation, Christ l'a accomplie, une fois pour toutes, à perpétuité pour nous, comme sacrifice [Héb. 10, 14]. Il l'exerce efficacement, par rapport aux bénédictions qui en découlent, continuellement dans le ciel, non pas pour changer la pensée de Dieu envers nous, mais pour assurer, en dépit de nos misères et de nos fautes, notre communion et notre jouissance actuelles, dans la présence, la gloire, et l'amour de Celui qui ne change pas<sup>[17]</sup>.

Il reste à observer quelques circonstances intéressantes. Il est remarquable que rien n'était plus marqué du sceau de la sainteté, d'une complète et réelle séparation pour Dieu, que le sacrifice pour le péché. Dans les autres sacrifices, nous trouvons une parfaite acceptation, un parfum de bonne odeur, et quelquefois aussi nos gâteaux de pain levé y sont associés [7, 13] ; cependant tout avait lieu, pour ainsi dire, dans les délices que Dieu prend en ce qui est parfait et infiniment excellent, lors même que le péché et le jugement y sont représentés. Mais ici, dans le sacrifice pour le péché, la plus stricte et la plus positive sanction de sainteté était imposée (Lév. 6, 19-21). Rien, dans toute l'œuvre de Jésus, ne marquait autant Son entière et parfaite séparation pour Dieu, Sa sainteté positive, que l'acte de porter le péché. Celui qui n'a pas connu le péché, pouvait seul être fait péché [2 Cor. 5, 21] ; et l'acte de tout prendre sur Lui (acte qui dépasse notre conception, et dans lequel Dieu est parfaitement glorifié) était lui-même la plus absolue mise à part pour Dieu, que l'on puisse concevoir. C'était la consécration totale de Lui-même, quoi qu'il en pût coûter, à la gloire de Dieu, qui ne pouvait, en effet, rien accepter d'autre. La victime a dû être aussi parfaite que l'acte d'offrande volontaire. Comme sacrifice pour le péché, Christ est spécialement saint ; comme sacrificateur présent devant Dieu, et faisant intercession, Il est aussi « saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs, élevé plus haut que les cieux » [Héb. 7, 26]. Mais l'acte de porter le péché était si réel que celui qui conduisait le bouc azazel (Lév. 16), avant de le laisser aller, et celui qui recueillait les cendres de la génisse rousse et répandait l'eau de séparation (Nomb. 19), étaient

souillés jusqu'au soir, et devaient se laver pour rentrer dans le camp. Ainsi, ces deux grandes vérités, dans le sacrifice de Christ pour le péché, nous sont distinctement présentées en type dans les sacrifices lévitiques. Comment concevoir une plus grande séparation pour Dieu, que l'offrande faite de Lui-même par Christ comme victime pour le péché ? D'autre part, si Christ n'avait pas réellement porté toute l'iniquité de nos péchés, Il n'aurait pas pu les ôter réellement dans le jugement de Dieu.

Bénissons à jamais le nom de Celui qui a fait ces choses ; et puissions-nous apprendre à connaître toujours davantage la perfection dans laquelle Il s'est offert en les accomplissant.

Nous avons donc, au chapitre 1, Christ dans Son dévouement jusqu'à la mort ; au chapitre 2, Christ dans la perfection de Sa vie de consécration à Dieu ; au chapitre 3, Christ, base de la communion du peuple avec Dieu, qui mange à la même table avec eux ; et enfin, au chapitre 4, Christ fait péché pour ceux qui étaient coupables, et portant leurs péchés en Son propre corps sur le bois [1 Pier. 2, 24]. On trouvera que, dans l'ordonnance des sacrifices, il est surtout question de savoir quelles parties de ces sacrifices devaient être mangées, et par qui et dans quelles conditions elles devaient l'être.

Tout holocauste et tout gâteau de sacrificateur (6, 16) devaient être entièrement brûlés ; c'était Christ offert tout entier à Dieu.

Une circonstance particulière à l holocauste, c'est que le feu brûlait toute la nuit sur l'autel, et y consumait la victime, dont la bonne odeur montait ainsi jusqu'à Dieu, même dans les ténèbres où se trouvait l'homme, enseveli dans le sommeil loin de Lui. Je ne doute pas que ceci ne soit vrai pour Israël. Dieu a, par-devant Lui, la bonne odeur du sacrifice de Christ pendant que la nation l'oublie. Quoi qu'il en soit, le jugement de la sainte majesté de Dieu, le feu de l'Éternel, maintenant que Christ s'est offert de Sa propre volonté, a pour unique effet de faire monter vers Dieu la bonne odeur de ce précieux sacrifice.

Les sacrificateurs mangeaient des autres sacrifices, du sacrifice pour le péché [6, 19], et de l'offrande du gâteau. Cette dernière nous présente, comme figure générale, la manière dont les chrétiens se nourrissent de la perfection de Christ homme. Dans le sacrifice pour le péché, Christ, et même les siens, comme sacrificateurs, par la communion du cœur et par la sympathie, s'identifient avec le péché d'autrui, ou plutôt avec l'œuvre de Christ pour le péché. C'est une œuvre de grâce, dans laquelle ils interviennent en portant le péché sur leur cœur, selon l'efficace du sacrifice de Christ. C'est ainsi qu'ils jouissent de la grâce de Christ dans ce sacrifice. Christ entre directement dans cette œuvre de grâce pour nous ; nous y entrons en grâce, dans ce que Lui a fait. Toutefois c'est une chose solennelle que de nous occuper du péché, même en grâce. Nous ne pouvons le faire que dans le caractère de sacrificateurs, et avec le sentiment de la gravité du péché mis en regard de l'œuvre dont il est l'objet.

Le peuple mangeait des sacrifices de prospérité, qui, bien qu'ils fussent saints, n'exigeaient pas de ceux qui y prenaient part la même proximité de Dieu. C'était la joie de la communion des fidèles, basée sur la rédemption et sur l'acceptation de Christ par Dieu. C'est pourquoi les prescriptions dont ces sacrifices sont l'objet, viennent après celles qui concernent les autres sacrifices, bien que dans l'ordre de ces sacrifices elles précèdent le sacrifice pour le péché. En effet, dans les autres sacrifices, il fallait être sacrificateur pour manger de la chair des victimes. Il y a des choses que nous faisons comme sacrificateurs ; il en est d'autres que nous faisons comme simples fidèles.

Une fois les sacrifices établis, et les règles concernant la participation à ces sacrifices données, les sacrificateurs sont investis de la sacrificature selon le commandement de l'Éternel (chap. 8).

Aaron et ses fils sont lavés. Aaron est revêtu des vêtements de souverain sacrificateur : le tabernacle est oint avec tout ce qu'il renferme ; Aaron l'est aussi. Nous avons ici, me semble-t-il, un brillant aperçu de la manière dont l'univers est rempli de gloire. Lorsque Aaron seul est oint sans du sang, le tabernacle l'est aussi. La plénitude de puissance divine, de grâce et de gloire spirituelles en lui, remplit de la gloire de Dieu toute la scène de la création ; autrement dit, l'énergie de l'Esprit Saint la remplit des droits et des témoignages de l'excellence de Christ. Lorsque la créature y a été mêlée, il est évident que, comme au grand jour des propitiations, il faut tout purifier et réconcilier par du sang. Cela ne détruit aucunement les droits personnels de Jésus, en grâce et en divine excellence. Tout Lui appartient à ce titre aussi.

Lorsque les fils d'Aaron sont introduits, l'autel est purifié par du sang, parce qu'il ne s'agit plus seulement de l'excellence et des droits personnels de Christ. Puis, quand les fils d'Aaron sont vêtus de leurs vêtements sacerdotaux, les sacrifices sont offerts, en commençant par le taureau du sacrifice pour le péché ; puis Moïse met du sang du sacrifice sur le mou de l'oreille droite, sur le pouce de la main droite, et sur le gros orteil du pied droit d'Aaron et de ses fils ; enfin il prend de l'huile de l'onction et du sang qui est sur l'autel, et il en fait aspersion sur Aaron et ses vêtements, sur ses fils et sur les vêtements de ses fils avec lui, d'après les directions données dans l'Exode. Le sang de Christ et l'Esprit Saint sont la base sur laquelle, associés avec Lui, nous avons notre place auprès de Dieu.

Au huitième jour (chap. 9), l'Éternel devait apparaître et manifester qu'il acceptait les sacrifices offerts ce jour-là, en même temps qu'il faisait resplendir Sa présence en gloire au milieu du peuple. C'est ce qui eut lieu. Aaron bénit d'abord le peuple en se tenant près du sacrifice ; puis Moïse et Aaron entrent dans le tabernacle, et, après en être sortis, ils bénissent le peuple. Le sens de ces deux bénédictions est celui-ci : premièrement, Christ, sacrificateur, bénit en vertu du sacrifice offert ; c'est la base de la bénédiction d'Israël en tout temps et ce qui maintient son existence comme peuple, jusqu'à ce qu'il soit bénit publiquement ; puis, Christ, après être entré et demeuré un moment caché dans le tabernacle, en sort, et bénit le peuple dans le double caractère de roi et de sacrificateur. Cette seconde bénédiction aura lieu au retour de Christ ; alors l'acceptation de Son sacrifice sera publiquement manifestée. La gloire de Christ apparaîtra au peuple, et cette vue en fera un peuple de vrais adorateurs.

Cette scène est du plus haut intérêt ; mais il y a une remarque à faire à ce sujet. L'Église ne s'y trouve point (bien qu'on rencontre ici des principes généraux qui s'appliquent à tous les cas des relations de Dieu avec les hommes), à moins qu'elle n'y soit représentée dans les personnes de Moïse et d'Aaron. La bénédiction descend et se manifeste : l'acceptation de la victime est mise en évidence, lorsque Moïse et Aaron paraissent devant le peuple à leur sortie du tabernacle. Il en sera ainsi pour Israël. Quand le Seigneur Jésus paraîtra et sera reconnu par ceux qui L'ont percé, l'efficace de ce sacrifice sera manifestée en faveur de cette nation.

Pour nous, la connaissance de l'efficace de ce sacrifice nous est accordée pendant le séjour du Christ au-dedans du voile, ou plutôt dans le ciel même, car maintenant le voile est déchiré [Matt. 27, 51]. Israël ne connaîtra l'acceptation du sacrifice que lorsque le Seigneur apparaîtra comme roi. Pour nous, le Saint Esprit est venu tandis que Christ est encore au-dedans du voile ; nous avons donc, par anticipation, la certitude qu'il est accepté, et que nous Lui sommes unis, là où Il est.

Ici la manifestation a lieu dans le parvis où le sacrifice était offert, et après que Moïse et Aaron se sont rendus au lieu où Dieu s'entretenait avec le peuple ; non pas au lieu où Il communiquait avec le médiateur seulement, c'est-à-dire devant l'arche du témoignage, où le voile était ôté de dessus le visage de celui qui parlait aussi avec Dieu [Ex. 34, 34]. Un détail tout particulier se rattache au service de ce jour-là. Il n'y eut pas, dans cette circonstance, de sacrifice dont le sang fût porté dans le sanctuaire et le corps brûlé hors du camp<sup>[18]</sup>.

Un sacrifice pour le péché fut bien offert, mais du genre de ceux dont la chair aurait dû avoir été mangée par le sacrificateur (voyez 10, 17, 18). Les relations qui avaient été établies étaient comparativement extérieures. Le péché et la souillure étaient portés en entier hors du camp et ôtés ; mais il n'y avait aucun accès au-dedans du voile, ni aucun chemin pour s'y approcher de Dieu.

Enfin (chap. 10), nous voyons ce qui arrive, hélas ! toujours chez l'homme. Le jour même de son établissement, la sacrificature manque en ce qui concerne la gloire de Dieu. Nadab et Abihu offrent un feu étranger ; ils agissent en hommes naturels dans leurs relations avec Dieu, au lieu de baser leur service sur l'autel des sacrifices, et ils meurent.

Les sacrificateurs ne doivent jamais, quoi qu'il advienne, abandonner leur consécration (v. 6, 7). Ils doivent être nazaréens, séparés de tout ce qui n'est qu'excitation de la chair ; être mis à part pour Dieu, et étrangers à tout ce qui tendrait à les faire sortir d'un état de recueillement en Sa présence, car celle-ci anéantit la chair, afin d'exercer toute sa puissance sur les sacrificateurs. Il importe que la présence de Dieu soit ressentie dans toute sa force, et que la chair se taise devant Lui. Ce n'est qu'à cette condition qu'on peut discerner ce qui est souillé de ce qui est pur, ce qui est profane de ce qui est saint. Il est des choses permises, des joies réelles, mais qui ne se rattachent pas à la sacrificature ; des joies découlant des bénédictions de Dieu mais ne tenant pas la chair en échec, comme le fait Sa présence ; car il y a toujours une certaine retenue produite sur le cœur, sur la nature et son activité, par la présence de Dieu. Or, c'est devant Lui que s'exerce la sacrificature.

La sacrificature une fois établie, nous trouvons le discernement des choses saintes d'avec les profanes, le jugement des souillures (chap. 11 à 15), et ce qu'il y avait à faire pour la purification des personnes souillées. Ce n'est que dans la proximité de Dieu et en étant mis à part pour Lui, que l'on peut avoir ce discernement. Tel est le service et le devoir constant des sacrificateurs.

En ce qui concerne les aliments, nous avons d'abord ce dont il est permis de manger. Le principe général paraît être qu'il est permis de manger de tout ce qui est pur, c'est-à-dire parfaitement en harmonie avec son élément, selon l'ordre divin (représenté ici sans doute en figure), comme les poissons qui ont des écailles. En second lieu, ce qui réunit une digestion complète à l'absence de cette énergie de volonté qui ne se laisse arrêter par rien. La réunion de ces deux conditions était nécessaire. La grossièreté qui avale avec précipitation les choses telles qu'elles se présentent, ou le défaut de fermeté tranquille, rendaient impur. Pour qu'il y ait pureté, il faut ce qui rumine et ce qui, en même temps, a le pied fendu. Parmi les oiseaux, les carnivores, les oiseaux de nuit et ceux qui ne s'apprivoisent pas, étaient défendus. Il en était de même pour ce qui se traîne sur la terre. Ces prohibitions appelaient l'Israélite à discerner, en prenant ses aliments, ce qui était impur, pour ne se nourrir que de ce qui était pur, car l'Éternel était son Dieu. « Soyez saints, car moi je suis saint » [1 Pier. 1, 16].

Le chapitre 12 nous présente le jugement de Dieu tombant sur ce qui, sans la chute, eût été joie et bénédiction. La naissance d'un homme, liée désormais au péché, rend la mère impure ; celle d'une femme la rend plus impure encore, car la femme ayant été séduite, avait été en transgression [1 Tim. 2, 14]<sup>[19]</sup>.

La lèpre exige un peu plus de détails : elle affectait les personnes, les vêtements et les maisons. La lèpre, c'est le péché agissant dans la chair. L'homme spirituel, le sacrificateur, discerne ce qui en est. Si la chair vive se montre, l'homme est impur, la force de la chair agit. Si l'homme est tout blanc, ce n'est plus que l'effet du péché entièrement confessé, mais qui a cessé d'agir ; l'homme est net. Si le mal est encore dans la chair, la lèpre s'étend. Il importe, avant tout, d'en faire confession, et de faire cette confession avec le plein discernement spirituel et sous le jugement de Dieu, qui a mis à découvert ce qui agissait dans la nature de l'homme. L'homme se soumet comme jugé et découvert. Il n'a point part à l'assemblée de Dieu, quoique dans un sens il en fasse partie ; il est mis hors du camp.

La lèpre (le péché) se manifeste dans nos circonstances, dans ce qui se rattache à notre position, aussi bien que dans notre conduite personnelle. S'il y avait dans le vêtement d'un Israélite une tache qu'on soupçonnât d'être lépreuse, on mettait l'homme à part pour sept jours ; au septième jour, si la tache s'était étendue, on brûlait le vêtement souillé, sinon on le lavait. Si, lorsqu'il avait été lavé, la tache s'était effacée, on arrachait le morceau décoloré ; si elle ne s'était pas effacée, ou si la tache s'était étendue sur le vêtement, on brûlait le vêtement entier.

Si nous nous sommes souillés par nos circonstances, et que la souillure ne soit pas dans notre état général lui-même, nous n'avons besoin que de nous laver, et de demeurer là où nous nous trouvons ; si une partie de notre vie est essentiellement mauvaise, de sorte qu'il s'y trouve un principe de souillure qui en laisse l'empreinte après l'emploi de la Parole par l'Esprit pour la purifier, tout en étant arrêté dans ses effets sur l'ensemble de la vie, il faut abandonner toute cette partie de la vie extérieure ; si, malgré nos efforts spirituels, le mauvais effet de notre position continue encore ou s'empare même davantage de notre vie, en sorte que nous ne puissions y marcher avec Dieu, il est indispensable de quitter entièrement cette position, coûte que coûte ; si le lavage a été efficace et que le mal cesse de s'étendre, l'état général n'étant point souillé, il faut, alors, abandonner la chose particulière qui avait souillé.

Quant à la purification, le lépreux est considéré d'abord hors du camp, n'en faisant point partie. Si l'action de son mal était arrêtée au-dedans de lui, il était guéri, mais n'était pas encore purifié. Ce type suppose donc que la chair, au lieu d'agir et de caractériser l'état de l'homme, est jugée et arrêtée dans son activité. Ce qui doit être rétabli est la jouissance d'une relation reconnue avec Dieu.

La première partie de la purification se rapporte donc à l'introduction du purifié dans la jouissance d'une relation reconnue avec Dieu. Elle est relative à la position hors du camp et comprend les deux oiseaux qui représentent Christ mort et ressuscité. Christ étant mort et ressuscité, l'homme aspergé de son sang est en état, pour ce qui concerne ses relations avec Dieu et les droits de Celui-ci, d'entrer dans le camp de Son peuple ; alors il a part à l'efficace des moyens dont on peut user dans le camp, à ce qui se trouve au-dedans, afin de se présenter comme accepté devant le tabernacle de Dieu. Il fallait prendre deux oiseaux ; il fallait que l'un d'eux fût tué par quelqu'un sur l'ordre du sacrificateur ; car, bien que le souverain sacrificateur représentât Israël au grand jour des propitiations, l'office propre du sacrificateur ne commençait jamais qu'au moment où il fallait offrir le sang, ou en faire aspersion. Cependant les deux oiseaux sont identifiés l'un avec l'autre, de sorte qu'on n'entend plus parler de celui qui était égorgé, bien que, dans l'œuvre de la purification, l'efficace du sang soit tout. Le second passereau était trempé dans le sang du premier.

Ainsi, Christ mort ne se retrouve plus ; mais, ressuscité, Il fait aspersion de Son sang, comme sacrificateur, sur le pécheur impur. Le vase d'argile, plein d'eau vive, nous présente l'action du Saint Esprit, selon l'efficace toute-puissante duquel l'œuvre de la mort de Jésus a été accomplie dans le Christ homme. « Par l'Esprit éternel, il s'est offert sans tache à Dieu » [Héb. 9, 14] ; « Dieu a ramené d'entre les morts le grand berger des brebis, en vertu du sang de l'alliance éternelle » [Héb. 13, 20]. Le pécheur était sous l'efficace de l'œuvre de Christ.

Maintenant, avant qu'il puisse offrir lui-même, il y a une œuvre à accomplir sur lui : l'application de la purification. Celui qui devait être nettoyé se lavait ; c'est la purification par l'eau qui se retrouve toujours, aussi bien que celle par le sang, et qui s'effectue en vertu de la mort de Christ, envisagée comme Son œuvre pour nous, car l'eau sort de Son côté percé [Jean 19, 34]. En outre, le lépreux lavait ses vêtements et rasait tout son poil, c'est-à-dire qu'il se débarrassait de tout ce à quoi l'impureté aurait pu s'attacher ou qui aurait été

susceptible d'en être entaché. Cela fait, il entrat dans le camp. Alors commençait l'œuvre qui avait pour objet de le mettre en communion avec Dieu, dans sa conscience.

Lorsqu'il s'agissait de consacrer ceux qui étaient reconnus quant à leurs personnes, ils étaient d'abord lavés. C'était le cas des sacrificeurs [Ex. 29, 4] ; puis le sacrifice de Christ, présenté sous tous ses aspects, était la mesure de leur relation avec Dieu, dans tous les rapports que cette relation comporte ; tandis que, par l'effet de son efficace intérieure sur l'âme, ce même sacrifice formait la base de leur communion. Mais ici, le pécheur étant envisagé dans son péché hors du camp, il fallait commencer par rendre possibles les relations d'un pécheur avec Dieu, en posant les bases. Or, ces bases se trouvent dans la mort et la résurrection de Jésus, figurées, dans ce type, par les deux oiseaux. Puis, une fois que le pécheur était lavé, œuvre efficace de l'Esprit, ses relations avec Dieu pouvaient exister.

Après cela, il s'agit, pour la conscience, de réaliser toute l'efficace de l'œuvre de Christ. Il ne suffit pas, en effet, que la personne du pécheur soit acceptée ; il faut, en outre, que sa conscience soit purifiée et qu'il acquière une connaissance de Dieu basée sur l'appréciation morale de l'œuvre de Christ, envisagée sous toutes ses faces, de même que sur l'œuvre excellente de la puissance du Saint Esprit. C'est là l'objet de la seconde partie de la purification du lépreux et de ce qui s'accomplissait lorsqu'il était rentré dans le camp.

Il est important de bien saisir ces deux aspects de l'œuvre de Christ ; savoir, d'un côté, son efficace intrinsèque pour l'acceptation de la personne du pécheur ; d'un autre côté, la purification de la conscience, indispensable pour avoir communion avec Dieu selon la valeur et la perfection de l'œuvre de Christ manifestée à la conscience comme moyen de s'approcher de Dieu, et condition morale de cette proximité avec Lui.

Examions maintenant les actes en vertu desquels les relations du lépreux avec Dieu étaient rétablies. Le premier de ces actes est l'offrande pour le délit. Il faut d'abord que la conscience soit purifiée par le sang de Christ de tout ce dont elle est chargée, et que l'homme soit consacré à Dieu selon l'intelligence de toute la valeur de ce sang, dont il fait l'application à tous ses actes, à toute sa marche, comme à toutes ses pensées, et sur le principe de l'obéissance. C'est la purification morale de l'homme tout entier, selon le principe d'une obéissance intelligente ; c'est une justification agissant sur la conscience, et non pas seulement une règle extérieure pour un homme affranchi du péché ; c'est la puissance, c'est la lumière qui s'introduisent dans le cœur ; c'est une œuvre morale, divine quant à sa source, et en même temps, comme résultat, un état d'âme dont l'homme en qui cette œuvre s'accomplit, ressent l'influence dans la connaissance du bien et du mal, dont le sang de Christ est la parfaite mesure devant Dieu. S'il ne s'agissait que d'une règle à accepter, l'homme y consentirait volontiers ; mais comme il est pécheur, qu'il a manqué, il est nécessaire que la conscience intervienne en prenant une connaissance humiliante du péché, et que, pour être purifiée par la précieuse efficace du sang de Christ, elle passe par la douleur que donne le sentiment de tout ce qui est contraire à la perfection de ce sang et qui a exigé qu'il fût répandu.

C'est ainsi que l'homme est consacré ; le cœur est purifié tout premièrement dans la conscience. Les choses auxquelles il s'est laissé aller, sont en quelque sorte transportées devant ce tribunal intérieur, et il en prend une douloureuse connaissance, selon la valeur du sang précieux de l'Agneau de Dieu, lequel, sans tache et parfait en obéissance, a dû souffrir l'agonie causée par le péché dont, misérables que nous sommes, nous avons besoin d'être purifiés.

Plus tard, le cœur fait des progrès dans la puissance de Sa communion, par la connaissance des objets les plus précieux pour la foi. Toutefois, même alors, il arrive de temps en temps que cette œuvre s'opère de nouveau dans la conscience. Cela a lieu lorsqu'il reste encore dans notre nature quelque chose d'insoumis, qui n'a pas été amené captif à l'obéissance de Christ [2 Cor. 10, 5].

On mettait le sang sur l'oreille droite de celui qui venait d'être nettoyé de la lèpre, sur sa main droite et sur son pied droit, pour indiquer que ses pensées, de même que sa conduite et sa marche, étaient purifiées sur le principe de l'obéissance, et cela, selon la valeur et la sainteté du sang de Christ, de la mort absolue au péché, du dévouement absolu pour Dieu. Rien de ce qui était jugé par le sang ne devait entrer désormais dans la pensée ou se rencontrer dans la vie et dans le caractère de celui qui était purifié. Par dessus, on faisait aspersion de l'huile (signe de l'influence sanctifiante du Saint Esprit donné), non pour laver (ceci était figuré par l'eau : l'application de la Parole par le Saint Esprit), mais pour consacrer à Dieu, en connaissance et en puissance, les mouvements et les affections du cœur. L'homme tout entier était ainsi consacré à Dieu, selon l'intelligence et le dévouement pour Dieu que le Saint Esprit communique. Après cela, l'huile était versée sur sa tête, toute sa personne étant ainsi consacrée à l'Éternel. L'œuvre était donc complètement achevée sur celui qui devait être purifié. Après cela on offrait le sacrifice pour le péché, qui avait ici pour objet d'exprimer, non seulement que le sang de Christ purifie la conscience dans le sens pratique, pour ses fautes présentes, mais encore que le péché doit être jugé dans toute sa grandeur devant Dieu, car Christ a non seulement porté nos péchés [1 Pier. 2, 24], mais a été fait péché pour nous [2 Cor. 5, 21]. Ayant porté nos péchés, Il agit sur nos consciences à l'égard de ces péchés ; mais dans Son sacrifice, Il nous fait voir aussi le péché tel qu'il est en lui-même.

Enfin, l'holocauste et le gâteau étaient offerts. Le pécheur purifié saisissait dans l'holocauste la perfection de la mort de Christ, considérée comme dévouement de Lui-même à Dieu jusqu'à la mort, pour satisfaire à tous les droits de Sa majesté, et comme œuvre infiniment parfaite en elle-même ; car Jésus a pu dire : « À cause de ceci le Père m'aime, c'est que moi je laisse ma vie, afin que je la reprenne » [Jean 10, 17]. Ce n'était point comme portant les péchés, que Christ était représenté dans l'holocauste, mais au point de vue de Son dévouement et de Sa gloire dans la position que le péché nous avait faite et, par conséquent, lui avait faite à Lui-même, en grâce pour nous, si Dieu devait être pleinement glorifié en Lui.

Dans le gâteau l'on trouvait en outre toute la perfection de la grâce de Christ dans Sa vie — l'humanité pure, sans doute, mais l'humanité pétrie dans l'huile, ayant en elle, dans sa nature, toute la force, le goût, et la saveur du Saint Esprit ; car c'est sous cet aspect que l'humanité nous est présentée ici, non pas ointe d'huile, c'est-à-dire du Saint Esprit comme puissance, mais pétrie dans l'huile, dans sa substance.

Après cela l'homme qui avait été souillé était pur.

Mais combien est importante la réalité de la réconciliation d'une âme avec Dieu, si cette réconciliation doit se rattacher à toutes les faces de l'œuvre de Christ et de leur application à cette âme, selon ces types ; or, certainement, la réconciliation n'a pas lieu sans cela ! Hélas ! nos coeurs légers passent peut-être facilement là-dessus ! D'un autre côté, la main de Dieu opère des choses merveilleuses avec la douce facilité que donnent la puissance et la grâce parfaites. Cependant, on voit quelquefois dans les âmes (selon la sagesse de Dieu), les peines et les souffrances accompagner cette œuvre de réconciliation, lorsque la conscience prend connaissance, en vue de la réalité des choses devant Dieu, et par Christ, de l'état du cœur, pécheur par nature et éloigné de Dieu.

Telle est la restauration de l'âme de la part de Dieu. Tout y est l'opération de la puissance divine, non seulement en ce qui concerne l'œuvre et la résurrection de Christ, mais aussi quant à l'âme elle-même, car le cas supposé dans ce type est celui d'un homme déjà vitalement purifié. Le *sacrificateur* l'estimait déjà net ; mais le lépreux n'était pas, lui-même, restauré dans sa conscience pour être en communion avec Dieu<sup>[20]</sup>. Alors l'Esprit de Dieu repasse l'œuvre de Christ, pour établir cette communion, et développe l'application à l'âme elle-même de cette œuvre, ainsi que les rapports de cette dernière avec l'œuvre et la présence de l'Esprit, soit pour

la purification du pécheur, soit pour la consécration de l'homme à Dieu. Que notre Dieu nous rende attentifs à ce point ! Heureux sommes-nous que cette œuvre soit Son œuvre, bien qu'elle se fasse en nous aussi bien que pour nous !

Considérons encore la lèpre dans la maison.

Dans le cas du lépreux, toutes les cérémonies prescrites pour sa purification étaient en rapport avec le tabernacle. On était encore au désert ; il était donc question de la marche du croyant dans le monde. Mais ici, l'on est supposé se trouver dans le pays de la promesse. Ce type suggère l'idée de la purification non d'une personne, mais d'une assemblée. La souillure paraît-elle dans la maison, on en arrache les pierres et l'enduit ; le témoignage extérieur est tout changé, et les individus qui ont corrompu ce témoignage sont ôtés et rejetés parmi les impurs. Si après cela le mal ne se manifeste plus, tout est guéri et la maison subsiste ; sinon, la maison est détruite en entier, car le mal est dans l'assemblée elle-même comme un tout, et il est manifeste, comme dans le cas de l'homme lépreux. Mais s'il ne s'étend plus, une fois que la pierre est arrachée, il devient évident que sa source était réellement dans cette pierre-là ; et il suffit alors, pour purifier la maison, d'ôter cette pierre et de placer un nouvel enduit, réformant la marche extérieure tout entière. La purification consistait en ce que l'assemblée ôtait les méchants<sup>[1 Cor. 5, 13]</sup> qui corrompaient son témoignage public, manifestation extérieure de son état. Il ne s'agissait pas, dans ce cas, de restaurer la conscience : la purification de l'assemblée repose sur l'efficace primitive de l'œuvre de Christ, qui la rend agréable à Dieu.

L'apôtre Paul, dans ses épîtres adressées à des assemblées, dit : Grâce et paix ! Lorsqu'il écrit à des individus, il ajoute : Miséricorde. L'épître à Philémon paraît faire exception<sup>[Philém. 3]</sup> ; mais c'est qu'avec Philémon l'assemblée était comprise.

Quand les vêtements sont entachés de lèpre, il est question, non pas de purifier la personne, mais de la dégager des circonstances qui la souillent. La maison souillée de lèpre est présentée comme un cas à part, relatif au séjour dans le pays de promesse, et non à la marche dans le désert. Dans l'application, la même distinction se reproduit, je n'en doute pas. L'assemblée est dans le pays de promesse ; l'individu marche dans le désert, mais il peut s'y trouver des pierres qui corrompent la maison.

Ensuite d'autres cas sont mentionnés qui se rattachent à la faiblesse de la nature et montrent que, quelle que soit l'excuse qu'on puisse tirer de cette faiblesse, ou quelque inévitable qu'elle puisse être dans son caractère, *tout ce qui est de la chair, de la nature*, souille, aux yeux de Dieu, en vertu de ce que le péché est entré. Quelque inévitable que puisse être ce résultat, il est la manifestation d'un état honteux, puisqu'il consiste dans la nature déchue, nue, et pécheresse.

On voit pourtant que, tout honteux qu'il soit, le cas est censé moins grave moralement que la lèpre. Dans celle-ci, il y avait manifestation d'une corruption positive, existant antérieurement dans la nature et admise dans le cœur, en sorte qu'un long procédé était nécessaire pour purifier la conscience. Dans le cas dont il s'agit, au contraire, il n'était besoin que de se laver une fois et d'offrir une simple offrande pour le péché ; cela fait, on était en état, en offrant son holocauste, d'entrer dans la communion de Dieu, par la bonne odeur de Christ.

Après avoir pourvu à ce qui était nécessaire pour ôter les souillures du milieu du peuple et opérer, quand elles étaient possibles, les purifications dont nous avons parlé, nous trouvons la révélation des moyens dont Dieu voulait se servir pour purifier Son sanctuaire, entouré d'un peuple qui le souillait, et pour faire l'expiation des péchés du peuple lui-même.

Les ordonnances relatives à ce sujet présentent, dans leur ensemble, deux grandes idées : la première, que l'expiation avait pour but de maintenir la relation du peuple avec Dieu, malgré les péchés dont il se rendait

coupable ; la seconde, implicitement renfermée dans les difficultés qui entouraient l'entrée d'Aaron dans le lieu très saint, et formellement exprimée dans l'épître aux Hébreux, témoignait que, sous l'économie d'alors, le chemin des lieux saints n'était pas encore ouvert [Héb. 9, 8].

Il est important d'examiner le chapitre 16 sous ces deux rapports, car il est le seul qui traite ce sujet, et contienne la mention de ce qui se faisait dans le jour solennel des propitiations. Le sacrifice de Christ, considéré comme fondement de la rédemption, en tant qu'il satisfaisait à la justice de Dieu contre le péché, était typifié par la pâque. Mais ici, il s'agissait de s'approcher de Dieu qui se révélait sur Son trône, de nettoyer les souillures, d'ôter les péchés, et de purifier la conscience de ceux qui voulaient, en effet, s'approcher de Lui. Or, bien que cette figure présente les moyens de s'approcher de Dieu, ses détails montrent suffisamment que le but n'était pas alors réellement atteint.

Voici l'idée générale de l'efficace de ce sacrifice. Le souverain sacrificateur s'approchait personnellement, remplissant le lieu très saint de parfum. Ainsi Christ entre personnellement avec le parfum exquis de ce qu'il est pour Dieu. Le lieu de la présence de Dieu en est rempli.

L'expression : « afin qu'il ne meure point » [16, 13], exprime la nature absolument obligatoire de tout ce qui est accompli en Christ. Personnellement, Il paraît devant Dieu comme un parfum répandu, lié au feu de l'autel, c'est-à-dire au jugement et à la mort, lesquels ne produisent qu'une parfaite bonne odeur pour Dieu. Ce n'est pas du sang pour d'autres, mais du feu pour l'épreuve de sa perfection, non pas pour purifier, mais pour faire monter devant Dieu l'odeur de cet encens. Ensuite le sacrificateur prenait du sang dont il faisait aspersion sur le propitiatoire et devant le propitiatoire. La propitiation était faite selon l'exigence de la majesté du trône de Dieu Lui-même ; la pleine satisfaction donnée à Sa majesté rendait propice le trône de *justice*, en faisait un lieu d'acceptation ; la grâce avait son libre cours, et l'adorateur, lorsqu'il s'approchait, trouvait le sang sur le trône, et même en témoignage devant le trône.

Ensuite, le souverain sacrificateur nettoyait le tabernacle, l'autel, et tous les objets qui en dépendaient. Ainsi, en vertu de l'aspersion de Son sang, Christ réconciliera toutes choses, ayant fait la paix par le sang de Sa croix [Col. 1, 20]. Il ne pouvait y avoir de culpabilité, ni dans le tabernacle, ni dans l'autel ; mais Dieu en nettoyait les souillures, pour ne pas les avoir sous les yeux.

En troisième lieu, le souverain sacrificateur confessait les péchés du peuple sur le bouc azazel ; envoyé dans une terre inhabitée, il portait tous les péchés loin de Dieu, afin qu'ils ne se retrouvaient plus. Dans ce dernier acte, l'idée de substitution est présentée de la manière la plus nette.

L'ensemble du type présente trois vérités, savoir : le sang sur le propitiatoire, la réconciliation de toutes choses, et les péchés confessés et portés par un autre. Le même ordre se retrouve en Colossiens 1 : la paix faite ; la réconciliation de toutes choses par Christ ; et, en parlant des croyants : « Il vous a maintenant réconciliés dans le corps de sa chair, par la mort ».

Il est évident que, bien que le bouc azazel fût renvoyé vivant, il était identifié, quant à l'efficace de l'œuvre, avec la mort de l'autre bouc. Seulement, l'idée des péchés bannis éternellement de la mémoire est ajoutée à la pensée de la mort. D'un côté, par la mort de la victime, la gloire de Dieu était établie et Ses droits revendiqués ; de l'autre, il y avait la substitution du bouc azazel, du Seigneur Jésus, dans Sa précieuse grâce, aux pécheurs dont Il avait pris la cause en main ; le substitut, ayant porté leurs péchés, leur délivrance était pleine, entière et finale. Le premier bouc était le lot de l'Éternel ; il s'agissait de Son caractère et de Sa majesté ; le second était celui du peuple : il représentait définitivement le peuple dans ses péchés.

Il est important de bien distinguer ces deux aspects de la mort du Sauveur, dans le sacrifice expiatoire accompli par Lui. Il a glorifié Dieu, et Dieu agit selon la valeur de ce sang envers tous<sup>[21]</sup>; Il a porté les péchés de Son peuple, et le salut de Son peuple est accompli. Dans un certain sens, c'est le premier de ces deux aspects qui est le plus important. Le péché étant intervenu, la justice de Dieu aurait pu, il est vrai, se défaire du pécheur; mais alors, où auraient été Son amour et Ses conseils de grâce; où auraient été le pardon, et le maintien même de Sa gloire selon Sa vraie nature qui est amour, car Il est amour en même temps qu'il est juste et saint?

Je ne parle pas ici du salut des personnes, mais de la propre gloire de Dieu. La mort parfaite de Jésus, Son sang placé sur le trône de Dieu, a établi et mis en évidence, comme aucune création n'aurait pu le faire, tout ce qu'est Dieu, toute Sa gloire (car Il a subi la sentence de mort), Sa vérité, Sa majesté (car Son Fils s'est soumis à tout), Sa justice contre le péché, Son amour infini. Dieu, dans cette mort, a trouvé moyen d'accomplir Ses conseils de grâce en maintenant entière la majesté de Sa justice et de Sa dignité divine, car qu'est-ce qui aurait pu les glorifier comme l'a fait la mort de Jésus?

Aussi ce dévouement de Jésus, du Fils de Dieu, à la gloire de Son Père, Son consentement à être entièrement anéanti, même jusqu'à la mort<sup>[Phil. 2, 7-8]</sup>, pour que Dieu fût maintenu à la pleine hauteur de Ses droits, a fourni un objet à l'amour de Dieu, de la liberté à Son action. C'est pourquoi Jésus dit : « J'ai à être baptisé d'un baptême; et combien suis-je à l'étroit jusqu'à ce qu'il soit accompli! »<sup>[Luc 12, 50]</sup>. Son cœur, plein d'amour, était refoulé, dans sa manifestation, par le péché de l'homme qui n'en voulait pas; mais, par l'expiation, il pouvait s'épancher sans entrave envers le pécheur, dans l'accomplissement de la grâce de Dieu et de Ses conseils. Jésus Lui-même avait, pour ainsi dire, des droits à cet amour, position dans laquelle nous sommes placés par la grâce, et que rien n'égale. « À cause de ceci le Père m'aime, c'est que moi je laisse ma vie, afin que je la reprenne »<sup>[Jean 10, 17]</sup>.

On parle avec révérence de telles choses, mais il est bon d'en parler, car en elles se trouvent établies et manifestées la gloire de notre Dieu et celle de Jésus Christ qu'il a envoyé. Il n'est pas un attribut, pas un trait du caractère de Dieu qui ne soit pleinement manifesté et pleinement glorifié dans toute sa perfection, par ce qui a été accompli entre Dieu Lui-même et Jésus. Que dans ce même sacrifice nous ayons été sauvés, rachetés, et que nos péchés aient été expiés selon les conseils de la grâce de Dieu, c'est, j'ose le dire, quelque précieux et important que cela soit pour nous, la partie inférieure de cette œuvre, si quelque chose peut être appelé inférieur, là où tout est parfait. L'œuvre est parfaite en elle-même, de quelque côté qu'on l'envisage, mais son objet — nous pécheurs — est cependant d'un ordre inférieur au maintien du caractère et de la gloire de Dieu Lui-même.

Maintenant que nous avons un peu considéré les grands principes, nous pouvons examiner les circonstances particulières.

On aura remarqué qu'il y avait deux sacrifices : l'un pour Aaron et sa famille, l'autre pour le peuple. Aaron et ses fils représentent toujours l'Église, non point dans le sens de corps, mais comme compagnie de sacrificateurs. Ainsi nous trouvons, dans le jour même des propitiations, la distinction entre ceux qui forment l'Église, et le peuple terrestre qui forme le camp de Dieu sur la terre. Les fidèles ont leur place hors du camp, où leur Chef a souffert, comme victime pour le péché<sup>[Héb. 13, 12-13]</sup>. Comme conséquence, leur place est en la présence de Dieu, dans les cieux, où leur chef est entré<sup>[Héb. 9, 24]</sup>. Être hors du camp ici-bas correspond à une part céleste là-haut<sup>[22]</sup>. Ce sont les deux positions bénies du Christ. Si l'Église professante prend la position du camp ici-bas, la place du *croyant* est toujours en dehors. C'est bien du reste ce que l'Église a fait; elle s'en vante en judaïsant. Il faudra bien qu'Israël finisse par se reconnaître dehors, pour être sauvé et rentrer par

grâce, parce que le Sauveur, qu'il a méprisé dans son jour d'aveuglement, a porté en grâce tous ses péchés comme nation, Lui qui mourut pour cette nation. Nous, chrétiens, nous anticipons cette position pendant que Christ est dans le ciel. Mais, avant que le résidu d'Israël soit ainsi rétabli en grâce, les désirs de son cœur seront ramenés vers l'Éternel. Il ne réalisera la puissance du sacrifice que lorsqu'il aura regardé au Christ qu'il a percé, et en aura mené deuil [Zach. 12, 10]. Aussi ce jour était-il établi comme un jour où chacun devait affliger son âme, sous peine d'être retranché.

De plus, ce jour des expiations supposait que l'état de choses où se trouvait le peuple dans le désert, le rendait incapable d'être en relation avec Dieu pleinement manifesté. Dieu l'avait racheté, lui avait parlé ; mais le cœur d'Israël, c'est-à-dire de l'homme le plus favorisé, n'était pas capable, dans son état naturel, de se maintenir dans une telle position. Israël avait fait le veau d'or, et Moïse avait mis un voile sur son visage [Ex. 34, 33] ; Nadab et Abihu avaient offert un feu étranger sur l'autel de Dieu, un feu qui n'avait point été pris sur l'autel des holocaustes [10, 1]. Le chemin du lieu saint était fermé ; il était défendu à Aaron d'y entrer habituellement. Il n'y est jamais entré dans ses vêtements de gloire et de beauté ; et, lorsqu'il y entrait, ce n'était point pour être dans la communion de Dieu, mais pour accomplir la purification des souillures du peuple au milieu duquel Dieu avait fait sa demeure. Le jour des propitiations n'était établi qu'avec la défense d'entrer à chaque instant dans le lieu saint, et l'Esprit nous fait remarquer que son institution est postérieure à la mort des fils d'Aaron. Aaron ne s'y présente qu'avec un nuage d'encens, afin de ne pas mourir. La grâce pourvoyait ainsi à ce que le peuple ne pérît point à cause de ses souillures ; mais l'Esprit de Dieu signifiait par là que le chemin du lieu très saint n'était pas encore manifesté [Héb. 9, 8].

En quoi *notre* position actuelle diffère-t-elle de celle-ci ? Le voile est déchiré, et nous entrons dans le lieu très saint comme sacrificateurs en toute liberté, par le chemin nouveau et vivant, au travers du voile, c'est-à-dire de la chair de Christ [Héb. 10, 19-20]. Nous y entrons sans conscience de péché [Héb. 10, 22], parce que le coup qui a déchiré le voile pour manifester dans son entier la gloire et la majesté du trône, ainsi que la sainteté de Celui qui y est assis, a simultanément ôté les péchés qui nous auraient rendus incapables d'y entrer ou de regarder au-dedans. Bien plus, nous y sommes assis en Christ notre Chef, Tête de Son corps, l'Église [Éph. 2, 6].

En attendant, Israël est dehors. L'Église est vue dans la personne de Christ, souverain sacrificateur, et toute cette économie est pour Israël le jour des propitiations, pendant lequel le souverain Sacrificateur est caché au-dedans du voile. Le voile, qui cachait la signification de toutes ces figures, est maintenant ôté en Christ [2 Cor. 3, 14], de sorte que nous avons une pleine liberté par l'Esprit [2 Cor. 3, 17] ; mais le voile est resté sur le cœur d'Israël [2 Cor. 3, 15]. À la vérité, Christ plaide leur cause au-dedans du voile par le sang qu'il présente ; mais ils n'en ont point encore reçu le témoignage au-dehors, et leur conscience n'est point affranchie par la connaissance que leurs péchés ont été emportés pour toujours dans une terre inhabitée où ils ne seront jamais retrouvés.

Notre position proprement dite est au-dedans du voile, dans la personne d'Aaron, le sang étant sur le propitiatoire. Nous ne sommes pas seulement justifiés par le bouc azazel, comme étant dehors : cela a été fait, et une seule fois pour toujours [Héb. 10, 10], car le voile n'est que sur le cœur d'Israël [2 Cor. 3, 15] ; il n'est plus entre nous et Dieu. Mais nous sommes entrés au-dedans du voile avec le souverain sacrificateur, en tant que nous lui sommes unis : nous n'attendons pas, pour jouir de l'efficace de cette œuvre, qu'il sorte du tabernacle, et qu'il revienne, tandis que ce ne sera qu'au retour du vrai Aaron, qu'Israël recevra les bénéfices du pardon, quoique ce pardon dont il est l'objet soit le même que celui qui nous est acquis. C'est pourquoi le sacrifice d'Aaron et de ses fils était caractérisé par le sang placé sur le propitiatoire, et par l'entrée d'Aaron en personne au-dedans du voile.

Mais l'Église est composée de personnes vivant ici-bas et ayant commis des péchés. Ainsi, vues dans le monde, ces personnes rentrent, quant à leur conscience, dans la catégorie du peuple du dehors, comme Aaron lui-même, en tant qu'individu non typique, et leur conscience est purifiée par la certitude que Christ a porté tous leurs péchés en Son corps sur le bois [1 Pier. 2, 24]. Mais, en réalité, notre position est au-dedans du voile, selon la valeur du sang de Christ et la parfaite acceptation de Sa personne.

Il en est de même quant à l'attente de Christ. Si je me considère comme un homme responsable sur la terre, j'attends Jésus pour que toutes choses soient délivrées du joug qui pèse sur elles [Rom. 8, 21], et qu'il soit mis fin à toute souffrance comme à toute puissance du mal ; de même personnellement, comme serviteur, j'attends de recevoir, lorsqu'il apparaîtra, le témoignage de Son approbation comme Maître, en présence de tous [Matt. 25, 21]. Mais si je regarde à mes priviléges, comme membre de Son corps, je pense à ma réunion avec Lui dans le ciel, et je sais que je L'accompagnerai lorsqu'il reviendra et qu'il apparaîtra dans Sa gloire.

Il est bon de faire cette distinction, car il y aurait sans cela confusion dans nos pensées et dans l'emploi de bien des passages.

La même chose est vraie quant à la religion personnelle de chaque jour. Je puis me considérer comme uni à Christ : assis en Lui dans les lieux célestes [Éph. 2, 6], jouissant de tous les priviléges dont Il jouit Lui-même devant Dieu Son Père, et uni à Lui, la Tête du corps. Je puis également reconnaître que je suis une pauvre créature faible, marchant individuellement sur la terre, ayant des besoins, des tentations à surmonter, commettant des fautes, et voir Christ en haut pendant que je suis en bas, Christ qui comparaît tout seul devant le trône pour moi [Héb. 9, 24]. Je suis heureux dans ce cas d'avoir auprès de Dieu Celui qui est parfait, mais qui a fait l'expérience de mes maux ; qui n'est plus dans les circonstances où je me trouve, mais auprès de Dieu pour moi qui les traverse. Telle est la doctrine de l'épître aux Hébreux<sup>[23]</sup>, tandis que l'union de l'Église avec Christ se trouve plus particulièrement enseignée dans celle aux Éphésiens.

Après cette instruction toute particulière relative au jour des propitiations, nous trouvons des directions qui ont pour objet non d'opérer la purification de souillures déjà contractées, mais de préserver, soit le peuple, soit le service des sacrificeurs, des souillures auxquelles ils sont exposés. Le chapitre 17 a pour but de montrer Israël comme un peuple saint consacré à Dieu, et de les garantir de tout ce qui le déshonorerait dans leurs relations avec Lui, et eux-mêmes dans leurs relations avec d'autres. La vie appartient à Dieu ; et lorsqu'on l'ôte, il faut qu'elle soit offerte en sacrifice, en sacrifice à Dieu, cela va sans dire. Le sang doit être répandu, la graisse brûlée sur l'autel. Ainsi l'égarement secret du cœur vers les démons était empêché ; les droits de Dieu à la vie, et la vérité du sacrifice, ces principes d'importance vitale, étaient maintenus. De cette manière, Dieu et la relation de l'homme avec Lui étaient reconnus et honorés.

L'objet du chapitre 18 est d'empêcher que le peuple ne se déshonore dans les choses qui tiennent à la nature même, et de le maintenir tel qu'il devrait être dans cet ordre de relations. *L'homme* ne devrait pas se déshonorer *lui-même* ; mais n'ayant pas honoré Dieu, il a été abandonné pour déshonorer son propre corps (comp. Rom. 1). Le peuple de Dieu, ayant été amené à Lui, est instruit en conséquence. Il était séparé du mal du monde hors duquel il avait été appelé, et de la dissolution éhontée dans laquelle Satan plongeait l'homme devenu son jouet. Les statuts et les jugements de l'Éternel devaient le guider : l'homme éprouvé par eux et qui les suivrait, aurait la vie.

Les chapitres 19 et 20 nous conduisent un peu plus loin. Le peuple devait être saint, car l'Éternel était saint. Le chapitre 19 considère les choses plutôt du côté du bien, quoiqu'il mette en garde contre tout ce qui était profane, ou qui profanait les choses saintes : il enseigne au peuple tout ce qui est bon, aimable et convenable, à l'égard de divers détails de sa conduite, soit dans les relations individuelles de ses membres les uns avec les

autres, soit quant à certains dangers auxquels l'exposait sa marche au milieu des circonstances de chaque jour, car il avait affaire avec Dieu, et l'Éternel était son Dieu. Le peuple de Dieu devait, dans tous ses rapports, avoir une conduite digne de la relation qu'il soutenait avec Lui, et comprendre même selon Dieu ce qui convenait à l'homme, et cela dans toutes les positions où il pouvait se trouver placé. Ainsi, quoiqu'il ne soit pas question ici de sacrificature, nous voyons maintenue, d'une manière pratique, la relation du peuple avec Celui qui demeurait au milieu d'eux et duquel ils s'approchaient en se gardant de souillures, indignes de ceux qui se trouvaient dans cette relation. C'est ici que nous trouvons le précepte d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Le chapitre 20 met plus en garde contre le mal et la corruption qui existaient au milieu des nations. Dans ces deux chapitres, Israël est appelé à être saint : dans le chapitre 19 plutôt en conformité avec le caractère de Dieu, dans le chapitre 20 pour se garder des idoles et du mal, parce que l'Éternel avait sanctifié le peuple pour Lui-même ; ce chapitre 20 insiste sur la pureté, afin qu'elle soit observée sous tous les rapports.

Le chapitre 21 présente spécialement la conduite et les conditions requises des sacrificeurs, en tant que mis à part pour l'Éternel. Cette relation étant plus intime supposait une conduite qui fût en harmonie avec elle. Tout dans l'état du peuple devait être propre pour la présence de Dieu. Il en est de même pour nous.

Chapitre 22. S'il y avait par faiblesse ou par négligence, quoi que ce soit qui fût incompatible avec la proximité que la position des sacrificeurs leur donnait auprès de Dieu, ils devaient s'abstenir de la jouissance de ce qui appartenait à cette position. Il est aussi question, dans ce chapitre, des choses dont les sacrificeurs et ceux de leurs familles qui continuaient d'en faire partie pouvaient seuls manger, dans leur séparation sacerdotale. C'est ce qui a lieu également pour nous : il est une partie de la nourriture spirituelle, de la connaissance du Christ offert à Dieu, dont on ne peut se nourrir qu'autant que, par la puissance de l'Esprit, le cœur est réellement mis à part pour Lui. Les offrandes elles-mêmes devaient être pures et dignes de Dieu à qui elles étaient présentées, elles devaient être en rapport avec un sentiment vrai, tant de Sa majesté, que de l'excellence de nos relations avec Lui. Tout cela, en effet, se trouve en Christ. Aucune dureté du cœur naturel n'est permise ; il faut la sainteté. Dans ce qui est lié avec notre propre joie devant Dieu, la sainteté doit être maintenue dans les offrandes.

Au chapitre 20, où les pratiques brutales et superstitieuses de l'idolâtrie, dans lesquelles Satan avait plongé l'homme, sont défendues au peuple, avec l'ordre de se garder de l'impureté qui y était inévitablement attachée et à laquelle l'influence du démon donnait pleine licence, nous avons cette belle et simple exposition du principe qui devait les diriger à cet égard : « Vous vous sanctifierez et vous serez saints, *car moi, je suis l'Éternel, votre Dieu ! Et vous garderez mes statuts, et vous les ferez. Moi je suis l'Éternel qui vous sanctifie* » [v. 7-8]. Les Israélites sont tenus à la sainteté et à se sanctifier dans le sens pratique, parce qu'ils sont dans la maison, et que le Maître de la maison est saint. La sanctification supposait qu'ils étaient avec Dieu dans une relation reconnue, et Dieu exige que les gens de Sa maison soient purs, selon Sa pureté.

Sa Parole, par conséquent, devait être leur règle. Ils devaient lui obéir dans ses directions, car c'était Lui qui les mettait à part pour Lui-même. C'est ici un enseignement très instructif et qui nous donne la base de toutes nos pensées sur ce sujet. Si quelqu'un est dans ma maison, je veux qu'il observe la propreté, par cela seul qu'il est chez moi ; de ceux de dehors, je n'ai pas à m'occuper. C'était l'Éternel qui les mettait à part pour le but dont nous parlons.

Il y a, en outre, des instructions intéressantes au sujet de ce que les sacrificeurs devaient manger ; mais nous les retrouverons dans le livre suivant, et c'est là que nous les considérerons.

Nous en sommes arrivés maintenant aux fêtes (chap. 23) : c'est l'année révolue<sup>[24]</sup> des conseils de Dieu envers Son peuple, et le repos qui était l'objet de ces conseils.

Par conséquent, il y avait *sept* fêtes, nombre de perfection bien connu dans la Parole : le Sabbat, la Pâque et les Pains sans levain, les Premiers fruits de la moisson, la Pentecôte, les Trompettes au septième mois, le jour des Propitiations, et la fête des Tabernacles. Si l'on veut séparer le Sabbat et ne pas le comprendre dans cette énumération, on distinguera la Pâque d'avec les Pains sans levain qui compléteraient le nombre sept. Je dis cela, non pour conserver ce nombre, mais parce que c'est de cette manière que procède le chapitre : après avoir compté le sabbat parmi les autres fêtes, il reprend une seconde fois et donne à celles-ci, sans le sabbat, le nom de *fêtes solennelles*. En effet, le sabbat était bien une fête dans un sens ; mais, dans un autre, il était le repos préfiguré pour le temps où tout sera terminé<sup>[25]</sup>. Les fêtes, donc, présentent en général l'ensemble des bases sur lesquelles Dieu a établi Ses relations avec Son peuple, les principes d'après lesquels Il l'a rassemblé autour de Lui, en accomplissant sur la terre Ses voies à son égard. Sous d'autres rapports, leur portée était plus grande que cela ; mais c'est sous ce point de vue qu'elles sont considérées ici. Les circonstances et les faits qu'elles représentent sont envisagés au point de vue de leur accomplissement sur la terre.

On peut les diviser encore d'une autre manière, en prenant ces mots : « Et l'Éternel parla à Moïse »<sup>[26]</sup>, pour titre de chaque partie du sujet.

1<sup>o</sup> Sabbat, Pâque et Pains sans levain (v. 1-8) ; 2<sup>o</sup> Premiers fruits et Pentecôte (v. 9-22) ; 3<sup>o</sup> Trompettes (v. 23-25) ; 4<sup>o</sup> Jour des Propitiations (v. 26-32) ; 5<sup>o</sup> Tabernacles (v. 33 jusqu'à la fin). Cette dernière division nous fournit la distinction morale des fêtes, savoir des voies de Dieu telles qu'elles y sont renfermées. Mais considérons-les un peu plus en détail.

Le sabbat est présenté tout d'abord, parce qu'il est le but et le résultat auquel aboutiront toutes les voies de Dieu. La promesse nous est faite d'entrer dans Son repos [Héb. 4, 1]. Le sabbat est bien une fête à l'Éternel ; mais celles qui présentent les voies de Dieu qui ont pour objet de nous conduire au repos, recommencent au verset 4, comme nous l'avons fait remarquer (comp. les v. 37, 38). Cette distinction une fois signalée, nous pouvons reprendre le sujet, en envisageant le sabbat<sup>[27]</sup>, la Pâque et les Pains sans levain, comme faisant un ensemble (v. 1-8). De ces deux-ci, les Pains sans levain étaient proprement appelés *la Fête* ; la Pâque était le sacrifice sur lequel la fête était fondée, comme le dit l'apôtre : « Notre pâque, Christ, a été sacrifiée : c'est pourquoi célébrons la fête, non avec du vieux levain » [1 Cor. 5, 7-8].

En effet, ce qui est nécessaire pour le sabbat, pour le repos de Dieu, c'est bien le sacrifice de Christ, de même que la pureté (l'absence de levain) parfaite en Lui et accomplie en nous, en tant que nous possédons Christ comme notre vie. C'est ainsi qu'au chapitre 16 de l'Exode, nous avons vu la manne mise en rapport avec le sabbat. L'absence de levain représentait la perfection de la personne de Christ vivant sur la terre, en même temps que la marche sur la terre de celui qui participe à Sa vie. Lorsque viendra le véritable sabbat final nous serons, cela va sans dire, purifiés de tout levain. Le sacrifice de Christ et la pureté de Christ nous mettent en état de participer au repos de Dieu.

Après cela vient la puissance, les Prémices : c'est la résurrection de Christ le lendemain du sabbat, le premier jour de la semaine. C'est le commencement de la moisson, recueillie par la puissance de Dieu en dehors de la vie naturelle du monde. Selon la loi juive, on ne pouvait toucher auparavant à quoi que ce soit de la moisson : Christ était le commencement, le premier-né d'entre les morts [Col. 1, 18]. Avec ces prémices étaient offerts des sacrifices de bonne odeur, mais aucun pour le péché. Il est clair qu'il n'en était pas besoin. Les prémices, c'est Christ offert à Dieu [1 Cor. 15, 23], parfaitement pur, tournoyé en Sa présence, placé pleinement devant Ses yeux pour nous, comme ressuscité d'entre les morts.

En rapport avec les Prémices vient l'offrande de gâteau, à la fin des sept semaines, la Pentecôte. Ici, ce n'est plus Christ ; ce sont les siens, les prémices de Ses créatures [Jacq. 1, 18], mais ils sont envisagés comme

étant sur la terre, et le levain se trouve en eux. C'est pourquoi, bien qu'ils fussent offerts à Dieu, ils n'étaient pas brûlés sur l'autel en odeur agréable (Lév. 2, 12). Mais avec les pains était offert un sacrifice pour le péché, qui répondait par son efficace au levain qu'ils contenaient. Ce sont les saints dont le rassemblement a commencé à la Pentecôte.

Cette fête des Semaines était suivie d'un long espace de temps, qui n'était interrompu par aucune nouvelle manifestation des voies de Dieu. Seulement il était défendu de cueillir, quand on faisait la moisson, ce qui se trouvait aux coins des champs. Il devait en résulter qu'une partie du bon grain était laissée dans le champ, après que la moisson avait été recueillie dans le grenier ; mais ce n'était point pour que ce grain fût perdu : il était pour ceux qui ne jouissaient pas des richesses du peuple de Dieu, mais qui étaient appelés à participer par une grâce exceptionnelle à la provision que Dieu avait faite pour ce peuple, à l'abondance qu'il lui avait accordée. C'est ce qui arrivera à la fin de ce siècle.

L'œuvre de la Pentecôte une fois terminée, une autre série d'événements commence (v. 23) par ces mots : « L'Éternel parla à Moïse ». La trompette sonne à la nouvelle lune (comp. Ps. 81, et Nomb. 10, 3-10). C'est le renouvellement de la bénédiction et de la splendeur du peuple ; Israël convoqué en assemblée devant l'Éternel. Ce n'est pas encore la joie rétablie ; mais, du moins, un reflet de la lumière et de la gloire de Dieu, qui avaient disparu, est offert aux yeux d'Israël : Dieu convoque l'assemblée pour y rétablir la gloire.

Mais Israël doit sentir sa faute, et dans la fête solennelle qui suit, l'affliction du peuple se lie au sacrifice du jour des propitiations. Israël regardera à Celui qu'il a percé, et se lamentera [Zach. 12, 10] (v. 26-32). La nation (ou du moins le résidu épargné qui devient la nation) participera au bienfait du sacrifice de Christ, et cela ici-bas, dans un état de repentance reconnu de Dieu, en sorte que les temps de rafraîchissement seront alors venus [Act. 3, 19]. Cette fête du dixième jour du septième mois nous présente donc la repentance du peuple, mais rattachée au sacrifice de propitiation. L'efficace est dans le sacrifice ; la participation des Israélites à cette efficace est liée à l'affliction de leurs âmes (comp. Zach. 12). Israël, tout entier à sa douleur, s'abstenait de toute activité extérieure ; c'était un sabbat : le peuple se tenait recueilli et humilié dans la présence de Dieu. Il acceptera Celui qui a été percé pour lui, dans le sentiment du péché qu'il a commis en Le rejetant.

Enfin, vient la fête des Tabernacles. Dans cette fête, les Israélites offraient pendant sept jours des offrandes faites par feu à l'Éternel ; le huitième jour il y avait comme le premier une sainte convocation. Ce huitième jour était un jour extraordinaire ; il dépassait le terme d'une période complète, et faisait partie d'une autre semaine ; il contenait implicitement, je n'en doute pas, la résurrection, c'est-à-dire la participation des ressuscités à la joie de ce jour. C'était une assemblée solennelle. Ce huitième jour était la grande journée de la fête [Jean 7, 37], dans laquelle le Seigneur (ayant déclaré qu'au temps d'alors, Son heure n'était pas encore venue pour se manifester au monde, car Ses frères, les Juifs, ne croyaient pas non plus en Lui [Jean 7, 5-6]) annonça qu'en attendant la vraie fête des tabernacles lors de Sa manifestation au monde, il y aurait, pour celui qui croyait en Lui, des fleuves d'eau vive qui couleraient de son ventre [Jean 7, 38] : le Saint Esprit, puissance vivante opérant dans le cœur, dans l'expression de ses affections intimes, et découlant de Lui. Israël avait bu de l'eau vive du rocher dans le désert ; maintenant qu'il en était sorti, il était heureux de célébrer ce séjour, en se souvenant qu'il avait pris fin, ce qui rehaussait la joie du repos dans lequel il avait été introduit. Mais les croyants ne sont pas seulement appelés à boire (car bienheureux sont ceux qui n'ont point vu et qui ont cru [Jean 20, 29]) ; le fleuve doit couler de leur cœur même ; ils recevront par Christ le Saint Esprit en puissance avant que le Seigneur soit manifesté au monde [Jean 7, 39], et qu'ils possèdent leurs places dans la Canaan céleste.

Ainsi donc, la fête des Tabernacles nous présente la joie millénaire que goûtera Israël, lorsqu'il sera sorti du désert où son péché l'a placé, joie à laquelle sera ajouté ce premier jour de la semaine, la joie de résurrection,

la joie de ceux qui sont ressuscités avec le Seigneur Jésus, position à laquelle répond, en attendant, la présence du Saint Esprit. C'est pourquoi la fête des Tabernacles avait lieu après la récolte des fruits de la terre ; et, comme nous le voyons ailleurs, non seulement après la moisson, mais aussi après la vendange [Deut. 16, 13] : c'est-à-dire après la séparation par le jugement, et après l'exécution finale du jugement sur la terre, lorsque les saints célestes et terrestres auront tous été recueillis. Aussi Israël se réjouissait-il sept jours devant l'Éternel.

La Pâque a eu son antitype, la Pentecôte le sien ; mais la fête des Tabernacles, ce jour de joie, attend encore son accomplissement, quand Celui qui doit en être le centre et y donner l'impulsion, le Seigneur Jésus, se réjouira dans la grande assemblée, à commencer par la louange de l'Éternel (Ps. 22). Il l'a fait déjà dans l'Assemblée de Ses frères, mais alors toute la race de Jacob sera appelée à Le glorifier [Ps. 22, 23], et tous les bouts de la terre s'en souviendront [Ps. 22, 27].

L'expression : « une assemblée solennelle » [23, 36] ne se trouve pas appliquée à d'autres fêtes que celle-ci, si ce n'est au septième jour après la Pâque (voyez Deut. 16, 8), où le mot : « fête solennelle » est pris, à ce qu'il me semble, à peu près dans le même sens.

La fête des Tabernacles ne pouvait être célébrée dans le désert. Il fallait évidemment pour cela que le peuple possédât le pays. Il est également digne de remarque qu'elle ne fut jamais célébrée conformément aux prescriptions de la loi, depuis les jours de Josué jusqu'à Néhémie (Néh. 8, 17). Israël avait oublié qu'il avait été étranger dans le désert. La joie, quand ce souvenir est absent, tend à la ruine. Dans la disposition morale où l'on ne tient pas compte du désert, ni de la grâce qui seule nous a donné une part hors du désert, la jouissance même de la bénédiction conduit à la chute.

Il faut observer qu'à proprement parler, toutes ces fêtes sont des types de ce qui se passe sur la terre et en rapport avec Israël, si nous en exceptons le huitième jour de la fête des Tabernacles. La période de l'Église, comme telle, est le laps de temps qui s'écoule entre la Pentecôte et la fête des Tabernacles. Nous pouvons, il est vrai, nous appliquer le bénéfice des deux premières fêtes, et nous le faisons ; mais, historiquement, le type se rapporte à Israël.

Le reste de ce livre me paraît avoir une portée spéciale. L'Esprit de Dieu a présenté, dans le chapitre 23, l'histoire des voies de Dieu envers Son peuple sur la terre, depuis le commencement jusqu'à la fin, depuis Christ jusqu'au repos millénaire.

Le chapitre 24 contient premièrement l'œuvre intérieure, pour ainsi dire, qui appartient à la sacrificature seule, et secondement le péché public d'un apostat qui maudit l'Éternel, péché qui est le résultat de l'alliance avec un Égyptien.

Par les soins de la sacrificature (quelles que fussent les voies publiques de Dieu et l'état du peuple), la lumière de grâce de l'Esprit devait être maintenue, et cela particulièrement du soir jusqu'au matin, c'est-à-dire pendant le temps où les ténèbres pèseraient sur Israël. De plus, l'encens qui était un mémorial pour les pains de proposition, image des douze tribus, était brûlé en bonne odeur à l'Éternel ; et enfin, les sacrificeurs s'identifiaient avec les tribus en mangeant ce pain. L'action de manger, quand il en est question dans des circonstances pareilles, représente constamment cette identification.

Ainsi, la sacrificature maintenait la lumière en rapport avec Israël, quand tout en lui était ténèbres ; le mémorial d'Israël ne cessait point d'être en bonne odeur devant Dieu, et la sacrificature d'Israël demeurait identifiée avec le peuple. Lors même que celui-ci paraissait perdu aux yeux de l'homme, il subsistait par la sacrificature de Jésus en mémorial devant Dieu. Les Gentils, en tant que croyants, ont part aux bénéfices de

cette position, en ce sens que le principe des voies et des promesses de Dieu dans la jouissance desquelles ils se trouvent placés sur la terre, est la continuation de ce qui était la source de la bénédiction d'Israël. Les Gentils sont maintenant le vase de ces promesses ; c'est ce qui est enseigné doctrinalement en Romains 11. En Ésaïe 54, nous voyons que les croyants sont attribués à Jérusalem, en grâce, lors même qu'elle était veuve.

Extérieurement, le jugement de retranchement et de mort sans miséricorde est exécuté contre celui qui avait maudit le nom de l'Éternel. C'est ce qui est arrivé à Israël selon le gouvernement public de Dieu.

Au chapitre 25, ce n'est pas le peuple seulement, mais la terre elle-même que le Seigneur tient pour sienne : elle doit jouir du repos de Dieu ; en outre, celui qui avait perdu son héritage sur cette terre, devait le retrouver au temps ordonné, selon les conseils de Dieu. Au moment où la trompette du jubilé se fera entendre, Dieu remettra chacun dans sa possession, selon Ses droits à Lui, car le pays Lui appartient. Alors les personnes aussi seront libres, puisque les enfants d'Israël sont les serviteurs de Dieu. Il n'en devait pas être ainsi de ceux qui ne faisaient point partie du peuple de Dieu ; mais, bien qu'Israël se soit vendu à l'étranger, celui qui s'est fait son proche parent l'a racheté d'entre ses mains. Et lors même qu'Israël n'en profite pas avant le jour du jubilé, ce jour l'affranchira, quelle que soit la puissance de ceux qui le retiennent captif.

Le chapitre 26 nous offre un touchant tableau des voies de Dieu agissant en patience et en châtiment. Que si Israël, après s'être écarté des commandements de Dieu, venait à reconnaître sa faute, Dieu se souviendrait de l'alliance inconditionnelle avec les pères, Abraham, Isaac et Jacob, et de la terre dont Il allait mettre le peuple en possession. Il se souviendrait alors de l'alliance faite avec leurs ancêtres sous Son nom d'Éternel, au moment de leur sortie d'Égypte<sup>[28]</sup>. En effet, lorsqu'Il accomplira la restauration d'Israël, Dieu prendra ces deux noms, savoir : celui de Tout-puissant, le nom de Sa relation avec les pères, et celui d'Éternel qu'Il a pris dans Ses relations avec le peuple, en tant qu'Il l'a mis à part pour Lui appartenir en propre quand Il l'a fait sortir d'Égypte.

Le dernier chapitre (chap. 27) traite des droits et des ordonnances de Dieu, sur tout ce qui a trait aux choses qui Lui sont vouées par l'intermédiaire de la sacrifice. Cela se rapporte au sujet de la sacrifice, mais renferme cependant, je n'en doute point, un sens plus étendu. Il s'agit de celui qui s'est voué à Dieu et de la terre qui appartient à Dieu, des droits d'Israël qui n'en avait pas la propriété, et du fait qu'il l'a vendue à d'autres.

En ce qui concerne Christ, Il s'est offert à Dieu sans tache [Héb. 9, 14] ; Il a été estimé peu de chose. Israël appartenait de droit à l'Éternel. Il jouissait du pays, envisagé comme terre d'Emmanuel (És. 8), sans en être le vrai propriétaire, et ne pouvait l'engager que jusqu'au jubilé. Alors le pays de noblesse retournera à Celui à qui il appartient de droit, comme terre d'Emmanuel. Si l'on envisage Israël comme le possesseur qui l'a reçue en don de la part de Dieu et ne l'a pas rachetée, après l'avoir vendue à l'étranger, la terre sera absolument à l'Éternel quand le jubilé arrivera : le sacrificeur la possédera. Au chapitre 11 de Zacharie, l'estime qu'Israël a faite de Jésus est exprimée par ces mots : « Jette-le au potier, ce prix magnifique auquel j'ai été estimé par eux ».

Je me borne à indiquer le principe contenu dans ce chapitre, sans prétendre entrer dans les détails d'application dont il est susceptible. Le principe est la chose importante pour comprendre le but de Dieu dans le cas où une personne a fait un vœu, et dans le cas du retour de la terre à son possesseur primitif, au jour du jubilé, jour où Dieu rentrera enfin dans Ses droits sur la terre d'Israël, et y introduira ceux auxquels Il a conféré des droits sur elle.

Il est aussi à remarquer que le jugement est rendu par le sacrificeur. Mais, bien qu'il lui soit attribué, l'appréciation est attribuée à Moïse (v. 6, 8), au roi en Jeshurun (Deut. 33, 4-5). Cela nous montre clairement

par qui et en quel caractère cette appréciation doit être faite. Elle a lieu selon le discernement, la grâce et les droits sacerdotaux, c'est-à-dire qu'elle est faite par Christ sacrificeur; mais c'est Christ roi en Israël qui ordonnera tout cela.

1. ↑ La présence de Dieu au milieu de Son peuple est le trait distinctif des relations établies ici. Par conséquent, la plupart des instructions données dans le Lévitique supposent que ceux auxquels elles s'appliquent, sont déjà avec Dieu dans les termes d'un peuple reconnu pour être à Lui. Mais, d'un autre côté, comme le peuple n'était pas réellement admis lui-même dans la présence de Dieu, et qu'ainsi le tabernacle représentait la position dans laquelle Dieu se plaçait pour qu'on s'approchât de Lui, il en est résulté que plusieurs des instructions contenues dans ce livre, fournissent à ceux du dehors les moyens de s'approcher de Dieu, quoiqu'ils n'aient point eu avec Lui de relations antérieures. Ceci est très important à remarquer, car c'est la base du raisonnement de l'apôtre, en Romains 3, pour l'admission des Gentils et même d'un pécheur quelconque. Il n'en demeure pas moins vrai que la plupart des directions s'appliquent à ceux qui sont déjà en relation avec le trône. Au reste, en dépit d'eux-mêmes, tous les hommes ont affaire avec Lui, même ceux qui ne s'approchent pas, et en particulier maintenant où, comme témoignage de grâce, le sang est sur le propitiatoire, et où la révélation et le témoignage de la gloire sans voile, résultat de la grâce et de la rédemption, ont relui. Dieu, qui veut être en relation avec Ses créatures, présente dans ce livre les conditions à l'aide desquelles celles-ci peuvent être mises en rapport avec le trône qu'il a établi. Cela implique le détail des relations qu'il soutient avec Son peuple.

Il importe de remarquer que, pour ce qui concerne l'admission dans la présence de Dieu, la position du chrétien est tout autre que celle du Juif. Pour le Juif (Héb. 9), le chemin du lieu saint n'était pas encore manifesté : personne (pas même les sacrificeurs) ne pouvait entrer dans la présence de Dieu au dedans du voile [Héb. 9, 7], et les sacrifices étaient une remémoration des péchés (Héb. 10, 3). Maintenant, l'œuvre de Christ étant accomplie, le voile est déchiré [Luc 23, 45]. Les chrétiens ne forment pas un peuple, en relation jusqu'à un certain point avec Dieu, mais restant toujours en dehors de Sa présence, s'approchant de l'autel, ou tout au plus de l'autel des parfums ; ce qui a lieu maintenant, c'est la pleine grâce présentée au monde ; puis, en vertu de la rédemption accomplie, tout croyant, juste devant Dieu, ayant pleine liberté d'entrer dans le lieu très saint [Héb. 10, 19]. Ainsi, le sujet qui nous occupe n'est pas la manière dont on s'approche, mais les figures des choses en vertu desquelles on peut s'approcher pour avoir communion avec Dieu.

2. ↑ Mon impression est que le tabernacle est l'expression de l'état des choses pendant le millénium, sauf en ce qui concerne la royauté, avec laquelle le temple est en rapport. Le trône de Dieu est dans le lieu très saint. Je ne vois pas qu'alors le voile sera déchiré pour les habitants de la terre, quoique tout soit fondé sur le sacrifice de Christ ; mais le souverain sacrificeur entrera en tout temps dans le lieu saint, et, alors, revêtu de ses vêtements de beauté et de gloire. Les pains de proposition et le chandelier à sept branches représentent ainsi Israël en rapport avec Christ, comme manifestant le gouvernement, et la lumière dans le monde, mais dans la place de la sacrificature devant Dieu. Pour nous le voile est déchiré, et nous entrons avec une pleine liberté dans le lieu très saint [Héb. 10, 20-21].

3. ↑ Pour ce qui regarde son acceptation, le chrétien n'a plus aucune conscience de péchés [Héb. 10, 2] ; mais l'Israélite n'était point enseigné ainsi : c'est pourquoi, comme nous l'avons vu, sa manière de s'approcher de Dieu par les sacrifices sert à nous présenter, en figure, la manière selon laquelle le pécheur s'approche de Dieu au commencement.

4. ↑ Il faut remarquer que nous ne trouvons pas de sacrifices positifs pour le péché avant la loi. Les vêtements que Dieu fit à Adam [Gen. 3, 21] peuvent les faire supposer, et l'on peut prendre Genèse 4, 7, dans le même sens ; mais ces sacrifices ne sont point ouvertement offerts. Les holocaustes le sont, au contraire, fréquemment. Ces derniers supposent le péché et la mort, et qu'il n'y a accès auprès de Dieu et réconciliation avec Lui que par le sacrifice et la mort. Le sacrifice y est envisagé, comme représentant l'offrande volontaire et parfaite de Christ, en vue de la glorification parfaite de Dieu dans tout ce qui est précieux à Ses yeux et dans tout ce qu'il est : justice, amour, majesté, vérité, conseils, en sorte qu'il puisse agir librement dans Sa grâce. Dans l'holocauste, le péché est supposé, mais nous y trouvons la perfection de l'offrande volontaire de Christ Lui-même à Dieu là où est le péché ; seulement c'est plutôt Dieu glorifié que les péchés des individus portés. Le culte, selon la bonne odeur du sacrifice, en découle. Étant un homme éloigné de Dieu, je ne puis absolument m'approcher de Lui que sur ce terrain, qui restera valable pour l'éternité, et de plus les nouveaux cieux et la nouvelle terre sont fermement établis et garantis comme demeure de la justice, par ce moyen. Ôter mes péchés est une autre chose. — Dans l'holocauste, toute la relation de l'homme, même

la relation de toutes choses avec Dieu, est en question ; dans le sacrifice pour le péché, il s'agit de mes péchés personnels. Tout sacrifice agréable appartient donc à la première catégorie : les sacrifices pour le péché avaient trait à la relation du peuple quand elle était déjà établie avec Dieu, et quand chaque acte avait rapport à Sa présence.

5. ↑ Les holocaustes, comme tels, étaient offerts « volontairement », ou de « bon gré » par celui qui les apportait ; cependant il semble que le mot hébreu « lirzon » qu'on a traduit ainsi, n'a point ce sens, mais qu'il faut le rendre par « pour être agréé », « pour être dans la faveur divine ». Il reste toujours vrai, en même temps, comme doctrine, que Christ, par l'Esprit éternel, **s'offrit Lui-même** sans tache à Dieu [Héb. 9, 14].

6. ↑ Le nombre **sept** est celui de la perfection, et aussi le nombre **douze**, comme on peut le voir dans beaucoup de passages de l'Écriture : le premier est l'expression absolue d'une complète perfection, en mal ou en bien ; le second celle de la perfection dans l'administration humaine.

7. ↑ La porte du tabernacle n'est pas simplement le voile du lieu saint, mais le parvis, la cour où l'on entrait du dehors. L'autel des holocaustes se trouvait à la porte du tabernacle [Ex. 40, 6].

8. ↑ Il ne semble pas que le lavage des sacrificateurs pour leur consécration, eût lieu à la cuve [Ex. 29, 4] ; mais, quoi qu'il en soit, c'est toujours **la Parole** qui est figurée par l'eau.

9. ↑ Dans la première édition, j'avais ajouté ici « le renouvellement du Saint Esprit », selon Tite 3. Mais, quoique le Saint Esprit, sans doute, renouvelle continuellement le cœur, je doute de l'application de ce passage ici : le renouvellement y semble plus absolu « **anakainoseos** ». J'aurais pu simplement laisser de côté ces mots, mais je désire attirer l'attention de mon lecteur sur ce fait que le mot rendu en français par la « régénération » (**palingénésia**), qu'on ne retrouve dans l'Écriture qu'une seule autre fois (Matt. 19, 28), pour désigner le milléum, est autre chose que le « naître de nouveau » (**anagennèsis**) de Jean 3, 3, et que le **anakainosis** de 1 Pierre 1, 23. L'eau désigne un changement de condition dans ce qui existe, non pas en soi-même la réception de la vie.

10. ↑ C'est-à-dire que ce n'était pas encore l'office du sacrificateur. On peut traduire au verset 5 : « **on** égorgera ». — Égorger la victime, c'était compléter **l'offrande**, non pas présenter son sang d'une manière sacerdotale.

11. ↑ Vous ne pouvez accuser de péché un homme mort. Remarquez aussi que ce n'est point « des péchés » qu'il est question dans ce passage, mais « du péché ».

12. ↑ Dans les écrits de Jean, l'élément divin déployé dans l'homme se montre particulièrement. C'est pourquoi son évangile attire le cœur, tandis qu'il choque l'incrédulité.

13. ↑ Celui-ci est présenté sous plusieurs formes qui, toutes, confirment les deux principes dont je parle. Premièrement, la grande vérité générale : le gâteau était fait de fine farine, avec l'huile versée sur elle, et l'encens ; ensuite : le gâteau cuit au four, mélangé d'huile, ou bien les beignets oints d'huile, sans levain, cela va sans dire. Si le gâteau était cuit à la poêle, il était de farine mêlée d'huile ; s'il était mis dans la poêle à frire, il était de fine farine avec de l'huile. Ainsi, sous toutes les formes sous lesquelles Christ peut être considéré comme homme, il y avait en Lui absence de péché ; Sa nature humaine était formée dans la puissance et le caractère du Saint Esprit, dont elle était aussi ointe. Nous pouvons, en effet, considérer Sa nature humaine comme telle, en elle-même : l'huile est versée sur elle. Je puis la voir mise à l'épreuve au dernier degré ; elle est toujours trouvée la pureté même avec la grâce et l'expression du Saint Esprit, en elle, jusque dans ses parties les plus intimes. Je puis la voir manifestée devant les hommes : elle l'est dans la puissance du Saint Esprit. Sous ces deux aspects, elle est toujours parfaite et formée par le Saint Esprit, soit dans la réalité de son caractère intrinsèque et intérieur, soit dans toutes les parties de sa marche publique. En tant que présentée à Dieu parfaite et formée par la puissance du Saint Esprit, l'absence de tout mal et la puissance du Saint Esprit sont manifestées en elle. Ainsi, lorsque le gâteau était mis en morceaux, chacun d'eux était oint d'huile, pour montrer que si la vie de Christ était, pour ainsi dire, mise en pièces, chacun de ses éléments et de ses détails était parfait et caractérisé par l'Esprit Saint.

14. ↑ Par ce baptême, Celui qui ne connaissait point le péché [2 Cor. 5, 21] s'associait avec Son peuple (le résidu fidèle d'alors), au premier mouvement de la grâce dans leurs coeurs. Il voulait ainsi être avec eux, du commencement à la fin, dans tout le chemin que cette grâce, à travers Ses épreuves et Ses douleurs, allait leur tracer.

15. ↑ Les exceptions à cette règle sont les sacrifices pour le péché au grand jour des propitiations, et la génisse rousse : elles confirment le grand principe ou servent à renforcer l'une de ses parties. L'aspersion du sang était toujours l'office du sacrificateur.

16. ↑ Seulement souvenons-nous toujours qu'en Christ, la chose a été accomplie une fois pour toutes [Héb. 10, 10]. Nous n'avons qu'une ombre des choses à venir [Héb. 10, 1], et dans certains points, comme celui-ci, un contraste — contraste pleinement développé au chapitre 10 de l'épître aux Hébreux. Dans cette épître, cependant, ce n'est pas la restauration après la chute, mais la purification à perpétuité de la conscience, qui remplace la répétition des

sacrifices [Héb. 10, 14]. Le rétablissement de la communion après la chute se trouve en 1 Jean 2, 1 et 2, fondé sur la présence du Juste devant Dieu, pour nous, et sur la propitiation accomplie.

17. ↑ On trouve dans le Nouveau Testament quelques points qu'il est bon de remarquer ici. L'épître aux Hébreux montre le chrétien marchant ici-bas dans la faiblesse et les épreuves, mais rendu parfait pour toujours par l'œuvre de Christ, n'ayant plus aucune conscience de péchés [Héb. 10, 2], la sacrificature étant exercée, non pour rétablir la communion, mais pour nous faire trouver grâce et secours [Héb. 4, 16]. La première épître de Jean parle de communion avec le Père et avec le Fils [1 Jean 1, 3] : chaque péché interrompt cette communion ; Christ est notre avocat auprès du Père [1 Jean 2, 1] pour la rétablir. L'épître aux Hébreux traite de l'accès auprès de Dieu, au-dedans du voile, où nous entrons avec hardiesse, avec une conscience parfaite [Héb. 10, 19-22] ; aussi, elle ne parle ni de chute ni de relèvement, et ne parle pas du Père. Le sujet de l'épître de Jean étant la communion, il y est question de l'état présent de l'âme. Il est si vrai que l'épître aux Hébreux nous montre notre position, que le relèvement y est présenté comme impossible après une chute [Héb. 10, 26-27]. Pendant que le tabernacle était debout, on ne pouvait pas entrer au-dedans du voile [Héb. 9, 7]. Une position pareille n'était pas révélée ; la sacrificature et la communion, en tant qu'on en pouvait jouir alors, étaient comme mêlées ensemble ; le Père était inconnu.

18. ↑ Il n'est pas dit positivement si le bouc pour le peuple était brûlé hors du camp ; le veau pour Aaron l'était (v. 11), quoique son sang ne fût point porté au-dedans du voile (v. 16-18). Il est simplement dit du bœuf (v. 15) : « Et il l'offrit pour le péché, comme précédemment le veau ». Le sacrifice d'Aaron semble démontrer que le caractère de la sacrificature de Christ ne met pas Israël en communion avec ce qui se trouve au-dedans du voile. Le sang était mis sur l'autel dans le parvis. Les fils d'Aaron auraient dû manger le sacrifice pour le peuple [10, 17-18], dans le sens d'une faute qu'il aurait commise étant déjà en relation avec Dieu, relation dont il avait ainsi perdu la jouissance. Le lecteur remarquera, quant au résidu d'Israël (aux cent quarante-quatre mille qui sont sur la montagne de Sion avec l'Agneau, désormais roi, autrefois homme de douleurs en Israël), qu'il est sur la terre, tout en apprenant le cantique qu'on chante dans le ciel, où lui-même ne se trouve pas pour le chanter [Apoc. 14, 1-3].

19. ↑ La faiblesse de la nature déchue se rattachait à ce qui rendait impur (comp. Gen. 1, 28). Tout ce qui provenait de la faiblesse même de la nature, résultat du péché, rendait impur sous la loi. Cela est vrai aussi spirituellement. Les effets de la faiblesse de la nature sont autant de manifestations de la vie qui est dans la chair. Il en était ainsi du lépreux : la chair vive rendait impur [13, 14], de même que tout autre symptôme par lequel la vie se manifestait au-dehors, vie qui était devenue souillée et sur laquelle avait été prononcée la sentence de mort, lors même que la faiblesse seule était la cause de la souillure.

20. ↑ Cette différence est importante. Elle montre comment l'activité du péché peut être arrêtée, comment les désirs et la volonté, et, dans un certain sens, les affections, peuvent être réglés sans que la conscience le soit encore, puisque la communion n'est pas encore rétablie, ni les affections et la précieuse confiance fondée sur cette communion.

21. ↑ Voyez Jean 13, 31 et 32, et 17, 1, 4. Cela ne justifie pas seulement l'homme, mais lui donne le droit de se glorifier.

22. ↑ Pour celui qui comprend l'efficace du sacrifice de Christ pour le péché, il n'y a que ces deux points : être hors du camp, ou être dans le ciel. Les corps des bêtes, dont le sang était porté dans le sanctuaire pour le péché, étaient brûlés hors du camp [Héb. 13, 11]. « Sortons donc » [Héb. 13, 13], dit l'apôtre. Il nous faut être ici-bas hors du camp, séparés de toute idée d'un peuple établi sur la terre ou pour la terre, ou être dans le ciel où notre souverain Sacrificateur est « entré avec son propre sang » [Héb. 9, 12]. Ceci se rattache à la personne du souverain sacrificateur. En tout cas, comme fondement du salut, le sang a dû être mis sur le propitiatoire ; mais la part du chrétien est avec le souverain sacrificateur ; il entre au-dedans du voile dans le ciel où Christ se trouve, ou bien s'identifie avec Lui comme rejeté sur la terre, victime de propitiation.

23. ↑ La différence entre l'épître aux Hébreux et 1 Jean 2 est celle-ci : dans l'épître de Jean il est question de communion, et Christ est notre Avocat auprès du Père [1 Jean 2, 1]. Le péché interrompt cette communion ; mais l'intercession de Christ comme Avocat est fondée sur la justice et la propitiation. Dans l'épître aux Hébreux, il s'agit d'accès auprès de Dieu : nous sommes rendus parfaits à perpétuité [Héb. 10, 14], et nous avons hardiesse pour entrer dans le lieu très saint. Il n'est donc pas question de péché, mais de miséricorde et de grâce pour avoir du secours au moment opportun [Héb. 4, 16].

24. ↑ J'ajoute, pour faire comprendre cette expression, que le mot hébreu traduit par **fête**, signifie une époque désignée, et qui revenait, par conséquent, lorsque l'année était révolue. La série des fêtes embrassait toute l'année, en tant qu'elles se succédaient régulièrement pendant son cours.

25. ↑ Dans ces fêtes, Dieu rassemblait le peuple autour de Lui en saintes convocations. Les fêtes solennelles étaient donc le rassemblement du peuple de Dieu autour de Lui, et les détails dont elles se composaient représentaient Ses voies pour ce rassemblement. De là, la distinction faite dans ce chapitre.

Le sabbat, le repos de Dieu, sera évidemment le grand rassemblement de Son peuple autour de Lui, comme centre de paix et de bénédiction, de sorte qu'il est à bon droit une fête solennelle, une sainte convocation ; mais, évidemment aussi, il est distinct des moyens et des opérations destinés à rassembler le peuple ; c'est ce qui fait que nous le trouvons, au commencement, énuméré parmi les fêtes solennelles ; mais après, au verset 4, l'Esprit de Dieu commence de nouveau et donne les fêtes solennelles comme embrassant l'ensemble des voies de Dieu pour le rassemblement de Son peuple, en omettant le sabbat. Dans le dénombrement des fêtes, on peut considérer la Pâque et celle des Pains sans levain comme n'en faisant qu'une, car elles se célébraient à la même époque, ou bien les envisager comme deux fêtes distinctes, quand on met à part le sabbat. Ces deux manières se trouvent dans la Parole.

26. ↑ Il est bon de faire remarquer en passant que cette formule fournit dans tout le Pentateuque la vraie division des sujets. Quelquefois les directions sont adressées à Aaron, ce qui suppose des relations intérieures basées sur la sacrificature ; quelquefois elles sont adressées à Moïse et à Aaron collectivement, et, dans ce cas, elles n'ont pas pour objet d'établir des relations, mais bien de régler l'exercice de fonctions déjà établies. Ainsi, nous avons vu au chapitre 10, pour la première fois, je crois, cette expression : « L'Éternel parla à Aaron », et au onzième : « L'Éternel parla à Moïse et à Aaron », parce que, bien que ce dernier chapitre contienne des commandements et des ordonnances donnés pour la première fois, il y est question du discernement avec lequel devait s'exercer la sacrificature, en vue des relations déjà existantes entre Dieu et le peuple. Ces principes généraux aideront à saisir la suite des communications que Dieu a faites à Son peuple (voyez chap. 13). Le chapitre 14, jusqu'au verset 32, contient des ordonnances qui règlent ce que la sacrificature doit simplement faire ; au verset 33, nous retrouvons l'exercice du discernement sacerdotal.

27. ↑ J'ajouterai ici quelques mots au sujet du sabbat, en les soumettant aux pensées spirituelles de mes frères. Il est bon d'être soumis à la Parole. Premièrement, le sabbat renferme l'idée de participation au repos **de Dieu** [Héb. 4, 3]. Cette participation est le privilège de Son peuple. À ce privilège, le cœur du croyant tient de toute sa force, quel que soit le signe que Dieu y ait attaché (Héb. 4). Dieu l'avait établi dès le commencement, sans qu'il y ait apparence que l'homme y ait pris aucune part [Gen. 2, 3] ; l'homme ne travaillait pas dans la création, ni n'était placé dans le jardin d'Éden pour le cultiver dans la peine et le labeur ; il n'avait qu'à en jouir sans interruption [Gen. 2, 15-16]. Toutefois, le jour du repos a été sanctifié dès le commencement [Gen. 2, 3]. Plus tard, le sabbat fut donné comme mémorial de la délivrance d'Égypte (Deut. 5, 15) ; et les prophètes insistent spécialement sur ce point-ci, que le sabbat était donné comme un signe de l'alliance de Dieu (Éz. 20 ; Ex. 31, 13). C'était tout simple : le sabbat n'était que les arrhes de ce qui était renfermé dans cette parole : « Ma face ira, et je te donnerai du repos » (Ex. 33, 14 ; 31, 13 ; Lév. 19, 3). Il était le signe par lequel Dieu donnait à connaître qu'il s'était sanctifié ce peuple (Éz. 20, 12, 13-16, 20 ; Néh. 9, 14. Comp. És. 56, 2-6 ; 58, 13 ; Jér. 17, 22 ; Lam. 1, 7 ; 2, 6 ; Éz. 22, 8 ; 23, 38 ; 44, 24). Nous voyons, en outre, que toutes les fois que Dieu donne quelque nouveau principe ou quelque nouvelle forme de relation, le sabbat est ajouté. Ainsi, en grâce pour Israël (Ex. 16, 23) ; comme loi (Ex. 20, 10). Voyez aussi, outre le verset qui nous occupe, Ex. 31, 13, 14 ; 34, 21, lorsque le peuple est de nouveau rétabli par la patience de Dieu, en vertu de la médiation ; voyez de plus, 35, 2, et dans la nouvelle alliance mentionnée au Deutéronome, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Ces remarques nous font voir de quelle importance essentielle et radicale était le sabbat, comme pensée de Dieu et signe de la relation qu'il établissait avec Son peuple, bien que dans Sa propre nature, n'étant qu'un signe, une fête, il ne fût pas d'une obligation morale, c'est-à-dire d'une obligation qui dépend d'une relation déjà existante et qui, par conséquent, a ses droits, sans qu'il y ait un commandement formel pour les soutenir.

Mais, si la considération du rapport du sabbat avec l'alliance dont il est le signe est de toute importance, il est aussi et même plus important de se rappeler que l'alliance entre Dieu et le peuple juif est entièrement mise de côté pour nous, et que le signe de cette alliance ne nous appartient pas. Cela n'empêche pas que le repos de Dieu ne nous soit aussi précieux qu'aux Juifs, et même davantage. Mais notre repos n'est pas de cette création, comme le leur, dont le septième jour était le signe. En outre, et ceci est plus important encore, rappelons-nous que le Seigneur Jésus est le Seigneur du sabbat [Matt. 12, 8] ; considération d'une très haute portée quant à Sa personne, mais qui cependant deviendrait insignifiante, s'il était vrai qu'il n'a rien changé par rapport au jour. Remarquons enfin qu'il n'en est fait aucune mention dans le sermon sur la montagne, où Il a donné un si précieux résumé de la moralité de la loi dans ses principes fondamentaux, principes auxquels Il en a ajouté d'autres, fournis par la lumière céleste qu'apportait ici-bas le nom du Père, la présence d'un Messie souffrant et la révélation de la récompense qui sera reçue dans le ciel.

Cependant Jésus a présenté dans ce sermon un ensemble des principes de Son royaume. Nous trouvons aussi qu'il froissait continuellement les pensées des Juifs au sujet du sabbat, circonstance qui nous a été soigneusement rapportée par les évangélistes, c'est-à-dire par le Saint Esprit. Le sabbat est le jour même que Jésus a passé dans la mort, signe terrible pour les Juifs, quant à leur alliance ; mais, pour nous, signe que de meilleures choses ont pris naissance en notre faveur.

On a essayé de démontrer, en se donnant beaucoup de peine, que le septième jour était de fait le premier. Une seule remarque démolit tout cet échafaudage : c'est que la Parole de Dieu appelle ce dernier jour le premier, en contraste avec le septième. Quel est donc ce premier jour ? C'est pour nous le jour de la résurrection de Jésus, par lequel nous sommes régénérés pour une espérance vivante [1 Pier. 1, 3], source de toute notre joie, notre salut, et donnant son caractère à notre vie tout entière. Aussi, trouverons-nous le repos de Dieu dans la résurrection. Moralement, dans ce monde, nous commençons notre vie spirituelle par le repos, au lieu de ne le goûter qu'à la fin de nos travaux. Notre repos est dans la nouvelle création. Nous sommes, après Christ, le commencement de cette nouvelle semaine-là.

Il est clair, par conséquent, que le repos de Dieu ne peut être associé pour nous au signe du repos de la création actuelle : il est exclusivement attaché à la résurrection de Jésus, point de départ de la position qu'il a prise comme chef de la nouvelle création. — Avons-nous quelque autorité dans le Nouveau Testament pour distinguer le premier jour de la semaine des autres ? Pour ma part, je n'en doute pas. Il est certain que nous n'avons pas sur ce point des ordonnances semblables à celles de l'ancienne loi ; elles seraient tout à fait contraires à l'esprit de l'évangile de grâce. Mais l'Esprit de Dieu a désigné de diverses manières le premier jour de la semaine, quoiqu'il n'ait pas imposé ce jour d'une manière contraire à l'esprit de cette économie. Ce jour-là, le Seigneur étant ressuscité selon Sa promesse, paraît au milieu de ses disciples rassemblés d'après Sa parole [Jean 20, 19]. Le même fait se reproduit à pareil jour, la semaine suivante [Jean 20, 26]. Dans les Actes, ce même jour est signalé comme celui où l'on s'assemblait pour rompre le pain [Act. 20, 7].

Dans la première épître aux Corinthiens, chapitre 16, les chrétiens sont exhortés à mettre à part chaque premier jour de la semaine, ce qu'ils pourront assembler suivant leur prospérité. Dans l'Apocalypse, ce jour est positivement appelé le jour du Seigneur [1, 10], c'est-à-dire que le Saint Esprit le désigne d'une manière directe, en l'appelant d'un nom distinctif. Je sais bien qu'on a voulu nous persuader que, dans ce passage, il s'agit d'être en esprit dans le milléum. Mais il y a deux objections péremptoires à cette interprétation. Premièrement, le texte grec ne dit rien de pareil, il exprime tout autre chose ; l'épithète qu'il emploie est celle employée pour la cène [1 Cor. 11, 20], et elle peut être traduite par seigneurial ou dominical : la cène dominicale, le jour dominical. Qui peut douter du sens d'une telle expression, et se refuser à admettre que le premier jour de la semaine a été distingué des autres (de même que la cène a été distinguée des autres repas), pour être, non point un sabbat imposé, mais un jour privilégié ? En second lieu, le raisonnement dirigé contre cette opinion repose sur une idée totalement fausse, car il n'y a qu'une portion minime de l'Apocalypse qui parle du milléum. Le livre presque tout entier s'occupe de ce qui précède cette époque. Il n'est en particulier nullement question de celle-ci dans l'endroit où se trouve l'expression dont on se prévaut, et qui a rapport aux églises existantes, quel que soit d'ailleurs leur caractère prophétique. Ainsi donc, si nous nous tenons à la Parole de Dieu, nous sommes obligés de reconnaître que le premier jour de la semaine se distingue de ceux qui le suivent, comme étant le jour du Seigneur. Aussi, sommes-nous tenus de dire, si nous voulons maintenir l'autorité du Fils de l'homme, qu'il est supérieur au sabbat, Seigneur du sabbat. De sorte qu'en maintenant l'autorité du sabbat juif comme tel, on risque de nier l'autorité, la dignité et les droits du Seigneur Jésus Lui-même.

Plus on sent l'importance du sabbat du septième jour, plus en sentira combien il est important de considérer que ce n'est plus le septième, mais le premier, qui a des priviléges pour nous. Prenons garde, d'un autre côté, de ne pas affaiblir la pensée du **repos de Dieu**, et pas seulement de l'homme ; pensée qui plane sur toute la révélation des relations de Dieu avec l'homme, parce que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce [Rom. 6, 14]. Le repos pour nous est le repos des travaux **spirituels** au milieu du mal ; ce n'est pas seulement « se reposer du péché » [1 Pier. 4, 1]. Nous en jouissons avec Celui dont nous sommes les collaborateurs, et qui a dit : « Mon Père travaille jusqu'à maintenant, et moi je travaille » [Jean 5, 17].

28. ↑ Je regarde ceci comme l'alliance d'Exode 6, non pas comme celle de la loi.